

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES FORESTIERES

Projet GFL/2328-2716-4C37-2226 (SPANB/5NR)



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail Liberté Patrie



CINQUIEME RAPPORT NATIONAL SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DU TOGO 2009-2014



Lomé, Avril 2014



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA FAUNE ET DE LA CHASSE

QAD, 52 Rue de la Kozah ; 01 BP : 355 Lomé ;

Tél : 22 21 40 29 / 22 20 86 43 ;

E-mail : direfaune@yahoo.fr

CINQUIEME RAPPORT NATIONAL SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DU TOGO 2009-2014

Lomé, Togo

Avril 2014

PREFACE

La Convention sur la diversité biologique a été inspirée par l'engagement croissant de la communauté internationale en matière de développement durable. Elle représente une avancée majeure dans la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. L'adhésion du Togo à cette convention en 1992 et sa ratification le 04 octobre 1995, est une preuve de l'engagement du gouvernement en matière de conservation de la diversité biologique de notre pays.

Cette adhésion a offert un cadre nouveau pour la conservation et la gestion des ressources biologiques du pays. Cette disposition a permis au Togo d'élaborer d'une part, un document de monographie nationale sur la diversité biologique en 2002 et d'autre part, un document de stratégie de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique en 2003 ainsi que le premier, troisième et quatrième rapport national sur la biodiversité.

Malgré les efforts menés, les cibles atteints n'ont pas permis de réduire de façon significative le rythme de la perte de la diversité biologique auquel le pays fait face. La dégradation de la biodiversité à cause des menaces et pressions diverses (la pratique de l'agriculture itinéraire sur brûlis, la pratique périodique des feux de brousse, les pratiques du braconnage, la récolte de certaines espèces à des fins de pharmacopée) demeurent les causes de cette perte de la biodiversité. Toutes ces pressions ont pour corollaire, la rareté et la disparition de certaines espèces, l'érosion de la diversité biologique, la pauvreté, etc. En vue de renverser cette tendance négative, il s'avère indispensable de recenser, connaître et mettre au point les mesures adéquates de protection avec le concours des populations utilisatrices des ressources. Dans cette perspective, le Togo s'est engagé depuis 2012 à réviser sa stratégie et plan d'action national pour la biodiversité (SPANB) et à l'adopter en tant qu'instrument de politique générale d'ici à 2015.

Le présent document, de cinquième rapport national sur la diversité biologique qui couvre la période de 2009 à 2014, fait le bilan des progrès accomplis dans l'application de la convention sur la diversité biologique avec un accent sur la réalisation du Plan stratégique pour la période 2011 à 2020 relatif à la diversité biologique adopté à Nagoya au Japon en 2010 lors de la dixième conférence des parties. Il est important de relever que la mise en œuvre des différentes orientations et des mesures entreprises au niveau politique et institutionnel ont concouru à l'attente de résultats pertinents en matière de conservation de la biodiversité au Togo.

Enfin, il faut noter que le Togo va véritablement mettre en œuvre le plan stratégique relatif à la biodiversité avec les projets d'envergure nationale ayant bénéficié de financement relativement important tels que : (i) le programme national d'action décentralisée de gestion de l'environnement (PNADE : 2010 à 2014) ; (ii) le projet de renforcement du rôle de conservation des aires protégées du Togo (PRAPT : 2012 à 2017) ; (iii) le projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT : 2012 à 2017) et la préparation de la stratégie de la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) en cours de démarrage avec l'appui financier du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF).

M. André Kouassi Ablom JOHNSON

Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières

Table des matières

PREFACE.....	II
TABLE DES MATIERES	III
LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES FIGURES	VI
LISTE DES CARTES	VII
LISTE DES PHOTOS	VII
SIGLES ET ACRONYMES	VIII
1. CONTEXTE D'ELABORATION DU 5EME RAPPORT NATIONAL	1
2. PRESENTATION DU TOGO	1
3. APPROCHE METHODOLOGIQUE	3
PARTIE I: ACTUALISATION DE L'ETAT ET DES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, DES MENACES ET CONSEQUENCES POUR LE BIEN-ETRE HUMAIN	4
I- IMPORTANCE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE POUR LE TOGO	4
1.1- VALEURS SOCIOECONOMIQUE ET CULTURELLE DE LA BIODIVERSITE AU TOGO	4
1.1.1- VALEUR ECONOMIQUE DE LA BIODIVERSITE.....	4
1.1.1.1- <i>Apports des produits forestiers</i>	5
1.1.1.2- <i>Apports des produits de la faune</i>	8
1.1.1.3- <i>Valeur socioéconomique des écosystèmes</i>	11
1.1.2-VALEURS SOCIOCULTURELLES DE LA BIODIVERSITE	14
1.2- VALEUR ECOSYSTEMIQUE DE LA BIODIVERSITE TOGOLAISE	15
1.2.1- SERVICE ECOSYSTEMIQUE	15
II- CHANGEMENTS MAJEURS OBSERVES DANS L'ETAT ET LES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AU TOGO	16
2.1- ETAT D'UTILISATION ET D'OCCUPATION DES TERRES ET TENDANCES D'EVOLUTION DES ECOSYSTEMES	16
2.2- ETAT ET TENDANCES DE LA DIVERSITE SPECIFIQUE DU TOGO	20
2.2.1- DIVERSITE SPECIFIQUE VEGETALE	20
2.2.1.1- <i>Végétaux aquatiques</i>	21
2.2.1.2- <i>Végétaux terrestres</i>	21
2.2.1.3. <i>Diversité des espèces forestières plantées/protégées des écosystèmes anthropophiles</i>	22
2.2.1.4- <i>Diversité des espèces de champignons</i>	24
2.2.2- DIVERSITE SPECIFIQUE ANIMALE DU TOGO.....	25
2.2.2.1- <i>Etat général et tendance d'évolution</i>	25
III- PRINCIPALES MENACES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE TOGOLAISE.....	26
3.1- DEGRADATION DES ECOSYSTEMES.....	27
3.2- PROLIFERATION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES.....	29
3.3- EXPLOITATION ABUSIVE DES RESSOURCES VEGETALES	30
3.4- EFFETS NEFASTES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	31
3.5- MENACES SPECIFIQUES POUR LES ESPECES DE FAUNE.....	32
IV- IMPACTS DES CHANGEMENTS OBSERVES DANS LA DIVERSITE BIOLOGIQUE SUR LES SERVICES FOURNIS PAR LES ECOSYSTEMES ET CONSEQUENCES SOCIOECONOMIQUES ET CULTURELLES	34
4.1. INONDATIONS	35
4.2. FEUX DE VEGETATION.....	36
4.3. PERTE DE FERTILITE DES SOLS, L'UTILISATION ACCRUE DES ENGRAIS ET LA CHUTE DES PRODUCTIONS DE RENTE	37
4.4. DEREGULATION DU CALENDRIER AGRICOLE	38
4.5. DEGRADATION DU CADRE DE VIE DES POPULATIONS	38
4.6. PAUPERISATION DES POPULATIONS RURALES	38
4.7. AUTRES IMPACTS Y LIES	39

PARTIE II: LES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, LEUR MISE EN ŒUVRE ET L'INTEGRATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	40
V- PROCESSUS D'ACTUALISATION DE LA STRATEGIE ET PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	40
VI- OBJECTIFS NATIONAUX POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	42
VII- MESURES POUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET PRINCIPAUX RESULTATS.....	45
7.1. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA BIODIVERSITE (SPANB 2003)	46
7.2. ELABORATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION POUR LA CONSERVATION ET DE D'UTILISATION DURABLES DE LA BIODIVERSITE	49
7.3. AMELIORATION DU CADRE DE CONCERTATION PARTIES PRENANTES POUR LA GESTION ET L'UTILISATION DURABLES DE LA BIODIVERSITE.....	50
7.4. AMELIORATION DU CADRE DE GESTION DE LA BIODIVERSITE	52
7.4.1. CADRE POLITIQUE	52
7.4.2. CADRE JURIDIQUE.....	52
7.4.3. CADRE INSTITUTIONNEL.....	53
7.4.4. REGLEMENTATION DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES FORESTIERES ET DE LA BIODIVERSITE..	54
7.4.5. GESTION DES AIRES PROTEGEES	55
7.4.6. LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLEGAL DES ESPECES SAUVAGES	55
7.4.7. RECHERCHE.....	56
7.4.8. PECHE ET L'AGRICULTURE.....	56
7.4.9. GOUVERNANCE LOCALE ET LA DECENTRALISATION	57
7.4.10. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	57
7.4.11. RENFORCEMENT DE LA SYNERGIE NATIONALE ENTRE LES CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX.....	58
7.4.12. RENFORCEMENT DE LA COOPERATION SOUS-REGIONALE ET INTERNATIONALE EN MATIERE DE GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLEGAL DES ESPECES DE FAUNE	59
7.4.13. INTEGRATION DE LA BIODIVERSITE DANS LES AUTRES SECTEURS D'ACTIVITES	60
VIII- INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES STRATÉGIES, PLANS ET PROGRAMMES SECTORIEL ET INTERSECTORIEL.....	61
8.1. PRINCIPAUX PLANS STRATEGIQUES ET PROGRAMMES SECTORIELS PRENANT EN COMPTE LA BIODIVERSITE.....	61
8.2. STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI	61
8.3. ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DU FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITE DANS LA SCAPE.....	62
8.4. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (SNDD)	63
8.5. PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENTS POUR L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES (PNIERN).....	64
8.6. SECTEURS A FAIBLE PRISE EN COMPTE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	65
8.7. INTEGRATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LES MECANISMES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	66
PARTIE III : PROGRES ACCOMPLIS EN VUE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS A LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET CONTRIBUTIONS APORTEES AUX CIBLES 2015 DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT	69
IX- ANALYSE DES PROGRES ACCOMPLIS	69
X- ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AU TOGO	87
10.1. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL (GOUVERNANCE NATIONALE)..	87
10.1.1. CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE	87
10.1.2. CADRE INSTITUTIONNEL.....	87

10.1.3. CADRE OPERATIONNEL (PROGRAMMES ET PROJETS).....	88
CONCLUSION	90
REFERENCES	91
ANNEXE 1. LISTE DES ESPECES NOUVELLES POUR LA FLORE DU TOGO	96
ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES A STATUT IUCN ET A STATUT TOGO (2013)	99
ANNEXE 3 : LISTE DES INSTITUTIONS ET PERSONNES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU CINQUIEME RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	102

Liste des tableaux

Tableau 1: Quelques espèces fruitières faisant l'objet de commerce au Togo.....	6
Tableau 2: Quelques utilisations faites des produits forestiers non ligneux par les populations	8
Tableau 3: Evaluation des prix et de la marge bénéficiaire issue de vente de 1 kg de chenilles par les différents acteurs de la filière <i>C. forda</i> au Nord-Togo	10
Tableau 4 : surfaces des unités d'occupation du sol	17
Tableau 5: Tendances de l'occupation et d'utilisation des terres (1975, 2000 et 2010)	18
Tableau 6 : Principales actions de reboisement au Togo depuis le temps colonial jusqu'à nos jours.....	23
Tableau 7: Nombre d'espèces de la Liste rouge (espèces à Statut IUCN) dans les classes de Vertébrés du Togo	33
Tableau 8 : Synthèse des estimations des dommages et pertes des inondations de 2010 au Togo	36
Tableau 9 : Evolution des superficies de productions vivrières en ha	37
Tableau 10: Objectifs nationaux pour la conservation de la diversité biologique selon les buts stratégiques mondiaux	43
Tableau 11 : Progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs d'Aïchi déclinés en objectifs nationaux de conservation de la biodiversité	72
Tableau 12 : Contribution à la réalisation des OMD à partir des mesures prises pour mettre en œuvre la CDB.....	80

Liste des Figures

Figure 1 : Recettes de Permis CITES et droit de captures d'animaux sauvages entre 2005 et 2013 (Source: Direction de la Faune et de la Chasse, 2013)	9
Figure 2: Evolution de la production et des ventes de poissons entre 2005 et 2010 (Source: Direction de l'élevage et de la pêche, 2013)	13
Figure 3: Etat des connaissances sur la répartition des grands groupes végétaux et associés.....	21
Figure 4: Evolution de l'état de connaissance sur la diversité spécifique des grands groupes animaux entre 2009 et 2013 au Togo	25
Figure 5 : Types d'activités menés dans le complexe Oti-Keran-Mandouri	28
Figure 6 : Interactions climat-activités anthropiques et dynamique des écosystèmes (Hounkpè, 2013).....	31
Figure 7: Estimation du nombre d'espèces de Vertébrés de la Liste rouge influencées par les importants dangers qui les menacent au Togo	32
Figure 8 : Variations du nombre d'espèces de Vertébrés de la Liste rouge en fonction de leur statut IUCN au Togo	33
Figure 9 : Evolution de la production de Café et de Cacao par campagne agricole ..	37
Figure 10 : Participation des acteurs aux réunions régionales de concertation pour la fixation des objectifs nationaux pour la biodiversité.....	42

Figure 11: Niveau de mise en œuvre des objectifs de la SPANB 2003.....	47
Figure 12 : Principaux secteurs dans lesquels les EIES sont réalisés.....	61
Figure 13 : Niveau de prise en compte des objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans les politiques, stratégies, plans et programmes du Togo.....	71

Liste des cartes

Carte 1 : subdivision administrative du Togo	1
Carte 2 : zones écologiques du Togo ; Ern, 1979.....	1
Carte 3 : Evolution de l'occupation des terres au Togo de 1975 à 2010 (Source: USGS EROS (2013))	19
Carte 4: Evolution des surfaces brûlées à partir des images e-Modis du projet Firms (KOMBATE , 2014)	20

Liste des photos

Photo 1 : Quelques espèces animales vendues sur les marchés: a: Aulacode et b: un Céphaloppe capturé et vendu vivant (Photo : Gatonnou)	9
Photo 2: Commerçante semi-grossiste des chenilles de <i>Cirina forda</i> au marché de Dapaong (Photo: Badanaro).....	10
Photo 3:Diversité des insectes et autres Arthropodes rangés dans des boîtes (a) et (c) ou soigneusement emballés (b) et destinés à la vente locale ou à l'exportation (Source: MERF/PNUD, 2010).....	12
Photo 4 : Inselberg à Glito (Photo: Sanouméga).....	12
Photo 5: Forêts sacrées d'Amédéhoèvé sur le littoral (a) et Bois sacrés des montagnes de Kara (b) (Photos: Kaman (a) et Kokou (b))	15
Photo 6 : Troupeaux de buffle dans la Réserve de Djamdè ; Photo Aïdam	26
Photo 7 : Deux éléphants dans le Parc Fasao Malfakassa ; Photo Atsri.....	26
Photo 8 : Lagune de Bè, en plein centre de la ville de Lomé envahie par la Jacinthe d'eau (<i>Echhornia crassipes</i>) (Photo : KOKOU)	30
Photo 9: Inondation dans un quartier périphérique de Lomé (juillet 2008)	35
Photo 10 : Exposition des 1689,45kg d'ivoire saisi au Port autonome de Lomé le 23 janvier 2014	56

Sigles et acronymes

ACP/FELGT	African, Caribbean and Pacific States / Forest Law Enforcement Governance and Trade
AE2D	Action Environnementale pour le Développement Durable
AMP	Aire Marine Protégée
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
ANSAT	Agence Nationale de Sécurité Alimentaire au Togo
AP	Aire Protégée
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ATPH	Association Togolaise pour la Promotion Humaine
AVGAP	Associations Villageoises de Gestion Participative des Aires Protégées
CCGRF	Commission nationale Consultative de Gestion des Ressources Forestières
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEB	Communauté Electrique du Bénin
CIE	Commission Interministérielle pour l'Environnement
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faunes et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CMS	Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage
CNE	Comité National de l'Environnement
COMET	Consortium des ONG en Matière d'Environnement au Togo
CONGREMA	Consortium des ONG des la Région Maritime
CVD	Comités Villageois de Développement
DE	Direction de l'Elevage
DFC	Direction de la Faune et de la Chasse
DPA	Direction de la Pêche et de l'Aquaculture
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOWAP	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique politique régionale agricole de l'Afrique de l'ouest
EIE	Etude d'Impact Environnemental et Social
ESA	Ecole Supérieure d'Agronomie
ESS	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine (1 \$ US = 500 F CFA)
FACT	Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)
FDS	Faculté des Sciences
FED	Fonds Européen pour le Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFW	Fondation Franz Weber
FMI	Fonds Monétaire International
FNDF	Fonds National de Développement Forestier
FNE	Fonds National de l'Environnement
FODES	Fédération des Organisation de Développement de Savanes
GERN	Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles
GESTER	Gestion de l'Espace et du Territoire
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
INFA	Institut National de Formation Agricole

ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
IUCN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
KBA	Key Biodiversity Areas
LCT	Lomé Containers Terminal
MAB	Man and Biosphere ou Homme et Biosphère
MCPD	Modes de Consommation et de Production Durable
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
MRV	Mesure -Rapportage -Vérification
NIOTO	Nouvelles Industries des Oléagineux du Togo
ODEF	Office de Développement et d'Exploitation Forestière
OKM	Oti-Kéran-Mandouri
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANSEA	Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PAOSC	Programme d'Appui aux Organisation de la Société Civile
PAPE	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PGICT	Projet de Gestion Intégré des Catastrophes et des Terres
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Intérieur Brut Annuel
PIR	Programme Indicatif Régional
PNADE	Programme National d'Action Décentralisé de gestion de l'environnement
PNAE	Programme National d'Action Environnemental
PNCD	Programme National de Consolidation de la Décentralisation
PNFM	Parc National de Fazao Malfakassa
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNIERN	Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PONAT	Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PRAPT	Projet de Renforcement du système national d'Aires Protégées du Togo
PTF	Partenaire Technique et Financier
PURISE	Projet d'Urgence de Réhabilitation d'Infrastructure et des Services Electriques
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RAFIA	Recherche Appui et Formation aux Initiatives d'Auto développement
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)
RESODERC	de Développement de la Région Centrale
RESOKA	Réseau des ONG de la Kara
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SPANB	Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité
STAR	Système Transparent d'Allocation des Ressources

TdE	Société Togolaise des Eaux
UAVGAP	Union des Associations Villageoises de Gestion Participative des Aires Protégées
UBT	Unités de Bétail Tropical
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UTCATF	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie
WAP	Complexe W-Arly- Pendjari

RESUME EXECUTIF

Contexte d'élaboration du 5^{ème} rapport national

Le Togo a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) en 1995, élaboré et adopté sa monographie nationale sur la diversité biologique en 2002. En 2003, le pays a élaboré sa Stratégie Nationale et son Plan d'Action National initial pour la Conservation de la Diversité Biologique avec la participation effective des différentes catégories d'acteurs. En outre, le Togo a élaboré les premier, troisième et quatrième rapports nationaux au titre de la CBD.

Les rapports nationaux sont des outils essentiels permettant à la Conférence des Parties d'examiner périodiquement (tous les 5 ans) l'état d'application de la Convention en fournissant notamment du matériel pour l'élaboration des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Ils constituent des outils de communication importants.

En vue de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions nationales et internationales pour la période de 2009 à 2014 et conformément à l'article 26 de la Convention sur la diversité biologique, le Togo s'est engagé à élaborer son 5^{ème} rapport national sur la mise en œuvre de cette convention parallèlement au processus d'actualisation de la stratégie et plan d'action pour la biodiversité.

Partie 1 : Actualisation de l'état et des tendances de la diversité biologique, des menaces et conséquences pour le bien-être humain

L'importance socioéconomique de la biodiversité pour le Togo est appréciée par sa fourniture de nombreux produits alimentaires, de la matière première pour l'industrie, des médicaments, des matériaux de construction, etc. Elle est à la base de la production agricole et suscite une activité économique liée à l'écotourisme. La biodiversité dispose d'une valeur socio-culturelle très importante aux yeux des populations.

Les produits forestiers ligneux sont exploités pour différentes utilisations notamment la Biomasse énergie et le bois d'œuvre et de service. En termes de produits forestiers non ligneux, la biodiversité végétale du Togo est riche en espèces à usage médicinal traditionnel, fourrager, alimentaire et autres. Ainsi, les organes de plusieurs plantes (écorces, feuilles, racines, fruits, etc.) sont utilisés en pharmacopée traditionnelle, dans les rites socio-culturels et même en cosmétique.

L'apport des produits fauniques contribuent également à l'amélioration du bien-être des populations togolaises en leur procurant de la protéine animale indispensable à leur alimentation, mais aussi, en leur servant de biens marchands. Ils génèrent des revenus monétaires pour la satisfaction des besoins divers.

Les différents écosystèmes forestiers et aquatiques ont une importance non négligeable dans la mesure où ils représentent d'énormes potentialités écotouristiques. La pêche dans le lac artificiel du barrage de Nangbéto et autre écosystème aquatique mobilise et fait vivre une population estimée par la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture en 2009 à environ 900 individus. Sur le plan socioculturel, les forêts et la diversité naturelle revêtent une importance toute particulière pour bon nombre de communautés, servant de base à de nombreuses croyances religieuses et à un vaste savoir traditionnel. Ces valeurs sont de plus en plus reconnues grâce au tourisme culturel, lequel peut à son tour fournir une source de revenus et de développement.

Changements majeurs observés dans l'état et les tendances de la diversité biologique au Togo

En termes de changement observé dans l'état et les tendances de la diversité biologique au Togo, l'analyse de l'utilisation des terres au Togo de 1975, 2000 et 2010 traduit une grande variation des formes d'utilisation des terres. Les changements les plus spectaculaires sont observés dans les

régions au nord du pays notamment dans les écorégions de Savane soudanienne sèche et la Plaine de l'Oti. L'écorégion de la Pénéplaine bénino-togolaise sud (une écorégion qui montrait très peu de zones agricoles en 1975) a également enregistré une expansion agricole considérable qui s'est traduite par une grande fragmentation des savanes boisées et des forêts claires.

Par rapport à l'état et les tendances de la diversité spécifique du Togo, il faut noter qu'au terme des travaux de recherche, la connaissance sur la diversité végétale ramène la flore actuelle du Togo à **3 501 espèces** spontanées terrestres **contre 3 428** recensées sur le territoire national en 2009. Pour les espèces aquatiques, **240 nouvelles espèces** sont décrites augmentant leur nombre à **501**. Les récents travaux de recherche ont permis de décrire à ce jour, **170 espèces de champignons**. Un total de **4 019 espèces** animales a été recensé contre **3 700** en 2009 soit une augmentation de 8 % à la suite des efforts de recherche en matière de biodiversité ces quatre dernières années.

Les principaux dangers identifiés qui menacent la préservation de la biodiversité au Togo sont : la dégradation des écosystèmes, la prolifération des espèces exotiques envahissantes, l'exploitation abusive des ressources végétales, le manque de mécanisme de suivi des espèces de la faune, le braconnage, etc.

Impacts des changements observés dans la diversité biologique sur les services fournis par les écosystèmes et conséquences socioéconomiques et culturelles

Il apparaît que tout changement observé sur une des composantes de la biodiversité entraînera une modification des services fournis par la biodiversité notamment les écosystèmes et aura des conséquences socioéconomiques et culturelles affectant le bien-être des populations. La dégradation des écosystèmes provoque son dysfonctionnement dans de nombreux domaines tels que: les modifications climatiques, les inondations, la baisse des rendements agricoles et halieutiques, etc.

Cette situation a accentué la baisse de la productivité agricole et donc des revenus et a généré une précarité des conditions de vie. Les besoins croissants de la population associés à des conditions climatiques contraignantes et un déclin permanent de la fertilité des sols, ont conduit à de profondes modifications de l'environnement.

Partie 2 : les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique

Processus d'actualisation de la stratégie et plan d'action national pour la diversité biologique

La révision de la stratégie et plan d'action pour la biodiversité élaborée en 2003 du Togo a été initiée en 2012 par le Ministère de l'environnement et des ressources forestières représenté par la Direction de la Faune et Chasse (DFC). Ce processus d'actualisation du SPANB s'est déroulé en plusieurs étapes et a rassemblé l'ensemble des acteurs locaux concernés par l'environnement en général et la préservation de la biodiversité en particulier. Ces différentes étapes se présentent comme suit : (i) Mise en place d'un Comité Technique de pilotage du processus d'actualisation de la SPANB, (ii) Etat des lieux et évaluation des causes et conséquences de la perte de biodiversité, (iii) Définition des objectifs nationaux et les priorités pour la diversité biologique, (iv) Développement de la stratégie et le Plan d'action puis l'élaboration des plans de mise en œuvre du plan de communication, (v) Validation des documents produits aux différentes étapes du processus.

Dans le cadre de ce processus, vingt (20) objectifs nationaux ont été retenus pour l'horizon 2020. Ces objectifs nationaux mettent l'accent sur le renforcement des capacités juridiques et

institutionnelles, la sécurisation du dispositif national de conservation et le partage équitable des ressources issues de la biodiversité afin de relever les défis mondiaux du nouveau plan stratégique 2011-2020 que la 10^e Conférence des Parties a adopté en octobre 2010 à Nagoya au Japon.

Il faut noter qu'au Togo, de nombreuses mesures ont été prises pour l'application de la Convention de la Diversité Biologique (CDB). Parmi ces mesures on note : la collaboration des services du Ministère de l'environnement et des ressources forestières avec les organisations nationales et internationales pour participer à la lutte contre le trafic des spécimens de la faune et de la flore au Togo ; l'élaboration des documents de planification pour la conservation et de d'utilisation durables de la biodiversité ; l'amélioration du cadre de concertation des parties prenantes pour la gestion et l'utilisation durables de la biodiversité et l'amélioration du cadre politique, juridique, réglementaire et institutionnel de gestion de la biodiversité.

Les différentes saisies des spécimens de faune sauvage opérées entre 2010 et 2014 par le Togo mettent en exergue la volonté manifeste du Gouvernement togolais à contribuer, non seulement à l'échelle régionale et internationale à la conservation de la diversité biologique, mais aussi à la sécurité quand on sait que le trafic d'ivoire est la 3^{ème} forme de criminalité.

Intégration de la diversité biologique dans les stratégies, plans et programmes sectoriel et intersectoriel

La prise en compte des préoccupations environnementales en générale et de la diversité biologique en particulier dans les stratégies, plans et programmes constitue une avancée majeure au Togo depuis 2010. Cette intégration est une réalité dans les documents de planification au niveau national comme la stratégie de réduction de la pauvreté et la stratégie de développement durable. Au niveau de certains secteurs comme, l'eau et les ressources forestière on note une prise en compte de la diversité biologique dans les stratégies de ces secteurs. Les secteurs à faible prise en compte de la diversité biologique sont : l'agriculture, les mines et l'énergie, les infrastructures où il reste encore des efforts à mettre en œuvre.

Partie 3 : Progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et contributions apportées aux cibles 2015 des objectifs du millénaire pour le développement

Analyse des progrès accomplis

Les objectifs d'Aichi les mieux évoqués dans les documents de planification et de politique sont les objectifs 1, 2, 4, 5, 7, 10, 14 et 15. De manière opérationnel, le niveau de prise de conscience de l'importance de la conservation de la biodiversité est de plus en plus élevé auprès des populations qui s'explique par les progrès réalisés dans la gestion décentralisée et communautaire de la biodiversité avec l'appui des ONG et OSC. L'élaboration de la stratégie et plan d'action pour la biodiversité de deuxième génération pour la période 2011-2020 est une avancée majeure dans la réalisation du plan stratégique relatif à la biodiversité. Le Togo va véritablement mettre en œuvre le plan stratégique 2011-2020 relatif à la biodiversité avec les projets d'envergure nationale ayant bénéficié de financement relativement important.

De nombreuses initiatives sont en cours notamment les projets relatifs à la gestion des aires protégées, à la restauration des terres et à la gestion des catastrophes. La réussite de ces projets devront aider à la conservation et la valorisation de la biodiversité, (ii) la lutte contre la désertification et la dégradation des sols, (iii) l'atténuation des émissions de gaz à effets de serre et autres sources de pollution ; (iv) la promotion de la foresterie privée et communautaire ; (v) l'augmentation du couvert végétal par le reboisement et l'aménagement et la restauration des forêts naturelles.

1. CONTEXTE D'ELABORATION DU 5ème RAPPORT NATIONAL

Au Togo, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'objectif 2010 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) sont relativement faibles. Les efforts menés ainsi que les cibles atteints ne permettent pas de réduire de façon significative le rythme de la perte de la diversité biologique auquel le pays fait face. Pourtant, il a été identifié clairement dans les différents rapports établis par le Togo en matière de mise en œuvre de la CDB qu'il existe une forte dépendance des populations, surtout rurales vis-à-vis de la biodiversité (MERF, 2009). En effet, l'analyse des différentes formes d'utilisation de la biodiversité permet de déduire qu'elle fournit des biens et services immenses nécessaires pour le bien-être social et économique, notamment la nourriture, l'eau douce, l'air pur, mais aussi le soin contre les maladies, la régulation du climat, la pollinisation des plantes, etc (MERF, 2014).

Malgré son importance, la dégradation de la biodiversité à cause des menaces et pressions diverses, entre autres l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles, la pollution, l'invasion des espèces exotiques, les effets négatifs des changements climatiques..., est sans cesse croissante. Par conséquent, plusieurs taxons aussi bien végétaux qu'animaux sont menacés de disparition. Cette situation induit des conséquences socioéconomiques et culturelles très importantes sur les populations.

Face à cette situation, le pays a adopté des mesures contribuant à la réalisation des buts stratégiques et des objectifs de la Convention. En effet, dès 2002, le Togo avait marqué son engagement au titre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ratifiée en 1995, en élaborant et en adoptant sa monographie nationale sur la diversité biologique (PNAE, 2002). En 2003, le pays a exprimé sa volonté de faire entrer la biodiversité dans le champ de toutes les politiques publiques, en lançant sa Stratégie et son Plan d'Action Nationale pour la Biodiversité (SPANB) (MERF, 2003). En outre, le Togo a élaboré les premier, troisième et quatrième rapports nationaux au titre de la CDB (MERF, 1996, 2000, 2009). Aussi, a-t-il ratifié le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques le 02 juillet 2004. La mise en œuvre de celui-ci s'est traduite par l'élaboration du cadre national de biosécurité au Togo, la promulgation de la loi 2009-001 du 06 janvier 2009 sur la prévention des risques biotechnologiques, la signature du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ainsi que le protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation liée à l'utilisation de la biotechnologie moderne (2011) et la mise en place d'un système national fonctionnel de biosécurité.

Plusieurs actes, conventions ou engagements similaires ont été signés par le pays démontrant son attachement à la prise en compte de l'environnement dans les priorités nationales. Il s'agit notamment de (i) la Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification; (ii) la Convention des Nations-Unies sur les Changements Climatiques; (iii) la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faunes et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES); (iv) la

Convention sur les zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de RAMSAR); (v) la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS); (vi) la Convention sur le patrimoine mondial et naturel de l'UNESCO (WHC), etc. Toutefois ces actions n'ont pas amélioré de façon substantielle la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique. En outre, Le Togo a adhéré au Partenariat REDD+ à la conférence sur le climat et la forêt à Oslo en Norvège le 27 mai 2010, affirmant ainsi son engagement à œuvrer aux côtés de la communauté internationale pour la réhabilitation et la protection de la forêt en raison de son importance dans la stabilisation du climat. Aussi, le souci de promouvoir une gestion participative de la biodiversité a-t-il poussé les autorités togolaises en charge du secteur à mettre en place de nombreux cadres de concertation, d'échanges et de sensibilisations. L'objectif visé était d'impliquer les différentes parties prenantes en vue de leur participation effective à la gestion et à l'utilisation durables de la biodiversité du pays et des services associés.

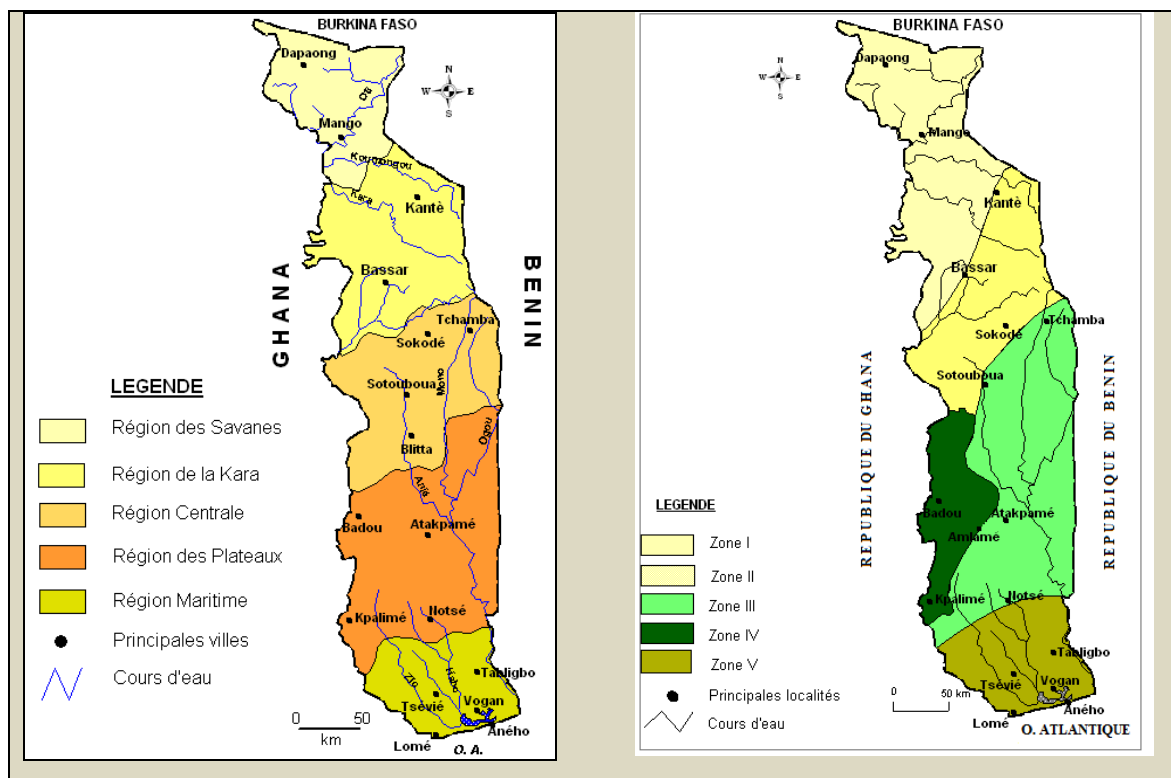
En vue de mesurer le progrès accomplis dans la mise en œuvre de toutes ces dispositions et conformément à l'article 26 de la Convention et à la décision X/10 de la Conférence des Parties, les Parties doivent soumettre leurs cinquièmes rapports nationaux sur la mise en œuvre de la CDB. En effet, les rapports nationaux sont des outils essentiels permettant à la Conférence des Parties d'examiner périodiquement (tous les 5 ans) l'état d'application de la Convention en fournissant notamment des orientations pour l'élaboration des perspectives pour la diversité biologique à l'échelle mondiale. Ils constituent également d'importants outils de communication à l'endroit de tous les acteurs impliqués dans la gestion et l'utilisation de la biodiversité sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de la Convention. Ainsi, le Togo à l'instar des autres Parties, s'est engagé à élaborer son 5^{ème} rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique parallèlement au processus d'actualisation de la stratégie et plan d'action pour la biodiversité. Ce cinquième rapport national couvre la période de 2009 à ce jour. Il vise à constituer une source d'information pour une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique qui aura lieu à la douzième Conférence des Parties. Il est l'outil important pour la planification de la diversité biologique au niveau national en ce qu'il fournit l'analyse et le suivi nécessaire pour prendre des décisions concernant l'application de la CDB.

2. PRESENTATION DU TOGO

Situé sur la côte du Golfe de Guinée en Afrique de l'Ouest, le Togo couvre une superficie de 56 600 km². Il est limité au Sud par l'Océan atlantique, au Nord par le Burkina Faso, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Localisé entre le 6^{ème} et le 11^{ème} degré de latitude nord et entre 0 et 2 degrés de longitude est, le pays s'étend du nord au sud sur 660 km. Sa largeur varie entre 50 et 150 km. Le territoire national est divisé en cinq régions administratives et économiques qui ne jouissent pas en réalité d'une autonomie régionale par manque de mise en place effective de structures administratives et financières appropriées. Les cinq régions sont : Région Maritime (6100 km²), Région des Plateaux (16975 km²), Région Centrale (13317 km²), Région de la Kara (11738 km²), Région des Savanes (8470 km²). Le pays compte actuellement trente-cinq préfectures, une sous-préfecture et 21 communes fonctionnelles.

Au plan géomorphologique, le Togo est pris en écharpe dans la direction Sud-Ouest-Nord-Est par la chaîne des monts Togo qui constitue la partie principale de la chaîne de l'Atakora. Dans l'extrême nord du pays, une vaste plaine orientale sillonnée par la rivière Oti et ses affluents s'étend entre 9°20' N et 11°N. Cette plaine orientale qui se relève du sud au nord se prolonge vers le sud, donnant le plateau de terre de barre qui domine la zone lagunaire et couvre plus des deux tiers de la Région Maritime. Au plan écologique, le pays comporte plusieurs zones tel qu'indique la Carte 2.

Les Carte 1 et Carte 2 montrent en effet les subdivisions économiques et les zones écologiques du Togo.



Carte 1 : subdivision administrative du Togo

Carte 2 : zones écologiques du Togo ; Ern, 1979

Les zones écologiques sont décrites comme suit :

- Zone 1 : zone des plaines du nord caractérisée par une saison des pluies et une saison sèche correspondant aux savanes soudaniennes et des îlots de forêts denses sèches qui abritent les principales aires protégées (Oti-Kéran et Mandouri) du complexe des aires protégées transfrontalières entre quatre pays avec pour objectif la conservation de la biodiversité et de l'habitat de grands mammifères;
- Zone 2 : montagnes du nord, climat de type soudano-guinéen d'altitude, une saison pluvieuse et une saison sèche, domaine de mosaïque de forêts denses sèches et de savanes arborées;
- Zone 3 : plaine du centre, climat tropical marqué par une saison des pluies et une saison sèche, domaine des forêts denses sèches et des savanes boisées guinéennes et deux importantes aires protégées (Fazao-Malfakasa et Abdoulaye) du Togo ;
- Zone 4 : zone méridionale des Monts du Togo, climat subéquatorial de transition caractérisé par une grande saison pluvieuse interrompue par une légère diminution en août/septembre, domaine des forêts denses semi caducifoliées et de forêts de montagne par excellence;
- Zone 5 : plaine côtière du sud Togo, climat subéquatorial marqué par un déficit pluviométrique et qui concentre toutes les mangroves du pays avec des aires protégées intéressantes et forêts sacrées de petites tailles.

Au plan hydrographique, le Togo est subdivisé en trois grands bassins dont le bassin de l'Oti (47,3% du territoire), le bassin du Mono (37,5% du territoire) et le bassin côtier du Lac Togo.

Au plan démographique, les résultats du quatrième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 4) de 2010 montrent que le Togo compte 6,2 millions d'habitants dont 48,6% d'hommes et de 51,4% de femmes. La région maritime est la plus peuplée et concentre 41,7% de la population. La moins peuplée est la région centrale avec 10,1% des habitants. La population togolaise est particulièrement jeune avec 60,6% de personnes de moins de 25 ans et 42% de personnes de moins de 15 ans. Les personnes de 60 ans ou plus représentent 4,2% de la population. La population qui réside en milieu rural est de 62,3% contre 37,7% en milieu urbain. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 63,3 ans en 2013 et le taux de croissance moyen de la population est évalué à 2,84%. Le taux de mortalité infanto-juvénile est estimé 124‰, selon les résultats des enquêtes MICS 2006 et 2010.

Sur le plan socio-économique, l'indice de développement humain est passé de 0,452 en 2010 à 0,459 en 2012 et le Togo occupe le 159^{ème} rang mondial. L'accélération de la croissance économique observée depuis 2007 quoique influencée par des chocs exogènes de natures diverses se poursuit après la phase des taux négatifs de croissance du PIB, notamment entre 2000 et 2002. Le taux de croissance du PIB était de 4% en 2010, 4,8% en 2011 et est estimé à 5,9% en 2012 ; toujours inférieur au 7% nécessaire à une réduction sensible de la pauvreté dans les pays africains. Le taux

net de scolarisation au primaire excède les 80%, excepté la région des Savanes où il est de 77%.

La consommation des ménages togolais est essentiellement basée sur les produits issus de l'agriculture. Le PIB courant émanant de ce sous-secteur a enregistré une croissance assez régulière sur la période de 2007-2011, passant de 307,1 milliards FCFA à 543 milliards FCFA. En 2011, le secteur primaire a contribué à hauteur de 1,7 point à la croissance réelle (contre 0,9 point en 2010), grâce au relatif dynamisme de la production agricole, dû en partie à des conditions climatiques plus ou moins favorables et aux mesures prises par les autorités (distribution d'engrais et de semences à des prix subventionnés).

3. Approche méthodologique

La démarche méthodologique utilisée a consisté en une analyse des documents de politique, de stratégie, de programmes et de projets des différents ministères en charge de la gestion des ressources naturelles pour cerner les différents aspects de la problématique de biodiversité. Cette phase a permis d'identifier les principaux acteurs et d'orienter des entretiens semi-structurés. Cette analyse documentaire a été complétée par des recherches sur Internet.

En plus de la recherche bibliographique, une série d'entretiens a été réalisée avec les acteurs impliqués directement ou indirectement dans la gestion des ressources naturelles au Togo. Il s'agit entre autres des collectivités locales, des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des Organisations de la Société Civile (OSC), des Institutions de recherches et des Partenaires Techniques et Financiers. Ces entretiens ont été aussi réalisés avec des responsables des différentes structures de l'administration publique notamment le ministère de l'environnement et des ressources forestières, le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, le ministère de la planification, de l'aménagement du territoire et du développement. Il s'agit de recueillir leurs points de vue sur les différentes initiatives, les résultats, les impacts et les contraintes. Les consultations des parties prenantes dans les différentes régions du pays lors du processus d'élaboration de la SPANB ont été mises à profit pour l'élaboration du présent document de cinquième rapport national sur la diversité biologique.

Le document est structuré en trois parties dont l'essentiel des informations contenues dans chaque partie est le suivant:

- la **Partie I** actualise l'état et les tendances de la diversité biologique, des menaces et les conséquences pour le bien-être humain ;
- la **Partie II** examine les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique ;
- la **Partie III** dresse les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et contributions apportées aux cibles 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement.

PARTIE I: ACTUALISATION DE L'ETAT ET DES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, DES MENACES ET CONSEQUENCES POUR LE BIEN-ETRE HUMAIN

I- IMPORTANCE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE POUR LE TOGO

La diversité biologique ou biodiversité peut se définir comme la variété et la variabilité des organismes vivants de la planète et de leurs interactions. Elle englobe tous les niveaux d'expression de la variation des êtres vivants, des gènes aux écosystèmes en passant par les espèces et les communautés. Elle comprend (i) la diversité des milieux naturels, écosystèmes et paysages; (ii) la diversité des espèces; (iii) la diversité génétique, (iv) toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. Elle est souvent associée à «l'Or Vert» ou au «Réservoir» des ressources à exploiter dans le domaine du génie génétique et de l'écotourisme en particulier. En outre, c'est grâce à la biodiversité que la vie est possible et se perpétue à la surface de la terre car elle soutient les sociétés humaines sur divers plans.

1.1- Valeurs socioéconomique et culturelle de la biodiversité au Togo

L'importance socioéconomique de la biodiversité pour le Togo peut être appréciée par la contribution des différents écosystèmes à l'amélioration des conditions de vie et de pauvreté des populations, par leur quote-part dans l'essor économique du pays mais aussi par la représentation que se font ces populations de ses ressources naturelles. Elle fournit de nombreux produits alimentaires, de la matière première pour l'industrie, des médicaments, des matériaux de construction, etc. Elle est à la base de la production agricole et suscite une activité économique liée à l'écotourisme. La biodiversité dispose d'une valeur socio-culturelle très importante aux yeux des populations. Elle fournit également à l'humanité une variété et une beauté de paysages, appréciées de tous, par les multiples arrangements d'espèces qu'elle permet en fonction des climats et des sols ou la présence d'espèces patrimoniales ou emblématiques, le plus souvent des Mammifères, des Oiseaux, insectes ou de grands arbres.

1.1.1- Valeur économique de la biodiversité

Le Plan d'action forestier national (PAFN) du Togo élaboré en 2011 a dressé de façon exhaustive la dépendance des populations, surtout rurales, à l'égard des produits de la biodiversité, qu'ils soient ligneux ou non ligneux. En effet, les populations utilisent les produits de la biodiversité d'origine végétale sous différentes formes notamment comme les cure-dents, les plantes médicinales, les éponges végétales, les nattes, les plantes fourragères, le kapok, les gommes, les résines et tanins, du miel et une gamme variée de produits de la faune (MERF/FAO, 2011). Grâce à ces multiples

usages dans le mode de vie des populations togolaises, la biodiversité possède une valeur économique avérée qui s'apprécie à travers différents domaines d'utilisation.

1.1.1.1- Apports des produits forestiers

1.1.1.1.1. Produits forestiers ligneux (PFL)

Au Togo, les produits forestiers ligneux sont exploités pour différentes utilisations notamment:

- Biomasse énergie:

Avec une consommation de 0,30 tonne équivalent pétrole (tep) par habitant et par an, le Togo est en dessous de la moyenne africaine de consommation énergétique (de 0,50 tep par habitant par an). Mais l'analyse de ce bilan de consommation énergétique laisse percevoir trois éléments :

- Primo, la forte dépendance du pays vis-à-vis des énergies traditionnelles composées de bois-énergie, charbon de bois, résidus agricoles et utilisées par les ménages urbains (préférant le charbon de bois) et ruraux (appréciant plutôt le bois-énergie) pour cuire les aliments et chauffer l'eau et autres. Cette dépendance a des répercussions négatives sur la flore (par suite de carbonisation surtout) et sur le sol ;
- Secundo, en raison de l'accroissement et de l'urbanisation de la population couplée de l'utilisation de foyers trois pierres (à faible rendement surtout en milieu rural), la demande nationale selon le Programme Energies Traditionnelles de la FAO (2008) croît rapidement : 786 900 t en 1991 (en zone rurale uniquement), 1 878 448 t en 1992, 3 094 909 t en 1999, 935 000 t en 2001 (en zone rurale uniquement) ;
- Tertio, les énergies traditionnelles représentent 67 % des consommations totales et dans le cas particulier des ménages 97 % de la consommation énergétique dont 62% du bois-énergie, 21% du charbon de bois et 14% de résidus agricoles ; ceux-ci composés de tiges de sorgho, de manioc, de paille, représentent 30 à 40 000 tonnes équivalent pétrole par an et sont fortement utilisés dans les régions Maritime, Kara (côté Est) et Savanes (côté Ouest) où la ressource forestière se raréfie.

- Bois d'œuvre et bois de service:

La production de bois d'œuvre se fait essentiellement dans les régions des Plateaux et Centrale et notamment dans les zones frontalières avec le Bénin et le Ghana en raison de leurs potentialités naturelles. La consommation de bois d'œuvre par tête d'habitant est de 0,008 m³ de sciages (MERF/FAO, 2011). Il est consommé aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En ce qui concerne le bois de service, la

consommation moyenne est estimée à 0,08 m³ (Akpabie, 2011a). Il s'agit essentiellement de coquaires, des perches, des bambous, des poteaux, des Raphia. Les perches et les poteaux proviennent le plus souvent des plantations de teck et d'autres essences à croissance rapide telles des *Eucalyptus* sp, *Terminalia* sp, *Cedrela* sp, *Bambusa* sp, etc.

1.1.1.1.2. Produits forestiers non ligneux (PFNL)

La biodiversité végétale du Togo est riche en espèces à usage médicinal traditionnel, fourrager, alimentaire et autres. Ainsi, les organes de plusieurs plantes (écorces, feuilles, racines etc) sont utilisés en pharmacopée traditionnelle, dans les rites socio-culturels et même en cosmétique. Les travaux de Yapi et Sessi (1997) ont estimé la production de plantes médicinales à 15 000 tonnes par an dont 3000 tonnes sont commercialisées. Les espèces les plus fréquemment utilisées sont *Khaya senegalensis*, *Rauwolfia vomitoria*, *Anthocleista nobilis*, *Alstonia boonei*, *Bridelia ferruginea*, *Chloclospermum tinctorium*, *Fluggea virosa*, *Combretum micranthum*, *Alchornea cordifolia*, *Nauclea latifolia*, *Newbouldia laevis*, *Azzeria africana*, *Terminalia* sp, *Vitex doniana*, *Annona senegalensis*, *Guiera senegalensis*, *Azadirachta indica*, *Eucalyptus* spp., *Tectona grandis*, *Erythrophleum suaveolens*, *Anogeissus leiocarpus*, *Sterculia setigera*, *Pterocarpus erinaceus*, *Daniellia oliveri* et *Anchomanes difformis*, *Leptadenia hastata*, *Phyllanthus muellerianus*, *Pupalia lappacea*, *Byrsocarpus coccineus*, etc (MERF/FAO, 2011; Atakpama, 2010; Kokou, 2012; Titikpina, 2012; Houekou, 2012).

Par ailleurs, la production de la biomasse fourragère est évaluée à près de 4 650 000 tonnes de matières sèches avec une charge potentielle de 39 066 UBT (Defly, 2005). Les parcours naturels sont à dominance de graminées du genre *Heteropogon*, *Andropogon*, *Hyparrhenia*, *Panicum*, *Pennisetum*. Si les pâturages les plus intéressants (quantitativement et qualitativement) sont essentiellement herbacés annuels (rarement pérennes), il convient de prendre en considération l'apport non négligeable des ligneux fourragers tels que les Capparaceae, les Fabaceae (*Pterocarpus* spp. *Prosopis africana*), surtout en saison sèche, lorsque l'herbe fait défaut en raison de la faible productivité des pâturages herbacés. Les formations mixtes forestières et graminéennes (forêts claires, savanes arbustives, arborées, boisées et prairies) constituent des pâturages relativement bons.

En outre, de nombreuses autres plantes sont utilisées comme des plantes espèces fruitières spontanées essentiellement à des fins alimentaires. Certaines de ces espèces font l'objet de commerce local, national et même international constituant ainsi de véritables sources de revenus pour les populations locales (Atato et al., 2010). Le **Tableau 1** fait ressortir les espèces végétales qui font l'objet de commerce, leur distribution et leur période de disponibilité.

Tableau 1: Quelques espèces fruitières faisant l'objet de commerce au Togo

Nom scientifique	Organes vendus	Distribution (Zones écologiques)	Périodes de disponibilité des fruits
<i>Adansonia digitata</i> Linn.***	Pulpe et graine	I, II, III, IV	Nov-Fév
<i>Blighia sapida</i> König*	Arille	I, II, III, IV	Déc-Fév
<i>Cola nitida</i> (Vent.) Schott & Endl.***	Graine	II, IV	Avril-Juin
<i>Detarium senegalense</i> J. F. Gmel.***	Graine	II, III, IV	Déc-Fév
<i>Dialium guineense</i> Wild.***	Fruit	II, III, IV	Fév- Avril
<i>Garcinia kola</i> Heckel*	Fruit	IV	Oct-Déc
<i>Irvingia gabonensis</i> (Aubry-Lecomte ex O'Rorke) Bail.**	Fruit	IV	Juin-Sept
<i>Monodora myristica</i> (Gaertn.) Dunal.**	Graine	IV	Mars-Avril
<i>Parkia biglobosa</i> (Jacq.) Benh.**	Graine	I, II, III, IV	Fév-Avril
<i>Spondias mombin</i> Linn.*	Fruit	II, III, IV	Juil-Août
<i>Tamarindus indica</i> Linn.**	Fruit	I, II, III, IV,	Jan-Mars
<i>Vitellaria paradoxa</i> C. F. Gaertner ***	Graine	I, II, III, IV	Mai-Juillet
<i>Vitex doniana</i> Sweet*	Fruit	I, II, III, IV	Juillet-Août
<i>Xylopia aethiopica</i> (Dunal) A. Rich.**	Fruit	II, IV	Avril-Juin

*Commerce locale; **Commerce national; ***Commerce international (Source: Atato et al.

2010

D'autres espèces telles que *Irvingia robur*, *Monodora myristica*, *Pentadesma butyracea* et *Piper guineense* ont également été relevées comme produits forestiers non ligneux à haute valeur économique exclusivement dans la zone écologique IV (Adjossou, 2009). L'un des principaux PFNL actuellement utilisé au Togo est le Karité. Il entre dans la plupart des préparations culinaires (gâteaux, sauces, etc) et dans la savonnerie. Le Karité constitue une source de revenus pour les populations rurales, surtout du Nord-Togo. Dans la plaine de l'Oti, par exemple, les revenus liés au Karité conservé dans les parcs agroforestiers sont estimés à 85 000 F CFA par an pour le paysan (Aléza, 2010).

Les fruits du Néré, du baobab et du kolatier ainsi que les noix d'anacardier, entre autres, contribuent à la satisfaction des besoins alimentaires et financiers des populations togolaises surtout dans les zones rurales (MERF/FAO, 2011). La production annuelle des 2 210 ha de plantations d'anacardières que compte le pays est estimée à 87 tonnes de noix, soit un rendement annuel moyen de 7,74 Kg/ha. Par contre, les kolatiers sont estimés à 196 305 pieds et leur production à 2 355 tonnes de cola par an, soit un rendement annuel d'environ 12 tonnes.

Il est à signaler que la production nationale annuelle de nattes traditionnelles est estimée à 1 000 000 d'unités dont 200 000 commercialisées. Celle du cure-dents est estimée à 6 000 tonnes dont 1 200 tonnes commercialisées tandis que celle des paniers végétaux est estimée à 6 000 tonnes dont 1 200 tonnes commercialisées. Les produits fourragers, quant à eux, ont été estimés à 3 620 tonnes par an dont 700 tonnes commercialisées.

Plusieurs autres PFNL sont également prélevés pour les mêmes causes. C'est le cas de la gomme de *Sterculia setigera* dont la productivité est actuellement estimée par des études prospectives dans la zone écologique I à 78,54g/arbre soit une récolte envisagée estimée à 2 700 Kg et un revenu annuel de 1 350 000 F CFA par an (Atakpama, 2010). La valeur économique de *Sorindeia warneckeii*, espèce utilisée comme cure-dent local, est estimée à 24 000 F CFA /mois/commerçante (Akodéwou, 2012). Le **Tableau 2** dresse une liste non moins exhaustive des utilisations des PFNL au Togo et les essences forestières employées à cet effet.

Tableau 2: Quelques utilisations faites des produits forestiers non ligneux par les populations

Utilisations	Espèces
Lianes	<i>Ancylobotrys amoena, Aphanostylis manni, Landolphia dulcis, L. hirsuta, L. owariensis, Motandra guineensis, Saba senegalensis, Secamone afzelii, Entada gigas</i>
Nattes traditionnelles	<i>Borassus aethiopum, Raphia vinifera</i>
Cure dents	<i>Garcinia afzelii, Garcinia ovalifolia, Terminalia avicennioides</i>
Balais claies, cages, paniers végétaux et éventails	<i>Cocos nucifera, Elaeis guinensis, Borassus aethiopum</i>
Fourrages	<i>Griffonia simplicifolia, Leucaena leucocephala, Annona senegalensis, Afzelia africana, Nauclea latifolia, Daniellia oliveri, Pterocarpus erinaceus, Vitex doniana</i>

Source: MERF/FAO, 2011

1.1.1.2- Apports des produits de la faune

Les ressources fauniques contribuent également à l'amélioration du bien-être des populations togolaises en leur procurant de la protéine animale indispensable à leur alimentation, mais aussi, en leur servant de biens marchands en contrepartie desquels elles obtiennent des revenus monétaires pour satisfaire d'autres besoins. C'est pour ce faire que, chaque année du 1^{er} janvier au 30 avril, il est ouvert par l'Etat la période de chasse traditionnelle à l'endroit des populations.

Au titre de la délivrance des permis d'exportation dans le cadre du Commerce International des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le Togo a enregistré, entre 2005 et 2013, une entrée de devises évaluées à 89,5 millions F CFA soit une moyenne annuelle de 9,94 millions F CFA. Le détail des recettes annuelles dues à la délivrance des permis d'exportation est présenté à la **Figure 1**, indiquant une tendance à leur hausse de 2008 à 2013.

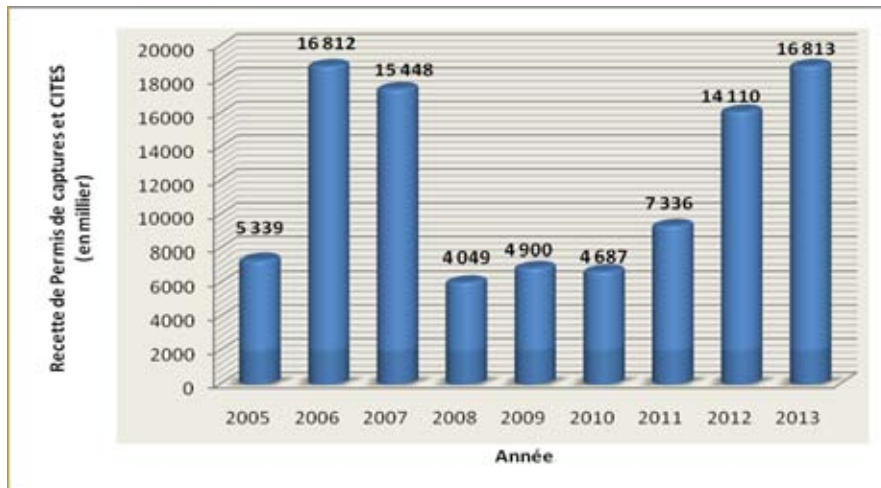


Figure 1 : Recettes de Permis CITES et droit de captures d’animaux sauvages entre 2005 et 2013 (Source: Direction de la Faune et de la Chasse, 2013)

Par ailleurs, les animaux sauvages font également l’objet de transactions sur les marchés locaux. Ils sont soit tués pour leur viande qui est vendue, soit capturés pour être destinés à l’élevage domestique (**Photo 1**). Malheureusement, l’absence de données statistiques ne permet pas d’évaluer ce commerce national en terme monétaire.

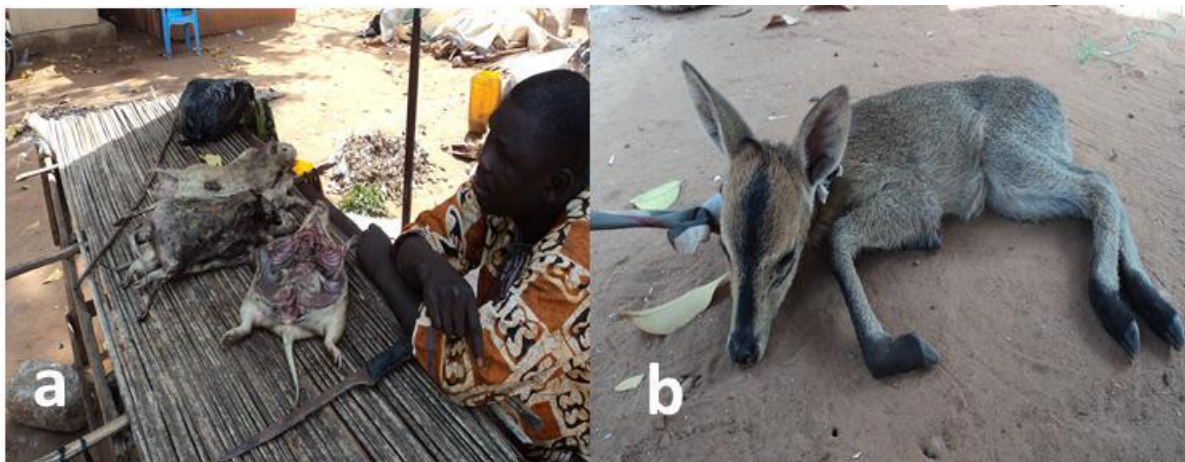


Photo 1 : Quelques espèces animales vendues sur les marchés: a: Aulacode et b: un Céphalophe capturé et vendu vivant (Photo : Gatonnou)

Dans la région des Savanes, au Nord du Togo, les chenilles d’une espèce de Lépidoptère, *Cirina forda* (Lepidoptera Saturniidae) se développant aux dépens des feuilles de karité (*Vitellaria paradoxa*) sont très recherchées. Elles sont ramassées par la population pendant la saison des pluies, chauffées, séchées et conditionnées pour la consommation locale et pour la vente (Photo 2). Elles font même l’objet d’un commerce international entre le Togo, le Ghana et le Nigéria. Selon Badanaro et al. (2013), ces chenilles procurent des revenus substantiels estimés à 625 F/Kg chez le ramasseur à 1 250 F/Kg chez le revendeur détaillant).



Photo 2: Commerçante semi-grossiste des chenilles de *Cirina forda* au marché de Dapaong (Photo: Badanaro)

Tableau 3: Evaluation des prix et de la marge bénéficiaire issue de vente de 1 kg de chenilles par les différents acteurs de la filière *C. forda* au Nord-Togo

Acteurs	Coûts			Prix de vente	Marges bénéficiaires (F CFA)	
	Achats	Distribution	Total		Montant	Taux (%)
Ramasseurs	0	0	0	625	625	100
Grossistes	625	25	650	937,5	287,5	30,67
Demi-grossistes	937,5	0	937,5	1125	187,5	16,67
Détaillants	1 125	0	1125	1 250	125	10

Source: Badanaro et al. (2013)

Le miel, autre produit forestier non ligneux, présente un intérêt en raison de sa consommation et son rôle économique pour plusieurs ménages. La production annuelle est estimée à 600 litres chez les petits producteurs (zone de Tchamba) et à 10 000 litres dans la zone de l'Adélé (Samarou, 2010).

En dehors des végétaux et des animaux, les champignons macromycètes sont des produits forestiers non ligneux très importants dans la vie quotidienne des ménages dans les milieux ruraux, mais de plus en plus, dans les villes. Ils interviennent comme aliments et remplacent les produits protéiques (ressources animales et halieutiques) et dans le traitement de diverses maladies. Les travaux effectués sur les macromycètes au Togo ont permis d'identifier quelques espèces comestibles telles que *Termitomyces clypeatus*, *T. lestestui*, *T. medius*, *T. microcarpus*, *Volvaviella volvacea*, *V. earlei*, *Leucocoprinus cretatus*, *Psathyrella tuberculata*, *Pleurotus* spp. *Lactarius edulis*, *Marasmiellus inoderma*, etc. (Guelly 2006; Guelly et al. 2008).

1.1.1.3- Valeur socioéconomique des écosystèmes

1.1.1.3.1. Ecosystèmes forestiers

D'une façon générale, les écosystèmes forestiers ont un effet induit sur l'emploi. Ils contribuent à résorber le problème du chômage avec le recrutement des forestiers sur concours national. Entre 2003 et 2006, cet effort a permis d'intégrer 323 nouveaux agents forestiers parmi lesquels on compte 43 cadres. Par ailleurs, l'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF) qui gère les forêts domaniales emploie en moyenne chaque année 212 agents constitués des agents de l'Etat (20%) et une main d'œuvre très importante, essentiellement composée de la masse paysanne (MERF/FAO, 2011). Selon Yapi et Sessi (1997), en 1991, la contribution du secteur forestier au PIB national était estimée à environ 26 milliards de F CFA, soit à peu près 6,5% du PIB. En se basant sur l'intégration de l'autoconsommation et la commercialisation informelle des différents produits forestiers ligneux dans le calcul de la valeur ajoutée (Thiam, 1991), cette contribution avoisinerait 8 à 10% du PIB. En 2006, cette contribution atteignait les 33 millions de \$US ou 16,5 milliards de F CFA de valeur ajoutée, soit 1,6% du PIB. La filière bois rond a créé à elle seule 1 000 emplois (FAO, 2009). Par ailleurs, avec les plantations de teck, dont les superficies sont estimées à 50 000 ha (MERF/FAO, 2011), une nouvelle dynamique de production et de commercialisation de grumes est née avec ses corolaires d'emplois et de devises.

Encadré 1: Extrait d'une étude réalisée sur la forêt Classée de Missahoé

Une étude réalisée sur la forêt Classée de Missahoé au Sud-Ouest du Togo a permis de relever l'importance socio-économique et les services rendus par cette aire protégée. En effet, les bénéfices tirés vont de l'utilisation des terres à des fins agricoles par les habitants riverains et les métayers se trouvant à l'intérieur de cette forêt, au prélèvement de l'eau pour l'approvisionnement en eau potable des populations des centres urbains et villageois périphériques par la société Togolaise des Eaux (TdE), de l'exploitation des diverses ressources à des fins artisanales, etc. Les résultats de cette étude ont estimé le revenu moyen tiré par métayer de cette forêt à 1,207 millions de F CFA, celui des villages riverains à 31,028 millions de F CFA par village et par an et la production moyenne d'eau provenant de cet écosystème à environ 38,985 millions de F CFA par an (MERF/PNUD, 2010). A ces valeurs, s'ajoutent celles de l'écotourisme allant dans les caisses de l'Etat (761 390 F CFA), des ONG (3 935 315 F CFA) et des guides touristiques (70 125 000 F CFA). Les artisans y prélèvent également diverses ressources pour la fabrication de variétés de produits artisanaux. Au nombre de ces ressources, on peut citer le cas des insectes qui sont capturés et mis dans des boîtes entomologiques ou emballés et vendus surtout à l'extérieur du pays (**Photo 3**). La chasse-vente et revente d'insectes et autres arthropodes constituent une activité génératrice de revenus pour les jeunes du village de Kouma-Konda. En fonction de sa taille, le prix d'une boîte d'insectes peut varier entre 15.000 F et 20.000 F CFA sur place et au-delà de 25.000 F CFA à Lomé (MERF, 2010) et plus à l'extérieur du Togo.



Photo 3: Diversité des insectes et autres Arthropodes rangés dans des boîtes (a) et (c) ou soigneusement emballés (b) et destinés à la vente locale ou à l'exportation (Source: MERF/PNUD, 2010)

La biodiversité regorge également d'importants écosystèmes exceptionnels au Togo tels que les mares de la plaine de l'Oti (Etse, 2012), le Parc National de Fazao-Malfakassa (FFW, 2013) et les inselbergs, notoires pour leur richesse spécifique particulière (**Photo 4**) et représentant un énorme potentiel écotouristique (Sanoumege, 2010).



Photo 4 : Inselberg à Glito (Photo: Sanouméga)

1.1.1.3.2. Ecosystèmes aquatiques

Le littoral togolais offre une opportunité de pêche artisanale qui débouche sur de petites unités de transformation souvent détenues par des femmes. Il s'agit du séchage et du fumage des poissons. Aujourd'hui, la présence de chalutiers sur les côtes togolaises montre que la pêche est en train de se moderniser. L'évolution de la demande en produits halieutiques au Togo au cours de la période 2005 à 2010 est présentée à la Figure 2. Sur cette période de 6 ans (2005 à 2010), la production annuelle moyenne de poissons est de 19 974 tonnes ; ce qui correspond à un chiffre d'affaires annuel moyen d'environ 6,511 milliards de Francs CFA, soit à peu près 13,021 millions \$US.

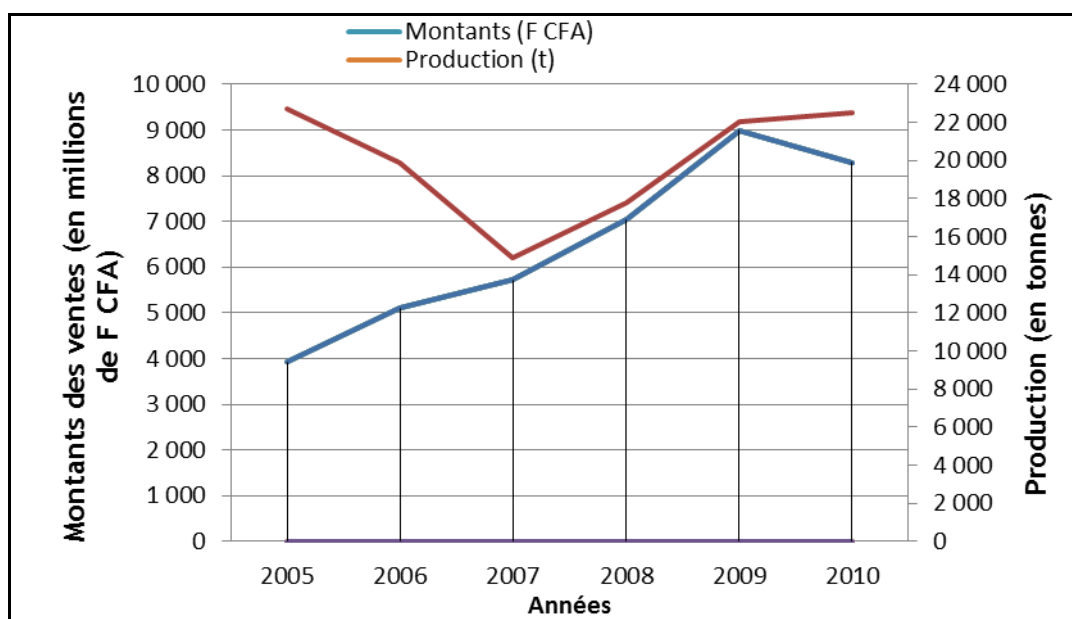


Figure 2: Evolution de la production et des ventes de poissons entre 2005 et 2010 (Source: Direction de l'élevage et de la pêche, 2013)

Les écosystèmes aquatiques continentaux contribuent également au bien-être des populations togolaises. Les différentes observations et études réalisées dans le bassin du Mono signalent qu'environ 65 espèces de poissons essentiellement continentaux y sont présentes (CEB, 2013). Parmi celles-ci, une trentaine d'espèces sont identifiées dans le lac du barrage de Nangbéto (Cadoux, 1992). L'essentiel de la biomasse de ce barrage est issue d'une douzaine d'espèces dont *Sarotherodon galilaeus* (ou carpe), *Lates niloticus* (ou faux capitaine), *Clarias gariepinus* (ou clarias), *Mormyrus anguilloides* (ou concorde), *Chrysichthys spp* (ou Poisson chat), *Heterobranchus longifilis* (ou clarias), *Brycinus macrolepidotus*, *Brycinus nurse*. La production potentielle en poissons de ce barrage a été estimée entre 1000 et 1500 tonnes/an (CEB, 2013).

Les poissons capturés sont commercialisés soit frais, soit transformés et alimentent pour une grande partie le marché togolais et la sous-région notamment le Bénin et Nigéria (ACP FISH, 2011). Malheureusement, les quantités commercialisées et la

contribution de ce commerce au PIB du Togo sont inconnues. Néanmoins, l'importance de cette activité dans la vie des populations de ce secteur est visible en témoigne la présence quotidienne de nombreuses revendeuses de poissons provenant du bassin de Mono et du barrage de Nangbéto (carpes et faux capitaines notamment) au carrefour d'Agbonou (Atakpamé). En outre, la pêche dans le lac artificiel du barrage de Nangbéto mobilise et fait vivre une population estimée par la DPA en 2009 à environ 900 individus (ACP FISH, 2011).

1.1.2-Valeurs socioculturelles de la biodiversité

Au Togo, les valeurs spirituelles et culturelles des forêts rehaussent le capital social et le sentiment de bien-être. Les forêts et la diversité naturelle revêtent une importance toute particulière pour bon nombre de communautés, servant de base à de nombreuses croyances religieuses et à un vaste savoir traditionnel. Ces valeurs sont de plus en plus reconnues grâce au tourisme culturel, lequel peut à son tour fournir une source de revenus et de développement. En effet, les forêts sacrées du Togo sont de véritables sanctuaires de la biodiversité; elles renferment des espèces spécifiques de la flore du Togo, rares et exclusives à certains milieux. On y dénombre des arbres sacrés, des réserves de chasse, des forêts cimetières, des forêts des dieux ou de génies, des forêts des sociétés secrètes et les forêts des ancêtres et des animaux vénérés (Exemple du Python vénéré chez certaines populations au Sud du Togo). Ces forêts sacrées constituent également sous autorisation une réserve de plantes médicinales, surtout celles qui sont très rares, contribuant ainsi à la santé publique et aussi à l'économie des populations rurales.

D'une façon générale, les forêts sacrées (Photo 5 a et b) sont étroitement liées à l'histoire et à la culture des peuples qui y vivent et de ce fait s'appuient fortement sur le culte *Vaudou* au sud du Togo (Kokou et *al.*, 1999 ; Kokou et *al.* , 2005 ; Guionnet, 2000) ou des pratiques religieuses similaires dans la région de la Kara, plus particulièrement dans les préfectures de la Kozah (Kara), de Doufelgou (Niamtougou), de la Binah (Pagouda) ou encore de Bassar (Kpéli, 2006 ; Pérézi, 2002). Les noms de ces divinités varient suivant les localités Malfakassa en pays Bassar, Wourago, Ragou, Boutilago chez les Nawdeba de Doufelgou, Lao chez les Kabye, etc (Kokou, 2002). Les forêts sacrées ont été aussi étudiées en zone musulmane au centre du Togo à Blitta, Sotouboua, Kaniamboua, Aléhéridè, Alibi et Lamatessi (Boukpassi et *al.* 2006). Diverses cérémonies y sont pratiquées chaque fois que les populations ont besoin de rentrer en contact avec leurs dieux ou leurs ancêtres défunts.

Par ailleurs, les populations de la zone littorale du Togo vouent également un culte à la mer, considérée comme la déesse protectrice et génitrice. Il en est de même pour les habitants proches de certains milieux aquatiques comme le lac Togo.

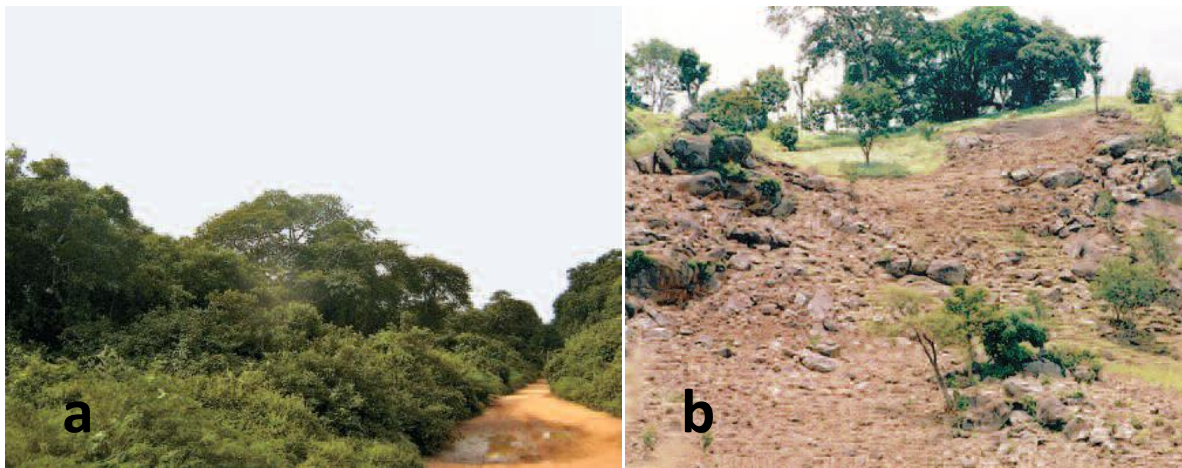


Photo 5: Forêts sacrées d'Amédéhoèvé sur le littoral (a) et Bois sacrés des montagnes de Kara (b) (Photos: Kaman (a) et Kokou (b))

1.2- Valeur écosystémique de la biodiversité togolaise

1.2.1- service écosystémique

En matière de service écosystémique lié aux capacités de stockage de carbone pour les écosystèmes du Togo, très peu de données sont disponibles. Les quelques travaux entrepris par les structures de recherche notamment l'Université de Lomé afin de quantifier les stocks de carbone dans ces écosystèmes sont toujours en cours et les résultats ne sont pas encore disponibles. Néanmoins, une première étude exploratoire réalisée sur la capacité de stockage de carbone dans les plantations de teck du Togo a permis de quantifier la capacité de stockage du carbone dans les différentes régions du Togo (Donze, 2012). Cette étude a révélé que si on considère une rotation de plus de 30 ans dans ces plantations de teck, les teckeraies (d'une superficie de 30 000 ha) pourraient atteindre une capacité de stockage de 100 à 145 t C/ha.

1.2.2- Valeur écologique de la biodiversité

Au Togo comme partout ailleurs dans le monde, la biodiversité exerce une influence sur le climat, la fertilité des sols, les conditions de vie des populations locales et sur leurs activités économiques.

En effet en raison de la fraîcheur du climat qui y prévaut, les zones boisées (de Kloto, Danyi, Wawa, Blitta, Tchamba) exercent un attrait sur les populations locales et notamment sur les touristes. Ces mêmes zones fortement arrosées sont les lieux d'activités agricoles et diversifiées (de cultures de manioc, d'igname, de café de cacao) favorisées de sucroût par la fertilité des sols forestiers et la bonne infiltration des eaux de pluies dans ceux-ci.

Par contre, les zones de très faible couvert végétal et peu infestées (Région des Savanes, Kara) sont les lieux d'élevage par prédilection de gros petits ruminants, de volailles.

Les flancs des montagnes (Mont Agou, Malfakassa) sont recouverts de forêts qui stabilisent et luttent contre les risques d'éboulement. De plus, on assiste malheureusement ces dernières années à l'exploitation desdites forêts, conduisant ainsi à des éboulements comme ce fut le cas des Monts Togo (côté Kougnohoun) où un éboulement est survenu en août 2003.

Les forêts riveraines (ripicoles et galeries) longeant les cours d'eau (tels le Mono, l'Anié) protègent les berges de ces écosystèmes aquatiques. Mais depuis quelques années, ces forêts sont exploitées. Aussi note-t-on des cas d'inondations tels que le pays a connues en 2008 et 2010 le long du fleuve Zio dans la Région Maritime.

II- CHANGEMENTS MAJEURS OBSERVES DANS L'ETAT ET LES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AU TOGO

Il est assez difficile d'évaluer les changements dans l'état et les tendances de la diversité biologique car comme l'a souligné le quatrième rapport national de la CDB, le Togo n'avait pas défini d'objectifs mesurables dans sa stratégie initiale et plan d'actions national. De même, des indicateurs nationaux de conservation et d'utilisation durables de la biodiversité n'avaient pas été élaborés. Toutefois, des travaux menés dans les structures de recherche telles que l'Université de Lomé ainsi que les travaux du ministère de l'environnement et des ressources forestières permettent d'avoir une idée globale de l'état actuel et des tendances de la diversité biologique du Togo.

2.1- Etat d'utilisation et d'occupation des terres et tendances d'évolution des écosystèmes

Suivant le système de classification national et les catégories du GIEC (Afidégnon *et al.*, 2002 ; GIEC, 2003) les superficies des différentes catégories d'occupation (pas d'utilisation) des terres (Tableau 4) sont :

- les terres forestières qui regroupent les forêts semi-décidues, les forêts claires, les forêts sèches, les savanes, les mangroves et les plantations forestières et les terres non agricoles (2 495 724 ha) ;
- les terres cultivées regroupent essentiellement les champs (de céréales, de légumineuses, de manioc d'igname, etc.), les parcs agro forestiers (*Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, *Elaeis guineensis*, *Dialium guineense*) et les jachères soit 3 058 791 ha ;
- les zones humides constituées d'écosystèmes aquatiques tels que les prairies (formations herbeuses des différentes plaines inondables), les rivières, fleuves, lacs, barrage, lagunes, marres, etc. (63 312 ha) ;
- les établissements constitués des différentes agglomérations (villes, villages), les infrastructures et les terres servant aux extractions minières (carrière d'extraction de calcaire, de phosphate, gneiss, marbre) (42 173 ha).

Tableau 4 : surfaces des unités d'occupation du sol

Catégorie de terre (GIEC, 2003)	Système de classification nationale	Superficie (ha)
Etablissements	Agglomérations	42 173
Terres Cultivées	Mosaïque Jachère-Culture	961 344
	Parc agro forestier	2 097 447
Terres Forestières ¹	Mangroves	1 000
	Forêt dense semi-décidue	149 005
	Forêts claires, sèches et savanes et terre non agricoles	2 307 719
	Plantations forestières	38 000
Zone humide	Prairies, mares, lacs et barrages	63 312
TOTAL		5 660 000

L'analyse de l'utilisation des terres au Togo de 1975, 2000 et 2010 traduit une grande variation des formes d'utilisation des terres. La comparaison visuelle des cartes de l'état de l'utilisation au Togo aux alentours des périodes 1975 (la médiane des années 1972-1978 qui correspond à la période d'acquisition des images Landsat MSS utilisées pour l'analyse), de 2000 (représentant les images prises entre 1999 et 2001) et de 2010, a révélé un changement considérable dans l'utilisation des terres au cours des 35 années considérées. En effet, on note un accroissement évident des terres agricoles dans toutes les régions du pays (**Tableau 5 ; Carte 3**). Le changement le plus frappant dans l'occupation des terres est l'accroissement des terres agricoles dans toutes les régions du pays. Les surfaces agricoles sont passées de 8,22% en 1975 à 32,99% en 2010 représentant une augmentation de 301% des surfaces cultivées. Les changements les plus spectaculaires sont observés dans les régions au nord du pays notamment dans les écorégions de Savane soudanienne sèche et la Plaine de l'Oti. L'écorégion de la Pénéplaine bénino-togolaise sud (une écorégion qui montrait très peu de zones agricoles en 1975) a également enregistré une expansion agricole considérable qui s'est traduite par une grande fragmentation des savanes boisées et des forêts claires. Les deux écorégions côtières présentent moins de changement parce que leurs paysages étaient déjà fortement utilisés pour l'agriculture dans les années 1975.

Cette expansion impacte la stabilité des terres marginales et les aires protégées. Ces différentes variations traduisent également une grande fragmentation des écosystèmes associés à chaque région en particulier les écosystèmes forestiers et les savanes boisées. A part la région centrale, certaines zones telles que le Sud-Est (Préfecture de Vo), la préfecture de la Kozah et la zone Nord-Ouest de Dapaong souffrent d'une sur-occupation avec plus de 140 hbt/km². Ceci est un risque certain pour la biodiversité de ces zones. Les facteurs à l'origine de ces tendances sont entre autres la pression démographique, la dégradation des terres dans certains secteurs

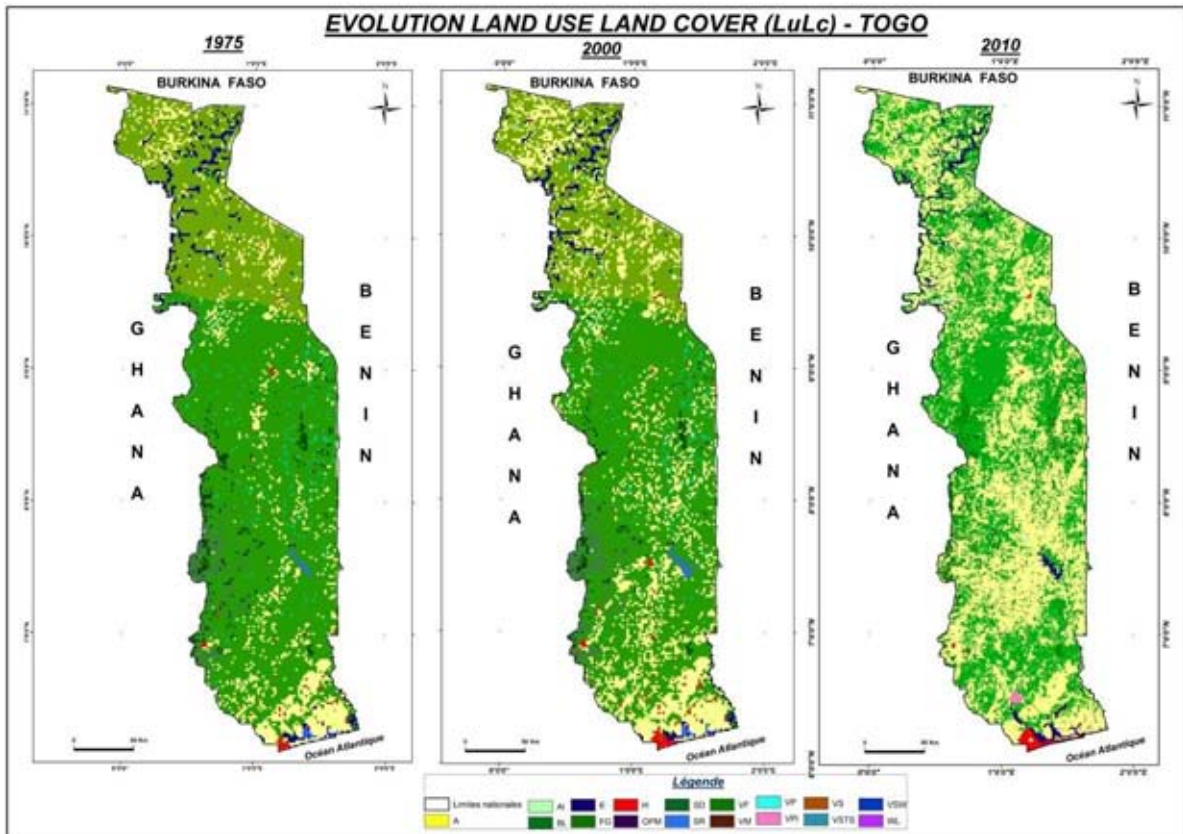
¹ Les Terres forestières englobe toutes les terres non agricoles ni urbaine qui ne porte pas une forêt au sens du code forestier mais sur lesquelles le reboisement ou l'agriculture peut se faire.

du pays, les anomalies climatiques, les feux de végétation qui deviennent de plus en plus fréquents, l'extension des cultures, etc.

Tableau 5: Tendances de l'occupation et d'utilisation des terres (1975, 2000 et 2010)

Occupation/ utilisation des terres	Superficie 1975 (ha)	Superficie 2000 (ha)	Superficie 2010 (ha)	Changement 1975-2000 (%)	Changement 2000-2010 (%)
Forêts semi-décidues/ sèches/ claires	274 800	245 200	190 600	-10,77	-22,27
Forêts riveraines	156 800	149 200	102 800	-4,85	-31,1
Savanes boisées/ arborées/ arbustives	4 348 400	3 536 800	3 170 900	-18,66	-10,35
Prairie marécageuse	125 368	134 292	134 900	7,05	0,97
Plantations	800	6 400	30 600	700	378,13
Zones agricoles	696 600	1 506 400	1 938 900	117,54	32,70
Plans d'eau	28 400	33 600	22 600	18,31	-32,74
Sol nu	400	400	1 700	0	325
Habitation	28 400	47 600	51 800	67,61	8,82
Zone de culture irriguée	32	108	10 200	237,50	-5,56
Carrière	0	0	5 000	0	50
Total	5 660 000				

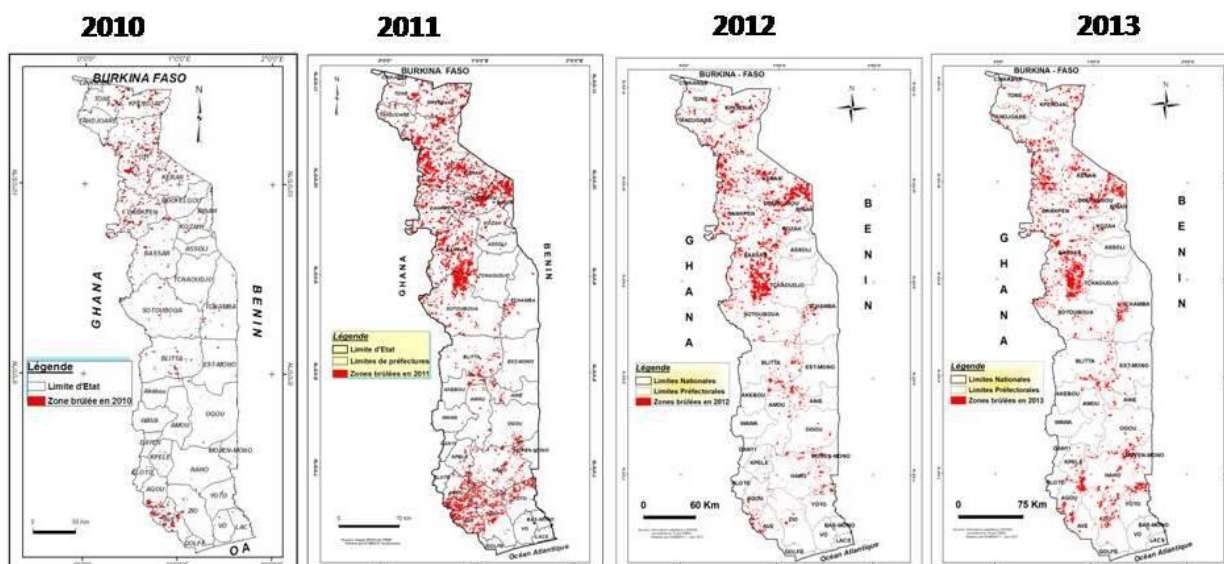
Source : USGS EROS (2013) avec l'outil Rapid Land Cover Mapper sous ArcGis 10.0



Carte 3 : Evolution de l'occupation des terres au Togo de 1975 à 2010 (Source: USGS EROS (2013))

Légende détaillée : A: Agriculture; AI: Irrigated Agriculture; BL: Settlements; E: Gallery Forest; FG: Water; H: Bottomland and flood recessional agriculture; SD: Bare Soil; SR: Rocky Land; SS: Forest; VF: Sandy Area; VM: Mangrove; VP: Wetland; VPI: Plantation; VS: Savanna; VSbowe: bowe

Les feux de végétation constituent un facteur important de déforestation/dégradation ; le suivi à l'échelle nationale des feux de végétation par l'intermédiaire de données satellitaires depuis 2010 a permis d'établir l'évolution des ces feux sur une période de 4 ans (Carte 4).



Carte 4: Evolution des surfaces brûlées à partir des images e-Modis du projet Firms (KOMBATE , 2014)

2.2- Etat et tendances de la diversité spécifique du Togo

2.2.1- Diversité spécifique végétale

Le dernier rapport national sur la CDB en 2009 estimait la diversité végétale spontanée du Togo recensée à 3428 espèces terrestres et 261 espèces aquatiques (MERF, 2009). Ce nombre d'espèces devrait être revu à la hausse grâce aux nombreux autres travaux effectués ces dernières années. A ce titre, on peut citer les travaux conduits dans la zone écologique IV (zone des forêts humides du Togo) et les campagnes de recensement des Pteridophytes et des algues qui ont permis respectivement la récolte de 72 nouvelles espèces d'Angiospermes (Adjossou, 2009), 1 espèce de Pteridaceae (Pteridophytes) (Abotsi, 2013) et 240 espèces de microalgues (UEMOA, 2013) nouvellement décrites. **Ces recherches améliorent la connaissance sur la diversité végétale ramenant la flore actuelle du Togo à 4 002 espèces dont 3 501 espèces spontanées terrestres et 501 espèces aquatiques.** Il est à relever que l'état de la diversité spécifique de la flore togolaise spontanée n'est pas exhaustif, en raison de l'insuffisance d'études approfondies sur les groupes taxonomiques inférieurs qui ont pour la plupart, une grande importance dans le maintien et le développement des écosystèmes. La Figure 3 présente l'état des connaissances actuelles sur la répartition des grands groupes végétaux et associés.

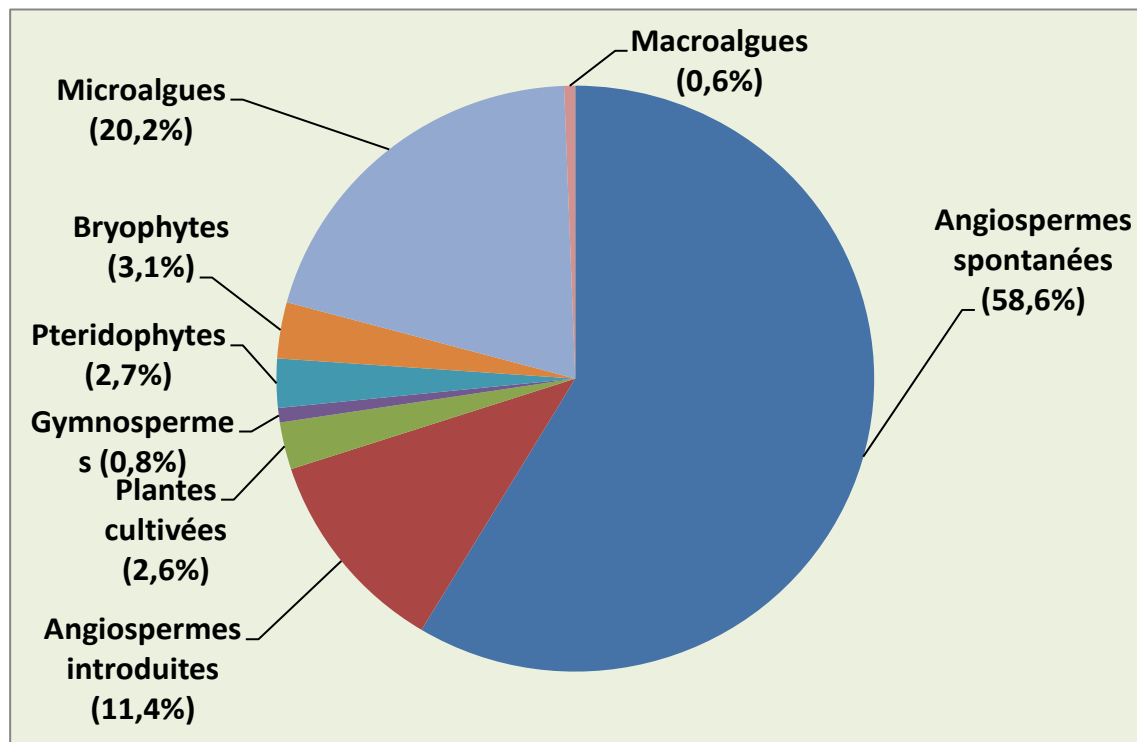


Figure 3: Etat des connaissances sur la répartition des grands groupes végétaux et associés

2.2.1.1- Végétaux aquatiques

On y distingue les plantes exclusivement aquatiques dont 17 espèces de Ptéridophytes. Certaines familles telles les Azollaceae (*Azolla africana* Desv.), les Salviniaceae (*Salvinia auriculata* Aubl. et *S. nymphellula* Desv.), les Marsileaceae (*Marsilea diffusa* Lepr. ex A. Br.) sont exclusivement aquatiques. Parmi les Angiospermes, on compte 24 espèces de Dicotylédones et 19 de Monocotylédones. La flore aquatique est très riche en algues, comptant 815 microalgues d'eau douce, saumâtre et marine dont 93 conjugatophycées, 145 Chlorophycées, 283 Diatomophycées, 12 Xanthophycées, 7 Chrysophycées, 150 Cyanophyceés, 85 Euglenophycées, 28 Dinophycées, 4 Criptophycées, 4 Raphidophycées et 4 Rhodophycées. La flore alguale contient aussi les macroalgues, essentiellement marines. Au total 28 espèces sont actuellement identifiées au Togo, avec 9 chlorophycées, 9 phéophytes et 10 Rhodophytes. Les campagnes de recensement ont contribué à recenser, à ce jour, 240 espèces de microalgues nouvellement décrites au Togo. Au total 32 taxons ont été recensés dont 9 ont été identifiées au niveau espèce et 22 identifiées au niveau genre (UEMOA, 2013).

2.2.1.2- Végétaux terrestres

Au sein des Angiospermes, on dénombre 2456 espèces spontanées et 491 espèces introduites à des fins horticoles et sylvicoles. Les Gymnospermes sont au nombre de

13 dont une seule espèce est spontanée, *Encephalartos barteri*. Les autres sont introduites pour leurs qualités horticoles. On dénombre 133 espèces de Bryophytes, presque toutes inféodées à la zone forestière du Sud-Ouest. On compte 97 espèces de Ptéridophytes dont 82 spontanées et 15 introduites à des fins horticoles (MERF, 2009). Les Pteridaceae constituent une famille de fougères aquatiques, terrestres, épilithes ou épiphytes dont les investigations effectuées ces dernières années par l'Université de Lomé ont permis de recenser au total 17 espèces parmi lesquelles 14 espèces sont présentes dans la zone écologique IV (Abotsi, 2013). Toutes ces espèces appartiennent à 9 genres différents. Une nouvelle espèce pour la flore togolaise *Pteris similis* a été retrouvée uniquement dans la forêt classée d'Assoukoko. En termes de répartition, à part *Doryopteris nicklesii*, *Isoetes melanotheca*, *Ophioglossum gramineum* et *Ophioglossum rubellum* exclusivement représentées dans la zone écologique III des savanes guinéennes et *Anemia sessilis* des rochers des montagnes du nord, presque toutes les espèces appartiennent essentiellement à la zone humide forestière IV des montagnes du sud.

2.2.1.3. Diversité des espèces forestières plantées/protégées des écosystèmes anthropophiles

Trente pour cent des terres arables du Togo, soit 12 000 km², sont cultivés. Ces champs cultivés se trouvent dans les parcs agroforestiers fortement répandus dans le pays. Ainsi dans la Région Maritime, ces champs coexistent avec des espèces fruitières ou ligneuses maintenues en l'état ou plantées tels *Manguifera indica*, *Cocos nucifera*, *Adansonia digitata*, *Azadirachta indica*, *Cassia siamea*. Dans les Plateaux, on note des associations de café, de cacao, avec des espèces ligneuses servant de couverture comme *Albizzia* sp., *Alstonia boonei*, *Khaya grandifoliola*. Dans la partie septentrionale, ces champs sont parsemés et entourés d'espèces forestières à usages multiples tels *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, *Adansonia digitata*.

Au plan des plantations forestières, les essences utilisées sont nombreuses (environ 200) et vont du *Tectona grandis* (essence la plus utilisée et introduite par les Allemands en 1905) aux *Eucalyptus* sp. *Terminalia superba*, *Cassia siamea*, *Dalbergia sisoo* puis à l'arbre à caoutchouc récemment introduit dans le pays. On estime à ce jour à plus de 50 000 ha la superficie de ces plantations artificielles (linéaires, en continu, agroforestières) (Tableau 6).

Tableau 6 : Principales actions de reboisement au Togo depuis le temps colonial jusqu'à nos jours

Programmes ou Projet	Période	Superficie s (ha)	Essences
Plantation coloniale et celles du service forestier ayant pris la relève	1908-1970	7 000	Teck
Programme PNUD/TOGO pour le développement des ressources forestières	1970-1982	2 507	Eucalyptus, Teck, Cedrela,
Projet FAO/TOGO pour le développement et le reboisement (Nord-Togo)	1977-1987	668	Eucalyptus, Acacias, Senna, Teck
AFRI (Aménagement Forestier et reboisement Industriel)	1982-1989	3 532	Eucalyptus
ODEF/PAM 2818/PNUD	1988-1995	1 050	Teck
Programme des actions spécifiques en agriculture	1975-1978	1414	Gmelina, Terminalia, Cedrela
Plantations communautaires, Privées et scolaires	1977-2000	19 544	Eucalyptus, Senna, Teck, Neem, Fruitier
Projet pour la gestion des forêts communautaires de Kloto PPD 11/96 Rev 2 (F)	1997-2000	491	Terminalia, Teck
Projet de plantation Hahobaloe PD 204/91 Rev 1 (F)	1998-2000	760	Teck, Gmelina
Reboisement de l'ODEF	2000-2011	6 413	Teck, Eucalyptus, Cédrela, Khaya, Gmelina, Hévea
Projet PDC HIMO	2011 et 2012	2161	Teck, Eucalyptus, Khaya, Gmelina, Afzelia + Fruitiers
Projet Bois-école Togo	2010-2012	300	Teck, Eucalyptus, Khaya
Programme national de reboisement (PNR)	2012	1438	Teck, Eucalyptus, Khaya, Fruitiers
RED-PD 031/11 Rev.1. (F) ²	2012	112	Teck, Terminalia, Khaya,
TOTAL	-	47 390	

2.2.1.3- Diversité des espèces végétales alimentaires et agricoles

Le Togo dispose d'une grande diversité d'espèces végétales alimentaires et agricoles. On rencontre couramment une centaine d'espèces de plantes cultivées dont: 6 espèces de céréales, au moins 11 espèces de légumineuses, plus de 11 espèces de tubercules/racines, environ 13 espèces de culture de rentes, au moins 28 espèces de cultures maraîchères; 13 espèces d'arboricultures fruitières; au moins 3 espèces de champignon comestibles et 4 espèces de plantes fourragères (MERF, 2009). Les semences proviennent en majorité des cultivars traditionnels issus pour la plupart de

² Projet pilote dans le cadre du programme thématique OIBT relative à la Réduction du Déboisement et de la Dégradation des Forêts et la Valorisation des Services Environnementaux des Forêts Tropicales (REDDES) qui est une thématique liée à la REDD+.

domestication sur place, à partir des formes sauvages encore présentes sur certaines aires de cultures. C'est le cas du sorgho, du mil, du riz, du fonio, de l'igname, du voandzou...

Les céréales, les racines et tubercules et les légumineuses à graines sont très importants et constituent la base de l'alimentation et de l'agriculture au Togo. Sur le plan national, le maïs, le sorgho, le manioc et l'igname assurent l'essentiel des besoins énergétiques de la population. Beaucoup de cultivars (Plus de 3000 dont 50 variétés améliorées) existent en milieu paysan sous diverses appellations dans diverses langues. Cependant il n'existe pas de statistique pour la part des variétés cultivées dans la production totale et pour chaque culture. Il est donc difficile d'évaluer le niveau de diversité génétique.

Les plantes sauvages jouent un rôle important en milieu rural en ce sens que plusieurs parmi elles participent soit directement, soit indirectement à la préparation des mets. Les fruits des plantes sauvages contribuent beaucoup à l'alimentation de la population. La plupart de ces plantes sont généralement utilisées pour leurs fruits qui sont directement consommés à maturité ou après cuisson, quelquefois pour leurs feuilles, leurs fleurs et leurs graines. Certaines de ces espèces sont agroforestières, omniprésentes dans les champs et jachères. On en compte 101 espèces fruitières (Atato et al. 2011). En dehors de ces espèces ligneuses, plusieurs espèces herbeuses non cultivées contribuent à l'alimentation et à la médecine traditionnelle des populations rurales et urbaines.

2.2.1.4- Diversité des espèces de champignons

Au Togo, les travaux de recherche sur la mycoflore ont réellement commencé par les travaux de Guelly (2006) sur les champignons macroscopiques de la zone forestière. Aujourd'hui, l'intérêt accordé à la mycologie africaine surtout celle du Togo ne cesse d'augmenter eu égard à l'importance socioéconomique des champignons plus précisément les macromycètes. En effet, ils sont utilisés dans l'alimentation, en pharmacopée. Certains champignons comestibles récoltés dans les sous-bois et les champs (*Amanita loosii*, *Termitomyces schimperi*, *Termitomyces fuliginosus*, *Termitomyces striatus*, *Psathyrella tuberculata*, *Volvarellia earlei*, *Lentinus tuber-regium*, *Lentinus squorrosulus*, etc.) constituent une source d'alimentation et sont également utilisées en médecine traditionnelle (*Ganoderma lucidum* et *Lentinus tuber-regium*) (Kamou, 2012).

Plusieurs travaux portant sur leur distribution, leur diversité, leur phénologie, leur comestibilité et surtout leur taxonomie sont actuellement en cours afin d'asseoir une base de données sur la mycoflore togolaise. Parmi ces travaux, on retient : (i) les Lactarius (Russulaceae) de la Réserve de faune d'Alédjo au Togo, (ii) les champignons comestibles de Fazao (Préfecture de Sotouboua), (iii) Diversité des Laboulbéniales (champignons ascomycètes) du Togo», (iv) Diversité des macromycètes ectomycorhiziens de Kparatao (Préfecture de Bassar) et (v) Evaluation

des potentialités thérapeutiques de *Lentinus tuberregium*. Ces recherches ont permis de décrire à ce jour, **170 espèces** dont **73 espèces** décrites dans le Parc National Fazao-Malfakassa (Kamou, 2012), **56 espèces** identifiées sur le campus de l'Université de Lomé (Guelly, 2006), **22 espèces** décrites dans les formations à dominance *Uapaca togoensis* et *Monotes kerstingii* à Kparataou (Centre du Togo) (Nadjombe, 2012) et **19 espèces** dans les différentes formations de la forêt classée d'Aledjo (Maba, 2010).

2.2.2- Diversité spécifique animale du Togo

2.2.2.1- Etat général et tendance d'évolution

La faune togolaise est très diversifiée à cause de la variété des écosystèmes aquatiques (cours d'eau, lacs, marécages, eaux maritimes) et terrestres à savoir les savanes guinéennes et soudaniennes et les forêts (MERF, 2009). On y rencontre les espèces animales inférieures et supérieures notamment des Protozoaires aux Vertébrés (Figure 4). En ce jour, un total de 4 019 espèces animales a été recensé contre 3 700 en 2009 soit une augmentation de 8 %. Cette augmentation du nombre d'espèces est due aux efforts de recherche en matière de biodiversité ces quatre dernières années en particulier dans les classes des Insectes (36 espèces), des Poissons (273 espèces) et des Reptiles (9 espèces) (figure), mais aussi à la disponibilité de l'information y afférente.

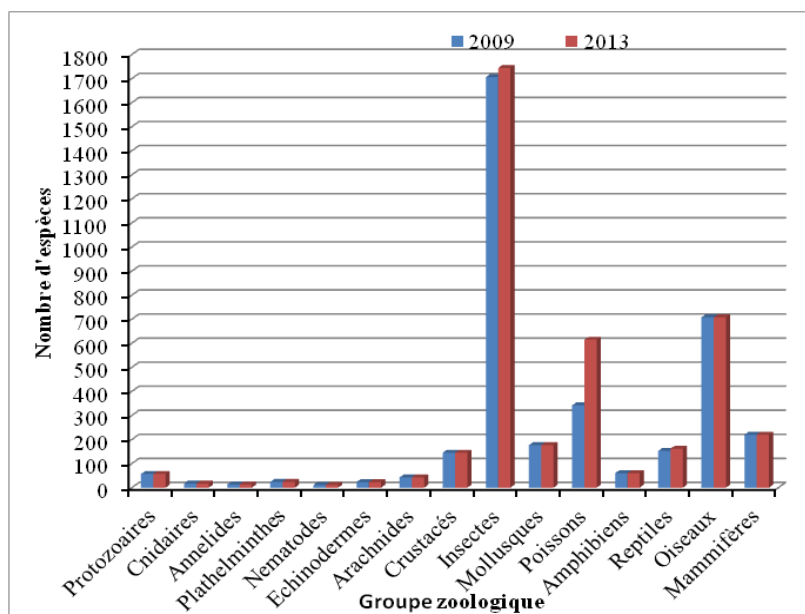


Figure 4: Evolution de l'état de connaissance sur la diversité spécifique des grands groupes animaux entre 2009 et 2013 au Togo

2.2.2.2- Situation de quelques espèces emblématiques

Les travaux du MERF (2013) menés dans le Parc National Fazao-Malfakassa montrent que, d'une façon globale, les multiples efforts consentis par la Fondation Franz Weber (FFW) ont permis de sauver des habitats naturels qui renferment une importante biodiversité pour le pays. Le potentiel faunique a augmenté entre 2003 et 2013. En effet, les effectifs des espèces emblématiques comme l'éléphant et le buffle connaissent une augmentation progressive. Selon Campbell et Radley (2005), les populations d'éléphant étaient estimées à 50 têtes en 2003. En dix ans, leur effectif a augmenté de 57% soit 65 têtes de plus (FFW, 2013). Cette augmentation est due au fait que les efforts de protection contre le braconnage se sont renforcés. Les habitats du PNFM étant donc sécurisés, on assiste au retour d'importants troupeaux qui s'étaient réfugiés dans le Parc voisin de Kyabobo (Ghana) ou ailleurs. On dénombre environ quatre éléphants plus ou moins stables dans la réserve de faune d'Abdoulaye. On observe des incursions saisonnières d'éléphants dans le complexe Oti-Kéran-Mandouri. D'importante population de buffles dont l'effectif est évalué à 216 a été inventoriée dans la réserve de faune de Djamdè. On y trouve également d'importants troupeaux de zèbres et de gnous qui ont été introduits avec succès. L'élan de Derby complètement disparu dans nos écosystèmes est bien conservé dans le ranching de Sarakawa.

En dépit, des pressions anthropiques exercées sur elles, les populations d'hippopotame sont importantes dans le bassin du Mono notamment dans la mare d'Afito, le barrage de Nangbéto, les zones marécageuses de l'aire protégée d'Amou-Mono, la mare du domaine de Gravio proche de la ville de Mango et le long de la rivière de l'Oti.



Photo 6 : Troupeaux de buffle dans la Réserve de Djamdè ; Photo Aidam



Photo 7 : Deux éléphants dans le Parc Fasao Malfakassa ; Photo Atsri

III-PRINCIPALES MENACES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE TOGOLAISE

Les principaux dangers qui menacent la préservation de la biodiversité au Togo sont de différents ordres. Il s'agit entre autres des dangers liées: à la dégradation des

écosystèmes, à la prolifération des espèces exotiques envahissantes, à l'exploitation abusive des ressources végétales, manque de mécanisme de suivi des espèces de la faune.

3.1- Dégradation des écosystèmes

Les écosystèmes du Togo constituent de véritables habitats pour la diversité biologique. Malheureusement, leur dégradation suite aux diverses pressions anthropiques (agriculture itinérante sur brûlis, exploitation forestière, élevage et transhumance, feux de végétation, envahissement et colonisation des aires protégées, pollution chimique par les déchets ménagers, industriels et agricoles, pollution organique, braconnage de la faune terrestre, commerce des animaux sauvages, surexploitation des ressources halieutiques, etc.) et les projets de développement (barrages, exploitations minières, etc.) entraîne ainsi leurs dysfonctionnements et conduit à la destruction de ces habitats et de la diversité biologique. Toutes ces activités ont pour conséquences la dégradation des écosystèmes, l'épuisement des ressources naturelles, la dégradation du sol, la contamination des chaînes alimentaires, la pollution de l'atmosphère, de l'eau et des sols. Dans les écosystèmes aquatiques (lagunes, mares, mer), les polluants de diverse nature (eaux et huiles usagées, déchets ménagers et industriels, etc.) y sont constamment déversés entraînant la dégradation de la diversité biologique liée à ces milieux. Cette dégradation des écosystèmes est une menace non seulement pour les ressources naturelles y comprise la biodiversité mais aussi pour les communautés locales.

Les écosystèmes de mangroves, localisés dans l'extrême sud-est du pays autour du chenal de Gbaga et ses rivières affluentes, couvrent actuellement moins de 1000 ha. Elles comprennent deux espèces de palétuviers (*Rhizophora racemosa* et *Avicennia germinans*) et constituent un écosystème très productif et à usages multiples (Afidégnon, 1999). Malheureusement, la surexploitation des ressources végétales et animales et les modifications de salinité induites par la construction du barrage de Nangbéto, menacent la survie de cet écosystème.

Par ailleurs, plusieurs autres espèces sont actuellement très fragilisées parce qu'elles sont en effectif très réduit dans des habitats très anthropisés. Par exemple, seul un pied de *Diospyros ferrea* a été identifié à Zanvé tandis que *Parinari macrophylla* est représenté par 3 individus sur la côte togolaise près d'Agbavi. La situation n'est pas différente pour plusieurs autres espèces.

Cyathea camerooniana Hook. est une fougère arborescente constitutive des forêts ripicoles des plateaux de Danyi et Akposso à des altitudes supérieures à 700 mètres. L'existence de cette espèce est actuellement menacée en raison de la dégradation ou de la destruction de ces biotopes particuliers par les paysans, toujours en quête de terres cultivables.

Par ailleurs, les pressions anthropiques sur les aires protégées du Togo concourent à la dégradation de ces domaines où les habitats potentiels pour la conservation de la biodiversité sont encore préservés. Des études réalisées dans la zone de l'Oti et dans le complexe Oti-Kéran-Mandouri (OKM) ont dressé une série d'activités fréquemment pratiquées (Figure 5). Il s'agit entre autres de l'agriculture pluviale et de contre-saison, du pâturage, de la chasse, de la coupe de bois de feu, la carbonisation, la pêche, la cueillette de fruit, la recherche de l'eau et de médicaments, le ramassage de bois mort, etc (Aleza, 2010 ; Bamazi, 2010; Polo-Akpiisso, 2010 ; Dimobe et al., 2012 ; Diwédiga et al., 2012 ; Hounkpè, 2013).

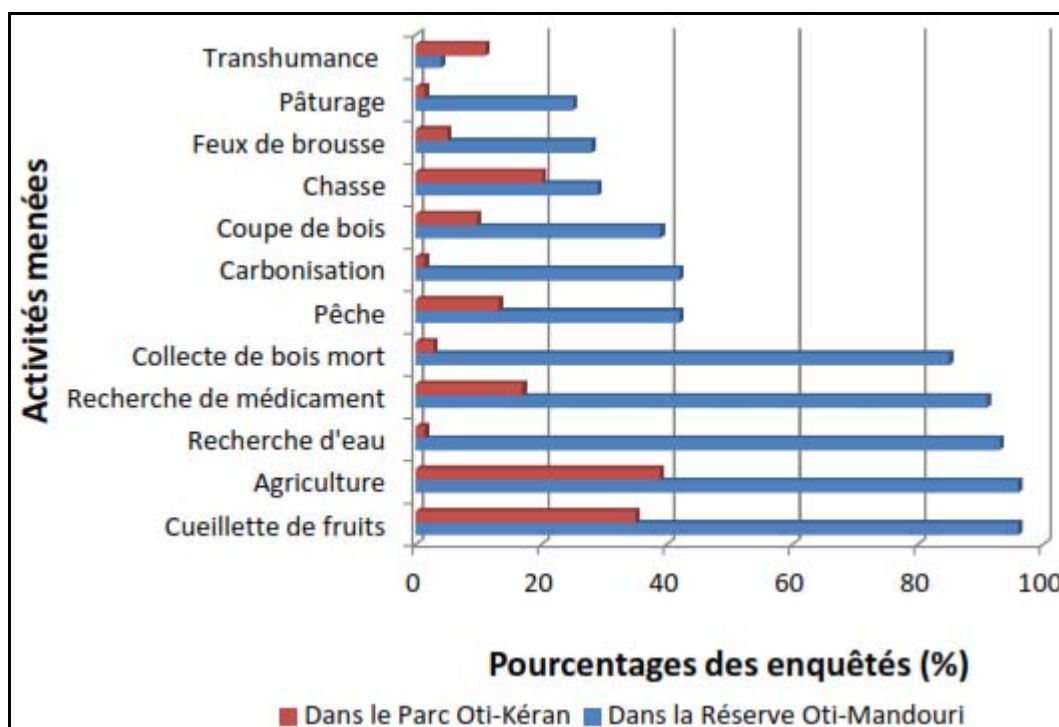


Figure 5 : Types d'activités menés dans le complexe Oti-Kéran-Mandouri

En matière de pratiques agricoles, les besoins de plus en plus élevés en terres arables, conduisent les paysans à exploiter les terres marginales des zones humides et à envahir les aires protégées (Polo-Akpiisso, 2010; Dimobé *et al.*, 2012). La fabrication du charbon de bois, avec l'abattage anarchique des arbres, est une activité qui prend de l'ampleur et qui occupe les riverains surtout en saison sèche. Les espèces végétales les plus utilisées à cet effet sont *Prosopis africana*, *Anogeisus leiocarpus*, *Pterocarpus erinaceus*, *Terminalia spp.*, *Khaya senegalensis*. Ces espèces sont également utilisées pour le bois de chauffe du fait de leur qualité énergétique. L'effet néfaste de la carbonisation sur l'environnement ne se limite pas à la coupe du bois; les techniques de carbonisation utilisées y contribuent grandement. Ces techniques restent encore archaïques au Togo (MEMEPT, 2002) et elles consistent en une combustion partielle des rondins dans des meules traditionnelles (Naughton-Treves, 2007), avec un rendement d'environ 10 à 18% (Fontodji et al., 2011). Le charbonnage à lui seul entraîne un taux de déforestation de l'ordre de 5000

hectares par an au Togo, soit 0,5% de la superficie totale des forêts (MEMEPT, 2002) et les espèces préférentiellement utilisées sont menacées de disparition (Kokou et al., 2009; Atsri, 2009; Fontodji et al., 2011; Tagba, 2013).

En outre, les exploitations artisanales comme celle de l'or à Kéméni (Tchassanti, 2012) entraîne la pollution des ressources en eau, dégradation des ressources végétales, dégradation du sol, déviation du lit des cours d'eau. La pollution des écosystèmes est aussi occasionnée par l'usage des produits phytosanitaires surtout dans les agrosystèmes péri-urbains. En effet, 138 pesticides (surtout d'insecticides) comprenant 62 matières actives réparties en 19 familles chimiques sont utilisés au Togo avec une spécificité dans chaque région agricole du pays (Kanda et al., 2012).

Outre, les différentes formes de pressions anthropiques susmentionnées, on peut citer également la transhumance qui est essentiellement pratiquée par les Peulhs nomades venant du Sahel. Ces derniers conduisent chaque année des milliers de bœufs et font des intrusions fréquentes dans les aires protégées à la recherche de l'eau et du pâturage. Les feux de végétation constituent aussi une véritable menace pour la conservation de la biodiversité. Ils sont parfois allumés par les braconniers pour traquer le gibier ou par les transhumants pour favoriser la repousse des graminées lors du passage des troupeaux.

Enfin, l'on peut noter la recrudescence au cours des dernières années d'ouverture des carrières de prélèvement de sable (pour les chantiers de construction), de concassage de gravier (pour les travaux de routes et autres) qui dégradent les reliques forestières et défigurent l'environnement.

3.2- Prolifération des espèces exotiques envahissantes

Dans la plupart des écosystèmes du Togo, on note une prolifération des espèces exotiques envahissantes et les plus fréquemment rencontrées sont des espèces exotiques de terre ferme ou aquatiques. Comme espèces de terre ferme, on peut citer *Chromolaena odorata* (Asteraceae), une espèce des jachères surtout du climat guinéen, *Azadirachta indica* (Meliaceae) observé partout au Togo et devenu même la végétation ligneuse de certaines localités à travers le pays, *Leucaena leucocephala* (Mimosaceae), *Titonia diversifolia* (Asteraceae) et *Mimosa invisa* (Fabaceae), etc. Ces espèces perturbent sérieusement le développement et le maintien des écosystèmes naturels.

En milieu aquatique, les principales espèces qui envahissent les mares et les lagunes au Togo sont *Pistia stratiotes* (Araceae) et *Echhornia crassipes* (Ponteriaceae) (Photo 8) mais aussi les espèces de fougère Azollaceae (*Azolla africana* Desv.) et Salviniaceae (*Salvinia auriculata* Aubl.), entraînant l'eutrophisation et l'asphyxie de toute la diversité biologique de ces écosystèmes.



Photo 8 : Lagune de Bè, en plein centre de la ville de Lomé envahie par la Jacinthe d'eau (*Echhornia crassipes*) (Photo : KOKOU)

Ces dix dernières années, deux espèces d'insectes exotiques, une mouche des fruits, *Bactrocera invadens* Drew Tsuruta and White (Diptera : Tephritidae) et une cochenille farineuse du papayer, *Paracoccus marginatus* Williams and Granara de Willink (Hemiptera : Pseudococcidae), espèces très polyphages ont envahi le Togo causant des dégâts sérieux aux fruits, légumes et à plusieurs essences végétales d'importance économique de notre pays. Ces espèces d'insectes sont respectivement originaires d'Asie et d'Amérique Centrale. Des perspectives de lutte biologique contre ces insectes sont en cours d'exploration.

3.3- Exploitation abusive des ressources végétales

L'exploitation abusive et non contrôlée des ressources végétales dans le but de satisfaire les besoins en combustibles ligneux, en bois d'œuvre et en bois de service constitue également un facteur d'érosion de la biodiversité. La dégradation des formations végétales s'est accélérée dans les régions de la Kara, Centrale et des Plateaux, suite à l'accroissement de la demande en bois de chauffe et de charbon de bois, principale source d'énergie domestique pour 80% de la population.

Aussi, l'exploitation irrationnelle des essences pour le bois d'œuvre et de service s'est-elle aggravée ces dernières années suite à l'explosion démographique et au commerce de bois d'œuvre (surtout du teck) avec l'Asie, la Chine en particulier. L'utilisation de la tronçonneuse a vite supplanté les scies manuelles utilisées jusqu'à une époque récente et a contribué à une raréfaction des essences forestières de valeur telles que *Milicia excelsa*, *Khaya grandifoliola*, *Khaya senegalensis*, *Triplochiton scleroxylon*... Or les rendements moyens obtenus avec cette technique sont très faibles, environ 11% (Akpoto, 2011). Aujourd'hui, le bois d'œuvre qui provient de la zone forestière est devenu très rare et son approvisionnement à partir des pays voisins devient au jour le jour plus important. Ces pratiques sont des causes

primordiales de la destruction des habitats de la faune sauvage et de l'érosion de la diversité animale et végétale.

L'utilisation de certaines espèces végétales dans la médecine traditionnelle constitue aussi une véritable menace pour des ressources phytogénétiques du pays. Le prélèvement des racines et d'autres organes des plantes conduit souvent à leur mort. De nos jours, avec le regain d'intérêt pour la médecine traditionnelle dû à la spécificité de certaines pathologies et à la paupérisation des populations tant urbaines que rurales, on assiste à la disparition des espèces végétales les plus recherchées.

3.4- Effets néfastes des changements climatiques

Outre les différentes formes de pressions anthropiques susmentionnées, les écosystèmes naturels du Togo sont soumis au changement climatique dont les effets sont pris en compte par plusieurs travaux. En effet, les travaux de Adjonou (2011) dans le Parc National Oti-Kéran et ceux de Hounkpè (2013) réalisés dans la plaine de l'Oti sur la variabilité des paramètres climatiques, les perceptions et stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques, l'inventaire et l'évaluation des activités anthropiques sur les écosystèmes, ont permis de mettre en exergue les interactions entre le climat, les activités anthropiques et la dynamique des écosystèmes (Figure 6). L'analyse des paramètres climatiques a montré que la plaine de l'Oti enregistre un déficit pluviométrique très marqué et un réchauffement intense. Ces modifications climatiques provoqueraient l'assèchement du climat et réduirait la disponibilité en eau et en nutriments, limitant le fonctionnement physiologique des arbres surtout ceux de petit diamètre. Ces modifications se manifestent également par l'aggravation des risques d'incendie et la sévérité des feux de végétation. La sévérité des feux peut entraîner le dépérissement voire même la disparition des espèces les plus sensibles. (Adjonou et al., 2009).

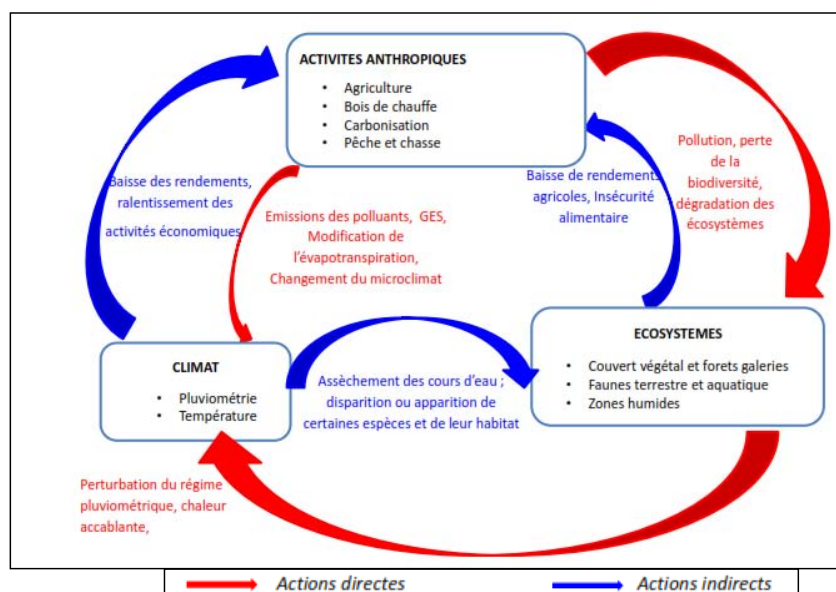


Figure 6 : Interactions climat-activités anthropiques et dynamique des écosystèmes (Hounkpè, 2013)

3.5- Menaces spécifiques pour les espèces de faune

L'augmentation du nombre d'espèces animales recensées mentionnées plus haut ne traduit ni une amélioration de la santé des écosystèmes qui les abritent ni un changement de leur statut suite à d'éventuels actions visant leur meilleure protection. Au contraire, la faune togolaise et ses écosystèmes continuent de s'éroder car influencés par de sévères menaces. Ces menaces sont entre autres: les diverses pollutions (chimiques et organiques), la surexploitation des espèces animales, le braconnage, etc. (Figure 7). La chasse par exemple est essentiellement traditionnelle avec des outils tels que le gourdin, l'arc et les flèches. Il faut aussi noter l'utilisation des fusils de chasse et différentes sortes de pièges par les braconniers.

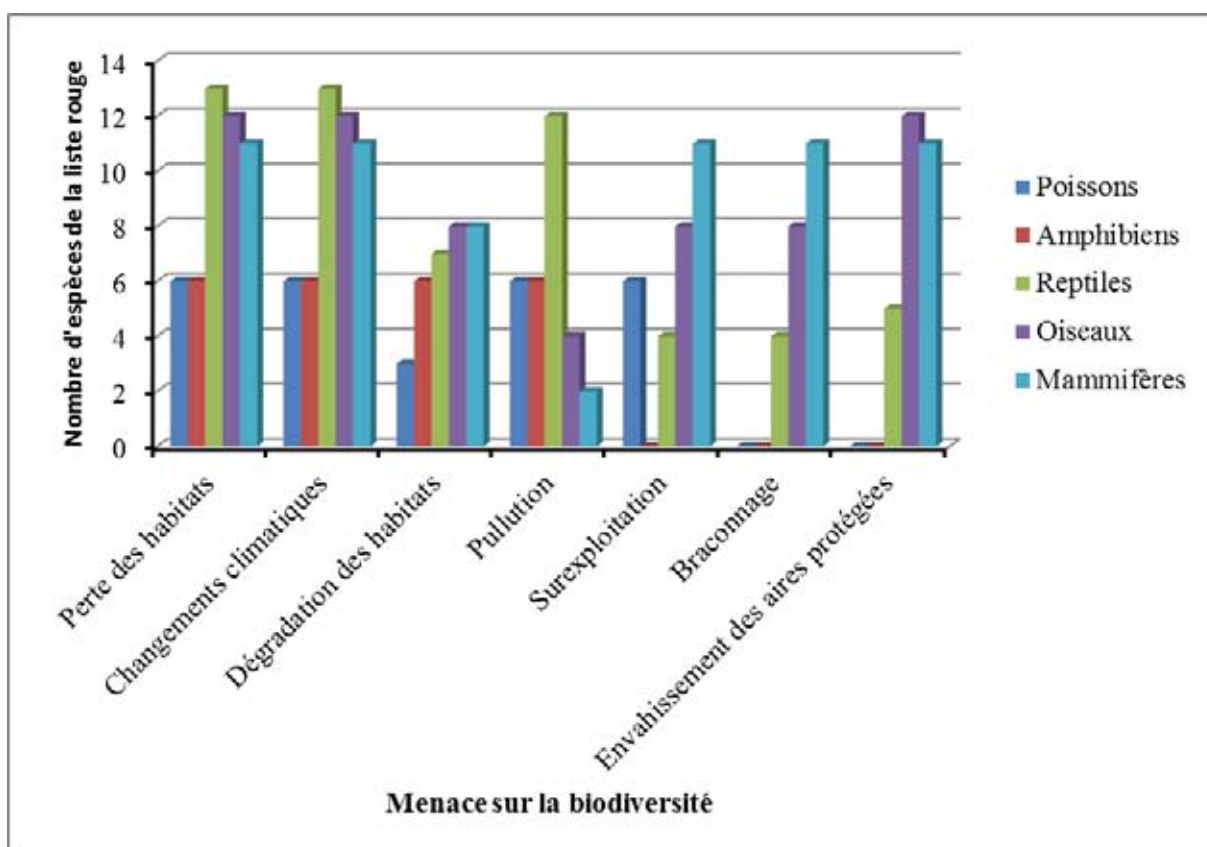


Figure 7: Estimation du nombre d'espèces de Vertébrés de la Liste rouge influencées par les importants dangers qui les menacent au Togo

Pour ce qui concerne la pêche, elle se pratique sans observer la réglementation en la matière. Les activités de pêche sont quotidiennes avec des engins inappropriés. Ce système d'exploitation des ressources et les diverses techniques ont conduit à un appauvrissement de l'ensemble des cours d'eaux à travers le pays qui de surcroît voient leur plan d'eau, se réduire continuellement avec le phénomène de l'ensablement dû certainement aux défrichements des berges. Il ne favorise donc pas l'exploitation durable des espèces halieutiques.

Ces menaces font que certaines espèces de Vertébrés du Togo sont devenues vulnérables, en danger, en danger critique ou quasiment menacées et figurent par conséquent sur la Liste rouge des espèces de l'IUCN. Un total de 48 espèces de Vertébrés du Togo se retrouvent sur cette Liste soit 2,72% des espèces de Vertébrés recensées au Togo (Tableau 7, Annexe1).

Tableau 7: Nombre d'espèces de la Liste rouge (espèces à Statut IUCN) dans les classes de Vertébrés du Togo

Classes de Vertébrés	Nombre d'espèces de la Liste rouge pour le Togo (%)*	Nombre total d'espèces du Togo
Poissons	6 (1)	615
Amphibiens	6 (10)	60
Reptiles	13 (8,02)	162
Oiseaux	12 (1,7)	708
Mammifères	11 (5)	220
Total	48 (2,72)	1765

* Statut IUCN (2013)

Parmi ces espèces de Vertébrés de la Liste rouge, les espèces vulnérables (au nombre de 26) sont les plus importantes et s'observent parmi les Poissons, les Reptiles, les Oiseaux et les Mammifères (Figure 8).

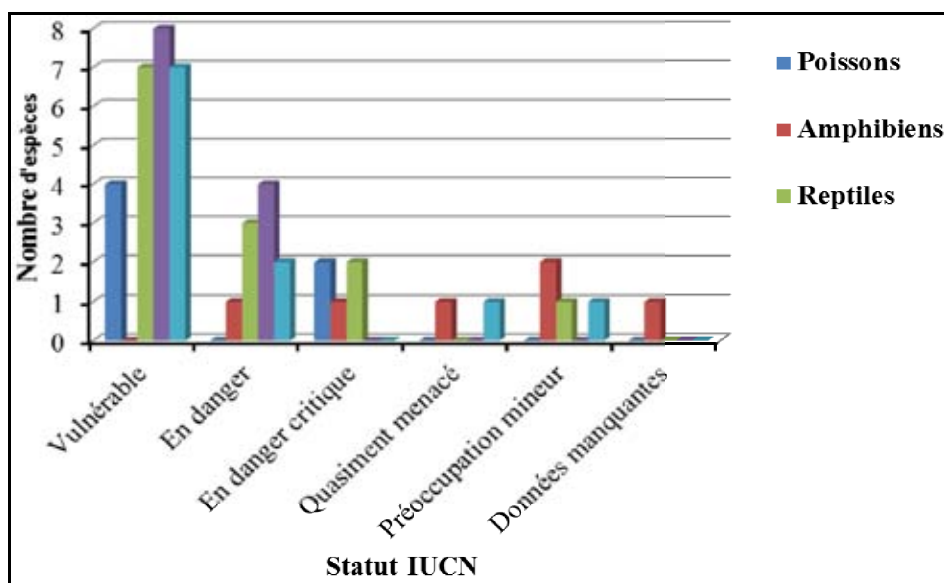


Figure 8 : Variations du nombre d'espèces de Vertébrés de la Liste rouge en fonction de leur statut IUCN au Togo

Les espèces en danger (au nombre de 10) s'observent parmi les Amphibiens, les Reptiles, les Oiseaux et les Mammifères alors que celles en danger critique se recrutent parmi les Amphibiens et les Mammifères. Les menaces notées plus haut

influencent à des degrés divers les espèces de Vertébrés de la Liste rouge de l'IUCN. La perte des habitats due à diverses causes (agriculture extensive, feux de brousse et de forêt répétés, déforestation...) et les changements climatiques semblent être les menaces les plus sévères sur les espèces de la Liste rouge de l'IUCN parmi les cinq classes de Vertébrés du Togo. De plus, les pollutions diverses, la surexploitation des espèces, le braconnage et l'envahissement des aires protégées semblent plus affecter respectivement les espèces de Reptiles, de Mammifères, d'Oiseaux mais aussi des Mammifères de la Liste rouge.

Par ailleurs, il n'existe pas un mécanisme de suivi pour les espèces de faune notamment les trois espèces endémiques signalées au Togo, parmi lesquelles l'escargot géant (*Achatina togoensis*, Mollusque) dans le massif d'Adélé et 3 Amphibiens *Conraua derooi* dans les forêts semi-décidues du Kloto (Région des Plateaux). *Bufo togoensis* dans le Massif d'Adélé (Région Centrale). C'est de même pour les espèces endémiques à la sous-région (Ghana, Togo, Bénin et Nigeria) notamment: *Aubria subsubgillata* (Amphibiens) et des espèces de poisson (*Marcusenius brucii* (Mono et Ogun au Nigeria), *Foerschichthys flavipinnis* (Ghana, Togo, Benin et Nigeria), *Epiplatys sexfasciatus togolensis* (Sud-Est Ghana, Mono, Sud Bénin et Sud Nigeria), *Aphyosemion bitaeniatum* (Mono, Sud Bénin et Sud Nigeria) (Paugy et al., 2003).

IV- IMPACTS DES CHANGEMENTS OBSERVES DANS LA DIVERSITE BIOLOGIQUE SUR LES SERVICES FOURNIS PAR LES ECOSYSTEMES ET CONSEQUENCES SOCIOECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les impacts des changements observés dans la diversité biologique sur les services fournis par les écosystèmes et leurs conséquences socioéconomiques et culturelles peuvent être documentés à travers plusieurs secteurs. En effet, la biodiversité sous toutes ses formes contribue aux aspects essentiels et indispensables du bien-être de la population togolaise qui comprennent en autres:

- la fourniture de biens fondamentaux: procurer à la population une alimentation suffisante et de qualité, de matériaux pour s'abriter, se vêtir, de fibres et de sources d'énergie comme le bois-énergie;
- la sécurité des populations: assurer la sécurité des biens et des personnes face aux catastrophes naturelles et anthropiques;
- la santé des populations: garantir à la population un environnement sain et une bonne qualité de l'air, de l'eau et des soins.

Il apparait que tout changement observé sur une des composantes de la biodiversité entrainera une modification des services fournis par la biodiversité notamment les écosystèmes et aura des conséquences socioéconomiques et culturelles affectant le bien-être des populations. Celui-ci dépend en grande partie de la capacité des écosystèmes à fournir de manière permanente les nombreux services qu'ils assurent

(alimentation, eau, gestion des maladies, régulation climatique, épanouissement spirituel, plaisir esthétique et nombre d'autres bienfaits). Ainsi, la dégradation des écosystèmes provoque son dysfonctionnement dans de nombreux domaines tels que: les modifications climatiques, les inondations, la baisse des rendements agricoles et halieutiques, etc.

En effet, le Togo connaît depuis quelques années une série de calamités telles les inondations, les feux de végétation, la perte de fertilité des sols, la dérégulation du calendrier agricole, la dégradation du cadre de vie des populations.

4.1. Inondations

En ce qui concerne les inondations qu'a connues le pays en 2007, le bilan dresse de pertes et de dommages suivant : 20 personnes décédées, 58 blessées et 34 000 personnes déplacées. Dans le même bilan on notait 22 129 cases détruites, 101 ponts et ponceaux cassés, défoncés ou emportés par les eaux (**Photo 9**). On dénombre également 46 écoles et collèges endommagés ou détruits, et 3 dispensaires infréquentables. Dans l'Oti, plus de 1500 hectares de cultures vivrières ont été détruits. En 2008, le rapport d'évaluation conjointe produit par le Système des Nations Unies (SNU) communiquait que le désastre aurait affecté entre 30 000 et 40 000 personnes. Ce cataclysme a fait six (06) morts, 4000 ménages affectés soit environ 20 000 personnes. En 2009, le nombre de morts se chiffrait à 12 dont 04 par noyade et 08 par effondrement de cases.



Photo 9: Inondation dans un quartier périphérique de Lomé (juillet 2008)
(Source: MERF, 2010)

L'évaluation des dommages et pertes après les inondations enregistrées au cours de l'année 2010 a révélé que les besoins pour couvrir l'ensemble des secteurs affectés se chiffrent à **dix-sept milliards cent quatre-vingt-onze millions six cent mille francs (17 191 600 000 FCFA, soit \$ US 38 203 555,6** (RT/BM/PNUD, 2010). Les détails des dommages et pertes des inondations sur les secteurs affectés sont présentés au Tableau 8.

Tableau 8 : Synthèse des estimations des dommages et pertes des inondations de 2010 au Togo

Secteur	Sous-secteurs	Dommmage (millions FCFA)	Pertes (millions FCFA)	Total Dommages + Pertes (millions F CFA)
Social		4 974,8	2 346,0	7 320,8
	Logement	2 418,3	1 029,2	3 447,5
	Santé	80,0	742,9	822,9
	Education	2 476,5	574,0	3 050,5
Productif		807,1	50,8	857,9
	Agriculture au sens large	807,1	50,8	857,9
	<i>Agriculture</i>	807,1	45,0	852,2
	<i>Elevage</i>	-	5,8	5,8
Infrastructure		7 827,5	1 185,4	9 012,9
	Transport	7 710,1	808,9	8 519,0
	Electricité	-	-	-
	Eau et assainissement	117,4	376,5	493,9
TOTAL		13 609,4	3 582,3	17 191,6

Source: Evaluation PDNA Togo, novembre 2010

4.2. Feux de végétation

En ce qui concerne les feux de végétation, les impacts répertoriés sont d'ordre socio-économique (victimes mortelles, pertes de récolte et des réserves alimentaires, incendies des habitations et des biens matériels) et environnemental (dégradation des écosystèmes forestiers, réduction des superficies forestières, érosion de la biodiversité, pollution atmosphérique, dégradation des sols, aggravation de la vulnérabilité des forêts au changement climatique). L'estimation des coûts de l'action sociale relative aux catastrophes provoquées par les feux de végétation pour les cinq dernières années s'élève à 600 000 000 FCFA pour 5 300 cas déclarés (MERF, 2010).

4.3. Perte de fertilité des sols, l'utilisation accrue des engrais et la chute des productions de rente

La dégradation des écosystèmes entraîne également d'autres effets tels que la dégradation des terres. Les conséquences liées à la perte des terres et à la dégradation des sols sont la baisse des rendements agricoles notamment au niveau des cultures de rente Figure 9.

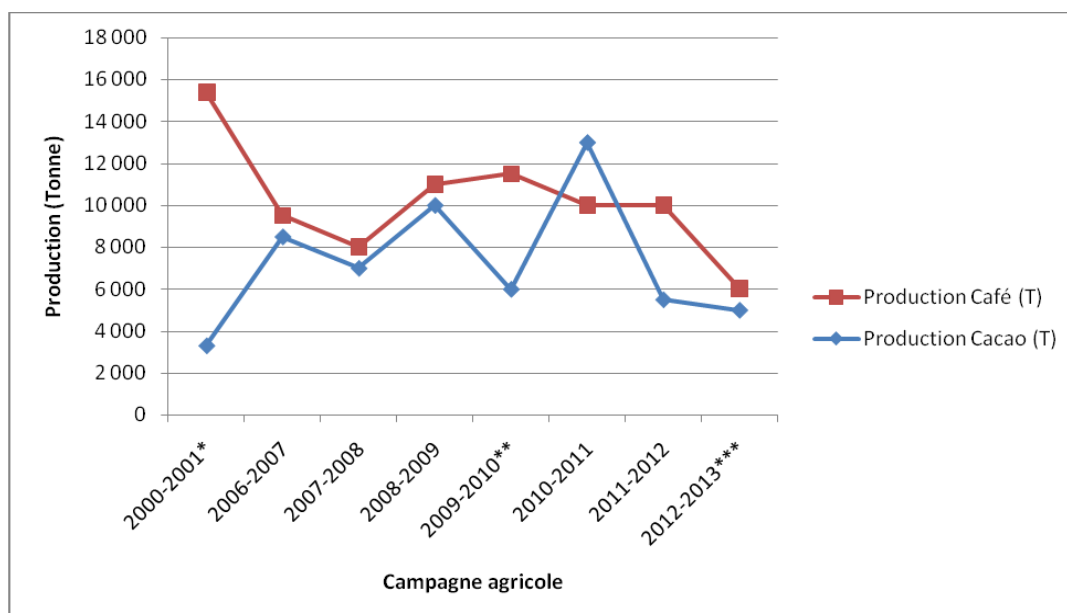


Figure 9 : Evolution de la production de Café et de Cacao par campagne agricole

* Recensement DSID 2001 ; ** Estimation SOFRECO 2010 ; *** Recensement DSID 2013 ; ****

L'introduction de nouvelles variétés de culture de rente (café et cacao) dans les années 80 a profondément modifié le massif forestier des zones propices à ces cultures. Puisque c'est la forêt qui est dégradé dans la mise en valeur de ces cultures, le sol est de plus en plus appauvrie et la végétation originelle, même dégradée ne peut que très difficilement se reconstituer. L'utilisation intensive des produits chimiques sur certaines cultures d'exportation constitue une également une cause de dégradation de la biodiversité. A cela s'ajoute les pratiques agricoles essentiellement extensives. (Tableau 9).

Tableau 9 : Evolution des superficies de productions vivrières en ha

Année	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Superficie (ha) Totale	1056617	982075	1031495	1209482	1269232	1336604	1378451
Taux d'accroissement		-7,05	5,03	17,26	4,94	5,31	3,13

Source : Direction des statistiques de l'information et de la documentation agricole (DSID/MAEP, 2011)

4.4. Dérégulation du calendrier agricole

Les perturbations saisonnières (tardives, précoces) sont devenues très fréquentes au Togo. Depuis une dizaine d'années, au sud du Togo, la grande saison pluvieuse (mars à juillet) débute ces derniers temps parfois au mois Mai. De même, la petite saison des pluies dans la Région Maritime et des Plateaux est en voie de disparaître. On note également la mauvaise répartition des pluies caractérisée par des poches de sécheresse qui s'observent dans le cours normal de la saison des pluies (exemple en 2007 dans la région maritime on a de grandes précipitations en un temps très court). En 2008 et 2009 dans la région des plateaux, il est tombé près de la moitié des précipitations annuelles en moins d'un mois.

4.5. Dégradation du cadre de vie des populations

De plus le phénomène de dégradation des écosystèmes caractérisée par l'élévation de la température et la présence des flaques d'eau à la suite des inondations crée par endroit des gîtes propices pour le développement des vecteurs des principales affections d'origine hydrique, induisant ainsi une influence sur la mortalité et la morbidité. Ce qui conduit à la prolifération des moustiques et autres dans les villes et la nécessité de recourir aux moustiquaires imprégnées pour se prémunir du paludisme.

4.6. Paupérisation des populations rurales

La faiblesse des revenus agricoles engendrée par la baisse de la productivité des terres contribue à la paupérisation des populations rurales. L'accentuation de la pauvreté des zones touchées constitue l'une des causes fondamentales de l'exode rurale. Cette dernière aggrave les problèmes de déficit alimentaire, d'insécurité et de précarité que vivent déjà les populations rurales et de certaines grandes villes du pays. En effet, selon les résultats de l'enquête QUIBB de 2011, l'incidence de la pauvreté au Togo est estimée à 58,7%. La pauvreté concerne essentiellement la population rurale essentiellement agricole où l'incidence est de 74, 3% et qui représentant 79,9% des pauvres. Les ménages n'ont comme sources de revenus que l'agriculture, l'utilisation des terres forestières et l'extraction des produits forestiers.

4.7. Autres impacts

Au cours des vingt dernières années, l'amenuisement de la diversité biologique a conduit à l'assèchement des bassins d'alimentation de quelques cascades ou de barrages intervenant dans la production d'électricité. Il s'agit de la cascade de Kpimé (à 10 km au nord de Kpalimé) aménagée aux premières années de l'indépendance du pays grâce à la coopération yougoslave aux fins d'alimenter la ville de Kpalimé en électricité et dont l'aménagement est aujourd'hui non opérationnel, le bassin d'alimentation ayant perdu son couvert végétal.

Il en est de même pour le barrage d'Akosombo (au Ghana) dont la production électrique à même en bonnes années d'alimenter le Ghana et la sous région a décliné ces dernières années en raison des changements climatiques et de la baisse de la diversité biologique le long des cours d'eau d'alimentation. Ce qui conduit à de fréquentes coupures de courant électrique dans les pays desservis comme le Togo et le Bénin. L'on note aussi que des fleuves naguère permanents et dont les abords étaient verdoyants sont aujourd'hui à sec sur une partie de l'année. C'est le cas d'Anié, du Zio.

PARTIE II: LES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, LEUR MISE EN ŒUVRE ET L'INTEGRATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

V- PROCESSUS D'ACTUALISATION DE LA STRATEGIE ET PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La démarche de la révision de la SPANB 2003 du Togo a été initiée en 2012 par le MERF représenté par la Direction de la Faune et Chasse (DFC). En effet, le SPANB 2003-2010 du Togo a constitué surtout un instrument majeur de la mobilisation nationale, conforté par la politique nationale de l'environnement, en faveur de la protection et la valorisation de la biodiversité. Fruit d'une concertation, le processus d'actualisation du SPANB débuté en 2012 s'est déroulé en plusieurs étapes et a rassemblé l'ensemble des acteurs locaux concernés par l'environnement en général et la préservation de la biodiversité en particulier. Chacune des étapes a fait l'objet d'une large participation des parties prenantes. Ces différentes étapes se présentent comme suit :

5.1- Mise en place d'un Comité Technique de pilotage du processus d'actualisation de la SPANB

Dans le souci d'impliquer tous les acteurs concernés par la préservation de la biodiversité à l'élaboration de la nouvelle stratégie, un comité technique de pilotage a été mis en place. Le comité technique de pilotage était chargé de : (i) examiner et analyser les termes de référence des différentes activités et les rapports des consultants, (ii) relayer au sein des services clés, les résultats du processus d'actualisation de la stratégie pour la biodiversité, (iii) faciliter la concertation entre les parties prenantes sur l'évolution du processus et (iv) œuvrer à la diffusion et à l'internalisation des résultats des activités du processus dans les politiques, stratégies, programmes et projets des départements et institutions parties prenantes. Ce comité comporte les représentants des différentes instances suivantes :

- le Point focal opérationnel du fonds pour l'environnement mondial (FEM);
- un représentant de la direction de la planification du ministère de l'environnement et des ressources forestières;
- deux représentants de la direction de la Faune et de la Chasse;
- un représentant de la direction des eaux et forêts;
- un représentant de la direction de l'environnement;
- un représentant du Ministère auprès du Président de la République, charge de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire;
- un représentant du secrétariat technique de la DSRP ;
- un représentant de la direction du budget du Ministère de l'Economie et des Finances;

- un représentant de la direction de la planification du ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche;
- un représentant du ministère de l'Industrie, de la Zone franche et des Innovations technologiques;
- deux représentants de la faculté des sciences de l'université de Lomé (département de botanique et de zoologie);
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo;
- un représentant du patronat.

Les objectifs dits d'Aichi du Plan Stratégique de la CDB, donnent une impulsion forte à la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020. Ces objectifs ont alimenté et structuré les travaux du comité technique tout au long du processus de révision de la SPANB.

5.2- Etat des lieux et évaluation des causes et conséquences de la perte de biodiversité

Cette étape a été réalisée en 2012 et a permis de finaliser 3 principales activités:

- faire un état des lieux et l'examen des plans, politiques, stratégies et rapports en matière de conservation de la biodiversité;
- identifier des parties prenantes et renforcer leur prise de conscience;
- évaluer les causes et les conséquences de la perte de biodiversité; la valeur de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes ainsi que leur contribution au bien-être.

5.3- Définition des objectifs nationaux et les priorités pour la diversité biologique

Cette étape a permis de mener des consultations pour déterminer les objectifs nationaux et les priorités pour la biodiversité.

5.4- Développement de la stratégie et le Plan d'action en relation avec les objectifs définis, suivi de l'élaboration des plans de mise en œuvre du plan de communication

Cette étape a consisté à:

- développer la stratégie et les actions nécessaires pour atteindre les objectifs et la mise en œuvre à l'échelle locale et nationale;
- élaborer un Plan de développement des capacités pour la mise en œuvre de la SPANB;
- évaluer les besoins technologiques;
- développer un plan de communication et de sensibilisation pour la SPANB;
- développer un plan de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la SPANB.

5.5- Validation des documents produits aux différentes étapes du processus

Afin de prendre en compte les préoccupations de toutes les parties prenantes, des ateliers techniques de validation des documents produits ont été organisés à chaque

étape clé du processus. En ce qui concerne le document de définition des objectifs nationaux, des concertations régionales ont été organisées sur toute l'étendue du territoire national à travers les ateliers régionaux dans chacune des 5 régions économiques du pays. Cette étape a été bouclée par un atelier technique de validation du document sur la définition des objectifs nationaux, les principes et les priorités pour la biodiversité. Pour la SPANB, la préparation du document a nécessité une participation active du comité technique au sein duquel les différents secteurs sont représentés. Le document finalisé par les consultants a fait l'objet de validation régionale, d'une validation technique par le comité technique de pilotage puis une validation à l'échelle nationale est en vue.

VI- Objectifs nationaux pour la diversité biologique

Le processus de définition des objectifs nationaux pour la biodiversité s'est basé sur une approche participative et inclusive à travers le recensement des avis et préoccupations des principales parties prenantes qui interviennent dans l'utilisation et la gestion de la diversité biologique au Togo. Le recensement des avis des différents acteurs est réalisé au moyen des concertations régionales sur toute l'étendue du territoire national. La participation des différents acteurs aux réunions régionales de concertation est illustrée par le **Figure 10**.

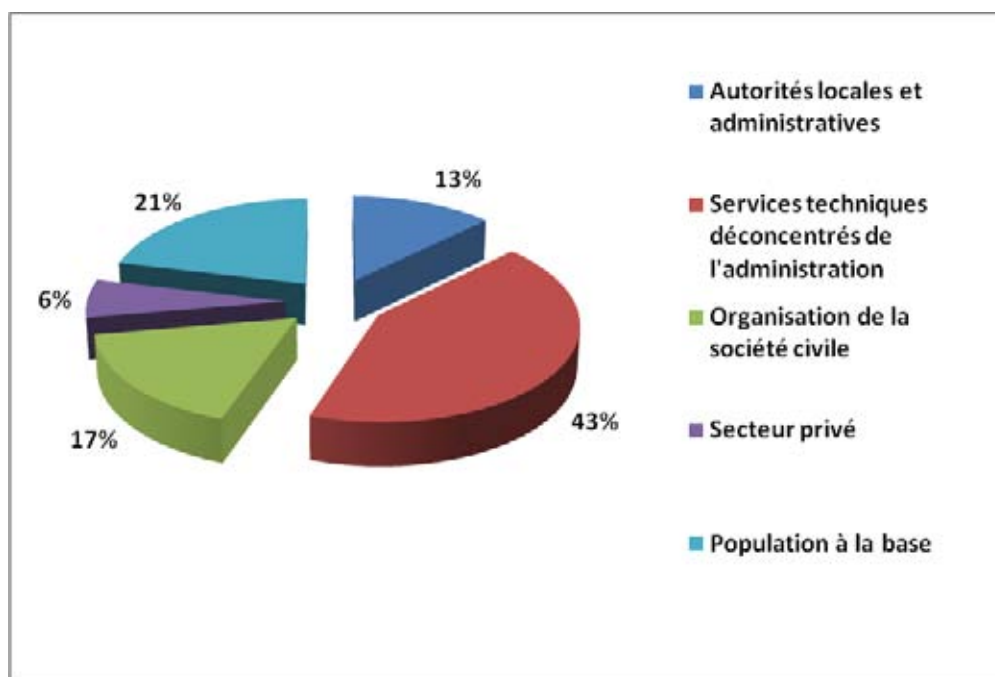


Figure 10 : Participation des acteurs aux réunions régionales de concertation pour la fixation des objectifs nationaux pour la biodiversité

Partant d'un diagnostic qui présente les potentialités et les faiblesses dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et tenant compte du contexte agroécologique et socioéconomique, des problèmes de gestion et des principes

établis pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, 20 objectifs nationaux ont été retenus pour l'horizon 2020.

Ces objectifs nationaux mettent l'accent sur le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles, la sécurisation du dispositif national de conservation et le partage équitable des ressources issues de la biodiversité afin de relever les défis mondiaux du nouveau plan stratégique 2011-2020 que la 10^e Conférence des Parties a adopté en octobre 2010 à Nagoya au Japon. De ce fait, ces objectifs nationaux font des questions spécifiques à la préservation, la restauration et la valorisation de la diversité biologique, une priorité nationale afin de maintenir, à long terme, le fonctionnement des écosystèmes et leurs capacités de résilience au changement climatique. Ainsi, les 20 objectifs nationaux et leurs liens respectifs aux buts stratégiques du Plan Stratégique 2011-2020 que la 10^e Conférence des Parties sont présentés au **Tableau 10**.

Tableau 10: Objectifs nationaux pour la conservation de la diversité biologique selon les buts stratégiques mondiaux

Orientation stratégique	Objectifs nationaux	Objectif(s) d'Aichi connexe(s)
A: Susciter une culture commune	Objectif 1. Développer une approche intégrée de sensibilisation pour que d'ici à 2020, 50% de la population togolaise soient mobilisées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	1
	Objectif 2. Faire de la biodiversité d'ici à 2018 une priorité que les décideurs et les parties prenantes intègrent aux stratégies, plans, programmes nationaux, sectoriels, et locaux de développement et de lutte contre la pauvreté, en incorporant les valeurs de la biodiversité dans les comptes nationaux	2-3
B: Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes	Objectif 3. Elaborer d'ici à 2017 un schéma national d'aménagement du territoire, précisant les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture, la sylviculture et la conservation de la diversité biologique, etc.	7
	Objectif 4. Renforcer les cadres juridique, institutionnel et la gouvernance d'ici 2018 afin de créer un environnement favorable à la lutte effective contre l'érosion de la biodiversité	1- 4- 5
	Objectif 5. Réduire à l'horizon 2020, le rythme de dégradation et de fragmentation des habitats	5

	naturels à 2%	
	Objectif 6. Développer des innovations afin que d'ici à 2020, 50% des agriculteurs togolais adoptent des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement	7
	Objectif 7. Maîtriser les feux de végétation par la mise en œuvre d'ici 2018, des mesures inscrites dans la stratégie nationale de gestion des feux de végétation de sorte à réduire les superficies brûlées à 10 000 km ² chaque année (le tiers de la superficie nationale est actuellement brûlé chaque année)	5 - 7
C: Améliorer le cadre juridique et institutionnel et la gouvernance	Objectif 8. D'ici à 2020, 50% des 13 aires protégées prioritaires sont dotés des plans d'aménagement qui présentent d'importants intérêts pour la conservation de la biodiversité	11
D: Développer les connaissances sur les ressources biologiques nationales	Objectif 9. Développer d'ici à 2018, les connaissances suffisantes sur les espèces exotiques envahissantes en vue de mettre au point des technologies appropriées pour les contrôler	9 - 12 - 19
	Objectif 10. Développer d'ici à 2016 la recherche afin d'améliorer, partager et diffuser les connaissances sur la biodiversité	19
	Objectif 11. Réaliser l'inventaire des ressources halieutiques comestibles (stocks de poissons et des crustacés) afin que d'ici à 2016 des plans et des mesures de récolte contrôlée soient mis en place	6
	Objectif 12. Réduire significativement d'ici à 2018 l'érosion génétique de la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et des parents sauvages, des espèces à valeur socio-économique ou culturelle	13 - 16
	Objectif 13. Etablir d'ici à 2018, le statut de conservation des espèces de faune et de flore terrestres, aquatiques et semi-aquatiques afin d'élaborer des plans d'utilisation durable et de conservation spécifique	12
	Objectif 14. Engager d'ici à 2018 des actions, en vue de la création d'une aire marine protégée (AMP)	10 - 11

	reliant le réseau régional d'aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest	
	Objectif 15. Etablir d'ici à 2018, une cartographie de l'ensemble des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins importantes pour la conservation de la diversité biologique afin de garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques	7
	Objectif 16. Mettre en place d'ici à 2018 un système de référence MRV (Mesure, Rapportage et Vérification) afin de renforcer la résilience des écosystèmes et de la biodiversité contre les changements climatiques	15
	Objectif 17. Initier des mécanismes de partage équitable des avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles après la ratification d'ici à 2015 du Protocole de Nagoya	16
E: Renforcer les capacités techniques et humaines	Objectif 18. Accroître l'expertise nationale d'ici 2020, y compris la prise en compte des pratiques traditionnelles	18
	Objectif 19. Développer d'ici à 2020 la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations scolaires et universitaires	19
	Objectif 20. Rendre opérationnel d'ici à 2015, un comité national de biodiversité regroupant les principaux acteurs intervenant dans l'utilisation et la gestion de la biodiversité	16

VII- Mesures pour l'application de la Convention de la Diversité Biologique et principaux résultats

Au Togo, de nombreuses mesures ont été prises pour l'application de la Convention de la Diversité Biologique (CDB). La mise en œuvre des différentes orientations et des mesures entreprises ont concouru à l'attente de résultats pertinents en matière de conservation de la biodiversité au Togo.

7.1. Mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action national pour la biodiversité (SPANB 2003)

La stratégie pour la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité élaborée par le Togo en 2003 (SPANB 2003) est assortie d'un plan d'action décliné en quatre (04) domaines prioritaires : (i) le Programme de Renforcement des Capacités Juridiques et Institutionnelles (PRCJI) ; (ii) le Programme de sécurisation du dispositif national de conservation ; (iii) le Programme d'Appui à la Conservation ex situ ; et (iv) le Programme d'Appui à l'Utilisation durable et au Partage équitable des Ressources issues de la Biodiversité. Les objectifs retenus pour ces programmes sont :

1. Adapter le cadre juridique de gestion du développement aux exigences de conservation et d'utilisation durables de la biodiversité ;
2. Renforcer les capacités techniques, scientifiques et institutionnelles des parties prenantes dans un cadre de partenariat ;
3. Actualiser et rendre accessibles une base de données physiques, biologiques et socioéconomique et sur la connaissance traditionnelle des écosystèmes et de la biodiversité ;
4. Réhabiliter, aménager, créer et gérer en concertation avec les populations périphériques les aires protégées requalifiées ;
5. Accroître la représentation des écosystèmes afromontagnards du Togo au sein du système national d'aires protégées ;
6. Adapter le cadre juridique de gestion du développement aux exigences de conservation et d'utilisation durables de la biodiversité ;
7. Garantir la pérennité des reliques d'écosystèmes en milieu rural et urbain ;
8. Assurer la conservation de la couverture forestière du pays et contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations rurales à travers la sécurisation d'une production forestière soutenable ;
9. Assurer la conservation ex situ des espèces rares, menacées ou endémiques ;
10. Mettre en place des systèmes de productions économiques durables, et d'exploitation rationnelle de la biodiversité au bénéfice de l'ensemble des acteurs.

En analysant les dix objectifs on se rend compte qu'aucun objectif n'est mis en œuvre à plus de 50% ; seulement deux sont réalisés à 45% ; il s'agit des objectifs : (i) adapter le cadre juridique de gestion du développement aux exigences de conservation et d'utilisation durables de la biodiversité et (ii) renforcer les capacités techniques, scientifiques et institutionnelles des parties prenantes dans un cadre de partenariat. Sept objectifs sont mis en œuvre dans une proportion de 25% à 30% (**Figure 11**).

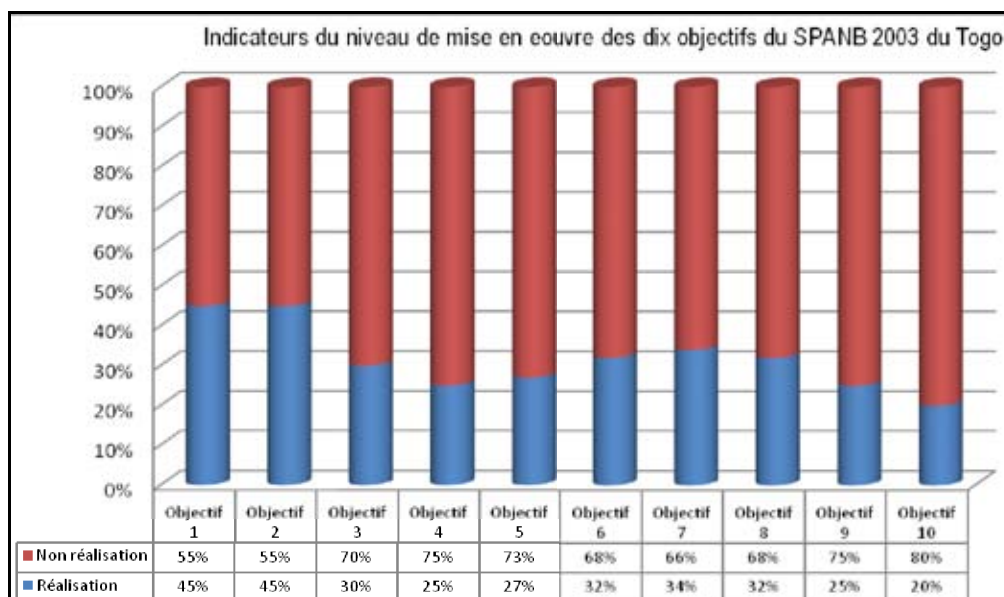


Figure 11: Niveau de mise en œuvre des objectifs de la SPANB 2003

Pour la mise en œuvre des objectifs de cette stratégie, 167 actions avaient été identifiées. Pour évaluer la mise en œuvre de ce plan d'action dix (10) ans après son élaboration, le niveau de réalisation de chacune des 167 actions prévues a été analysé. A cet effet, une méthodologie basée sur une grille de notation de 0 à 5 correspondants à des taux de réalisation de chacune des actions a été élaborée (Encadré 2).

Encadré 2: Méthodologie d'évaluation quantitative de la mise en œuvre des objectifs

Pour chaque action, les niveaux de satisfaction sont évalués en fonction des critères de notation définis comme suit:

Score	0	1	2	3	4	5
Classe de %	0%	0-20%	20-40%	40-50%	50-75%	+75%

Pour chaque action la note de niveau de réalisation est déterminée sur la base des actions entreprises

A l'analyse de la mise globale de la SPANB de 2003, on estime le taux de mise en œuvre des actions à 32% (MERF, 2013). Ce faible taux montre des disparités entre les efforts de réalisation des actions car certaines actions sont réalisées à plus de 90% tandis que pour certaines actions rien n'a été entrepris. En effet, les mesures contenues dans le SPANB de 2003 pour lesquelles des actions importantes ont été mises en œuvre à un pourcentage satisfaisant (plus de 75%) sont entre autres:

- le développement d'un cadre juridique relatif à la promotion d'un système national d'aires protégées;
- la finalisation et adoption du code des ressources forestières;
- la sensibilisation et la formation des différentes catégories d'acteurs du développement sur l'application des textes;

- la restructuration du Ministère chargé de l'environnement et des ressources forestières;
- le renforcement du Ministère chargé de l'environnement et des ressources forestières et les autres ministères techniques en cadres environnementalistes et forestiers;
- la mise en place faite de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE);
- la mise en place d'un cursus de formation Gestion Espace Territoire (GESTER) à l'Institut National de formation agricole (INFA) à travers le Programme National d'Action Décentralisée de Gestion de l'Environnement (PNADE).

❖ **Contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de la SPANB 2003**

De l'évaluation de la SPANB 2003, il ressort un niveau relativement faible de mise en œuvre des actions qui avaient été identifiées. Ce faible niveau de mise en œuvre est dû à plusieurs causes dont la faible mobilisation des ressources (financières, humaine, technique) mais aussi la faible prise en compte de la biodiversité dans la politique de développement. En effet, en 2003 au moment de l'élaboration de la SPANB, le ministère chargé de l'environnement avait une très faible capacité de ressources disponible (financières et humaines) pour la réalisation des actions identifiées dans cette stratégie. Le budget d'investissement de ce ministère ne dépassait pas 200 000 \$US par an, les cadres supérieurs du niveau BAC+5 n'étaient que cinq contre une trentaine actuellement et les ONG environnementales n'étaient pas suffisamment représentées.

De plus le Togo avait élaboré sa SPANB dans la période où le pays venait de sortir d'une crise socio-économique de 10 ans (1993-2003) pour se replonger dans une autre crise politique en 2005 soit deux ans après la finalisation de la SPANB. Il n'y a pas eu un projet d'envergure qui a été financé dans le cadre de la gestion de la biodiversité depuis la période d'élaboration de la SPANB (2003) jusqu'en 2009 faute de ressources suffisantes. Il ressort alors que le Togo n'a véritablement commencé la mise en œuvre sa SPANB que ces trois dernières années (2010-2013) avec les projets d'envergure nationale ayant bénéficié de financement relativement importants tels que:

- le programme national d'action décentralisée de gestion de l'environnement (PNADE : 2010 à 2014) ;
- le projet de rationalisation de la gestion des aires protégées du Togo (PRAPT : 2012 à 2017) ;
- le projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT : 2012 à 2017) ;
- Etc.

D'autres obstacles non négligeables ont également contribué à la faible mise en œuvre de la SPANB 2003 du Togo. On peut citer entre autres:

- sur le plan juridique: l'insuffisance ou la mauvaise application des textes, des lois et des réglementations relatifs à la gestion des ressources naturelles;
- sur le plan technique: on note une insuffisance de personnels qualifiés qui mènent des actions relatives à la diversité biologique sur le terrain. Il est également noté

un manque de coordination et de synergie entre les services techniques existants dans les différents secteurs et dont les responsabilités sont mal définies.

7.2. Elaboration des documents de planification pour la conservation et de d'utilisation durables de la biodiversité

En plus de la stratégie de conservation nationale de la biodiversité en 2003 (SPANB 2003), le Togo a initié en 2009 le programme de reboisement et gestion durable de forêt. Ce programme a pour objectif global d'augmenter la production nationale de bois par la reconstitution du couvert forestier national. Il vise entre autres:

- l'amélioration de la gouvernance forestière et la relance des activités économiques du secteur forestier;
- la restauration des formations forestières en vue de l'atténuation des effets des changements climatiques, de la conservation de la biodiversité et de la lutte contre la désertification;
- la restauration des forêts naturelles en vue de la conservation de la diversité biologique et la production optimale de bois d'œuvre avec l'appui des collectivités locales;
- le renforcement des capacités techniques de l'administration forestière pour des appuis et conseils en foresterie.

Par ailleurs, l'élaboration du PNIERN en a permis à l'Etat togolais de disposer un cadre d'orientation des investissements dans le secteur de l'environnement. En effet, selon le PNIERN, l'Etat oriente préférentiellement ses investissements d'abord dans les zones les plus dégradées qui sont aussi les plus vulnérables aux variabilités climatiques et qui subiront plus fortement les impacts des changements climatiques. En outre, le pays a élaboré en 2011 sa politique forestière et son Plan d'Action Forestier National (Phase 1) avec pour vision globale qu'à l'horizon 2035, **«par le renforcement du processus de la décentralisation, couplé à une responsabilisation éclairée des acteurs à la base, par l'intégration de la foresterie dans le développement rural, par une implication effective des acteurs privés et de la société civile dans la gestion des forêts et des systèmes de production selon une approche qui conserve l'équilibre des écosystèmes et respecte les fonctions écologique, sociale et économique des forêts : le Togo atteint une couverture forestière de 20%, couvre entièrement ses besoins en bois-énergie, conserve sa biodiversité et assure une protection durable des zones à risque ainsi que les habitats de faune»**.

Aussi, des programmes et projets ont-ils dans une certaine mesure été mis en œuvre et ont-ils contribué au renforcement de la gestion de l'environnement et des ressources forestières et à préservation de la biodiversité. On peut noter des mesures importantes prises qui ont données des résultats encourageants dans plusieurs domaines notamment (i) le cadre institutionnel et réglementaire de gestion de l'environnement a été amélioré, (ii) des instruments d'orientation, de planification et de programmation du secteur ont été développés, (iii) des actions en matière de gestion durable de la flore et de la faune, de lutte contre les changements climatiques et les

catastrophes naturelles, les pollutions et nuisances ont été initiées à travers l'exécution des projets à caractère multisectoriel.

7.3. Amélioration du cadre de concertation parties prenantes pour la gestion et l'utilisation durables de la biodiversité

Le souci de promouvoir une gestion participative de la biodiversité a poussé les autorités togolaises en charge de l'environnement à mettre en place de nombreux cadres de concertation, d'échanges et de sensibilisation. L'objectif visé étant d'impliquer les différentes parties prenantes en vue de leur participation effective à la gestion durable des ressources de la biodiversité du pays. En ce qui concerne les cadres de concertation et synergies entre les différents acteurs, deux organes ont été mis en place en vue d'appuyer la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement. Il s'agit du Comité National de l'Environnement (CNE) et la Commission Interministérielle pour l'Environnement (CIE) qui visent les deux la coordination de l'action environnementale.

Toutefois, aucun de ces organes n'a été opérationnel. Leur remplacement par une nouvelle institution comme la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) mise en place par le décret le 16/01/2011 conforte ce constat. La CNDD est un organe de concertation rattaché au ministère de l'environnement et chargé de suivre l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques et stratégies de développement. Elle est appelée à élaborer la stratégie nationale de développement durable et suivre sa mise en œuvre. Mais pour un certain nombre de raisons non encore bien identifiées, la CNDD n'est toujours pas opérationnelle. Pourtant cet organe a des démembrements au niveau régional (Comité Régional de Développement Durable), préfectoral (Comité Préfectoral de Développement Durable) et communal (Comité Cantonal de Développement Durable).

En vue d'une gestion concertée des aires protégées, des associations villageoises de gestion participative des aires protégées (AVGAP) ont été mises en place notamment au niveau des aires protégées Oti-Kéran, Togodo, Abdoulaye, Oti-Mandouri, Bayémé, etc. Les AVGAP sont regroupées en unions des associations villageoises de gestion participative des aires protégées (UAVGAP). Il faut noter que, quarante-huit (48) associations villageoises de gestion participative des aires protégées (AVGAP) ont été mises en place (redynamisées ou créées autour du complexe OKM).

Au niveau du parc national Fazao-Malfacassa, il a été exécuté des actions préalables à sa requalification et cinquante (50) AVGAP ont été mises en place. Par ailleurs, outre les trois (03) AVGAP mises en place en 2011 autour de la réserve de faune d'Abdoulaye, trois (03) nouvelles ont été créées portant à 104 le nombre des AVGAP renouvelées en 2013 .

Des mécanismes de mobilisation de ressources pour permettre le fonctionnement de ces AVGAP et UAVGAP ont été développés. Ainsi, les populations riveraines du parc Oti-Kéran ont bénéficié entre 2006 et 2008 de ristournes correspondant à 30% des

recettes issues des droits de traversée du parc. Depuis 2008, les postes de contrôle forestiers installés sur la route nationale n°1 ont été levés. Cette disposition qui vise la libre circulation des personnes et des biens au sein de l'Union Économique et Monétaires Ouest Africaine (UEMOA) ne permet plus de faire des recettes liées au paiement des taxes de traversée du Parc Oti-Kéran qui alimentait la caisse des UAVGAP et le Trésor Public.

En matière de gestion des plantations forestières de l'État, un arrêté ministériel a fixé le montant des ristournes accordées aux populations environnantes aux forêts exploitées à 15%. Ainsi, entre 2006 et 2009, l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF) a versé annuellement environ 150 millions de FCFA aux populations riveraines des plantations d'État. Ces recettes ont permis de faire face à des préoccupations spécifiques dans chaque localité concernée, notamment la construction des infrastructures socio collectives (hangars de marchés, bâtiments scolaires, centres de santé et de latrines publiques, de forages ou de puits, de ponceaux sur des rivières, la fabrication de tables bancs pour équiper les écoles, etc).

Des ONG aussi appuient les populations dans les projets d'aménagement de leurs forêts. C'est le cas par exemple de l'ONG RAFIA qui a accompagné les populations de quatre villages dans la Région des Savanes en matière de gestion de forêts communautaires. L'association Action Environnementale pour le Développement Durable (AE2D) travaille avec les populations d'Alibi dans la préfecture de Tchamba pour l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion de la forêt communautaire d'Alibi (environ 4000 ha) contiguë à l'aire protégée d'Abdoulaye avec l'appui de l'UICN France et du FEM. Le Comité Villageois de Développement (CVD) de Andokpomey dans le canton d'Assahoun (Préfecture de l'AVE) développe une expérience de gestion d'une forêt communautaire de 100 ha avec l'appui de l'ONG ATPH et INADES-Formation.

Par ailleurs, Le Projet OIBT PD51/ 99 Rev.2 (F), «Appui à la mobilisation des initiatives de base pour la promotion de la sylviculture dans le Yoto» mis en œuvre par l'ONG ALTERNATIVE en collaboration avec l'ODEF avait contribué à l'épanouissement socio-économique des communautés de base à travers la protection de la flore et le développement des reboisements. Il s'agissait d'une action pilote d'auto promotion réalisée sous forme de recherche-action en développement intégré durable. Les populations cibles ont été encouragées à développer des activités de reboisement privées de façon à créer des forêts communautaires dont l'exploitation future permettra d'améliorer significativement leurs revenus monétaires. Le système agroforestier appliqué et le caractère privé des plantations installées ont favorisé un entretien régulier et une lutte efficace contre les feux de végétation dévastateurs. L'expérience de la cogestion du projet a permis de tester la collaboration Etat-ONG-populations locales dans la gestion durable des ressources forestières au Togo.

7.4. Amélioration du cadre de gestion de la biodiversité

7.4.1. Cadre politique

La déclaration de politique forestière par le décret n°2011-002/PR du 5 janvier 2011 a été le soubassement à l'élaboration de la politique forestière du Togo (PFT). Le document de la politique nationale de l'environnement au Togo a été adopté le 23 décembre 1998, comblant ainsi un vide qui a existé dans ce secteur depuis la création d'un département ministériel chargé de l'environnement en 1987. L'évolution du cadre de référence national et l'apparition de nouveaux concepts et paradigmes depuis que cette version a été élaborée imposent des réajustements au gouvernement. Une actualisation a été faite en 2012 pour intégrer non seulement les récents développements évoqués précédemment mais aussi les enseignements tirés des efforts de mise en œuvre déployés à ce jour. Adoptée en 2010, la politique nationale d'aménagement du territoire a à relever deux grands défis qui sont (1) connaître, planifier, arbitrer et observer le territoire pour toute intervention et (2) développer une pratique d'aménagement du territoire par la mise en place des cadres de cohérence spatiale des actions nationales et régionales de développement.

Enfin la politique nationale du développement agricole du Togo (PNDAT) élaborée vise à renforcer l'axe 1 de la SCAPE et à développer la synergie des politiques sectorielles nationales, notamment la politique nationale d'aménagement du territoire, la politique de développement à la base, la politique forestière et la politique nationale de développement du commerce.

7.4.2. Cadre juridique

Depuis 2008, le Togo s'est doté d'un arsenal juridique assez conséquent qui devrait lui permettre de gérer durablement ses ressources forestières et la biodiversité. Deux lois fondamentales ont été adoptées et promulguées en 2008. Il s'agit de la Loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant Loi-cadre sur l'Environnement et la Loi n°2008-009 du 19 juin 2008 portant Code Forestier. L'adoption de ces deux nouvelles (loi-cadre sur l'environnement et du Code forestier) a permis de définir les bases juridiques des partenariats entre l'administration centrale, les autorités locales et la société civile, prescrivant une gestion durable et participative des ressources naturelles du Togo.

Outre ces deux lois, un processus d'élaboration de la loi portant code foncier et domanial, débutée en 2013 est en cours. Le présent Code a pour objet de déterminer les règles et les principes fondamentaux applicables en matière foncière et domaniale et de régir l'organisation et le fonctionnement du régime foncier et domanial en République du Togo.

Certains textes d'application sont déjà adoptés par le gouvernement notamment les décrets mettant en place des structures d'amélioration de la biodiversité et le décret réglementant les feux précoces. On note également les décrets qui statuent sur les Evaluations Environnementales (EE), la «requalification» de toutes les Aires Protégées (AP) du Togo et la gestion de l'accès à ces aires.

Les textes réglementaires en attente d'approbation par le Gouvernement couvrent, entre autres, l'aménagement et l'exploitation des animaux sauvages, la réglementation de la fabrication d'objets provenant de trophées, le commerce, l'importation, l'exportation et le transit des animaux sauvages, le décret fixant la réalisation des plans d'aménagement, le décret fixant le classement et le déclassement des forêts, le décret fixant les cahiers des charges générales, le décret relatif à la concession des aires protégées à vocation faunique, le décret relatif à la détention, la capture et la circulation de la faune sauvage, l'institution de la journée de l'arbre...

7.4.3. Cadre institutionnel

Le Togo dispose d'un ministère chargé de l'environnement avec ses directions centrale et déconcentrée, principaux acteurs du secteur de la gestion de l'environnement. Ce ministère a pour missions entre autres, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique forestière du pays, l'appui-conseil en matière de développement forestier. Ce département a fait l'objet d'un audit organisationnel assorti d'un nouvel organigramme en cours de mise en place en vue d'améliorer les prestations de service du département. A l'instar de beaucoup d'autres départements ministériels du Togo, le ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) a connu une restructuration conformément au décret N° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels. A travers cette restructuration, l'administration centrale comprend: le secrétariat général, la direction des affaires administratives et financières, la direction des études et de la planification, la direction de l'environnement et la direction des ressources forestières. Il existe également des organismes rattachés dont l'agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE), la CNDD, l'ODEF, le fonds national pour l'environnement (FNE), la commission nationale consultative de gestion des ressources forestières (CCGRF) et la plateforme nationale pour la réduction des risques et catastrophes. On note cependant que dans la pratique, la plupart des institutions prévues par la loi-cadre sur l'environnement et le code forestier ne sont pas encore opérationnelles. Il s'agit notamment de FNDF, FNE, CNDD.

En dehors du MERF, d'autres départements ministériels interviennent dans la gestion de la biodiversité. Il s'agit entre autres de :

- le Ministère en charge de l'agriculture : la Direction de l'Agriculture fait la promotion de l'agroforesterie ; l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) est impliqué dans la recherche forestière ; la formation forestière au Togo est assurée par l'Institut National de Formation Agricole (INFA) de Tové qui rattaché au ministère chargé de l'agriculture;
- le Ministère en charge de l'énergie: la Direction Générale de l'Energie a pour entre autres mandat de promouvoir l'économie d'énergie issue de la biomasse. le Ministère en charge de l'enseignement supérieur et la recherche : l'Université de Lomé et de Kara proposent des formations liées à la gestion des ressources naturelles.

- le Ministère chargé de l'aménagement du territoire abrite l'observatoire national d'analyses spatiales et la cellule de suivi-évaluation des programmes et projets d'aménagement du territoire.
- le Ministère en charge de l'économie et des finances contribue à la mobilisation des ressources financières aussi bien de l'Etat que des partenaires techniques et financiers en faveur du secteur forestier,
- le Ministère en charge de la justice et celui en charge de la sécurité interviennent en matière d'application de la législation forestière.
- Le Ministère en charge de la santé à travers l'organisation et l'encadrement des thérapeutes traditionnels intervient dans l'utilisation des produits forestiers dans la médecine
- Bien d'autres ministères notamment les ministères en charge de : commerce, transport, industrie, fonction publique, interviennent dans la gestion des ressources forestières et de la biodiversité.

En outre, de nombreuses organisations de la société civile (OSC) et des ONG interviennent également dans la gestion de l'environnement en général et de la biodiversité. Elles sont organisées en réseaux notamment (i) la Fédération des Organisations de Développement des Savanes (FODES) dans la Région des Savanes; (ii) le Réseau des ONG de la Kara (RESOKA) dans la Région de la Kara; (iii) le Réseau des Organisations de Développement de la Région Centrale (RESODERC) dans la région Centrale; (iv) la Coalition des ONG de Développement des Plateaux (COADEP) dans la Région des Plateaux; (v) le Consortium des ONG de la Région Maritime (CONGREMA) dans la Région Maritime. Au niveau national les ONG et association s'intéressant à l'environnement sont organisées en: Consortium des ONG et association en matière d'environnement (COMET), Réseau des Organisations de la Société Civile Togolaise sur les Changements Climatiques (ROSCTOCC), Réseau Biodiversité Togo (REBIOTOG).

Cependant, il faut noter que le cadre institutionnel de gestion des ressources forestières y compris la biodiversité est caractérisé par l'absence de synergie au niveau des interventions sur le terrain. Le renforcement des capacités techniques et humaines à travers des formations spécifiques et le transfert de technologies adaptées restent le défi majeur à relever.

7.4.4. Réglementation de l'exploitation des ressources forestières et de la biodiversité

Les exportations de bois illégalement coupé ont été maîtrisées grâce à des mesures réglementaires couplées à la lutte contre les fraudes et la coopération avec les pays voisins. Depuis 2009, des initiatives en matière de reboisement ont été prises à différents niveaux et ont contribué à l'effort de reboisement estimé à environ 15000 ha de forêts ces quatre dernières années. Sur le plan de la Gouvernance forestière, le Togo s'est engagé dans un ambitieux programme de partenariat connu sous le nom de processus ACP/FELGT basé sur le principe d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) pour encourager la commercialisation du bois obtenu légalement. La mise en

place d'un système informatisé de gestion de l'exploitation des ressources de la faune et de la flore s'est traduite par la conception d'une application métier pour mieux gérer toutes les autorisations de coupe et de transport du bois et des ressources de la faune au Togo. Cette application sera mise en service graduellement pour le bois pour ensuite couvrir les ressources de la faune et la gestion des ressources humaines.

7.4.5. Gestion des aires protégées

Dans la mise en application du cadre normalisé de gestion des domaines classés, le Togo s'est fixé comme objectif la restauration et la sécurisation de 578 245,741 ha d'aires protégées soit environ 10,21% du territoire national. Dans ce contexte, le Togo a bénéficié de l'Union Européenne (UE) entre 1999 et 2003 et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en 2011 pour la mise en œuvre respectueusement d'un programme de réhabilitation des aires protégées et d'un projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'AP du Togo. Ce dernier projet met particulièrement l'accent sur la gestion efficace du complexe Oti-Kéran-Mandouri (OKM) contigu au complexe W-Arly- Pendjari (WAP) partagé par trois autres pays (Bénin, Burkina Faso, Niger). La stratégie de mise en œuvre de ce projet s'appuie sur: (i) l'amélioration du cadre d'action, juridique et institutionnel du domaine d'AP et (ii) la gestion efficace du Complexe d'aires protégées OKM. En vue de participer à la conservation de la diversité biologique au plan régional, le Togo a souhaité l'intégration du complexe OKM dans le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) en vue de constituer un ensemble plus vaste pour le maintien des processus écologiques dans l'intégralité de leurs écosystèmes. Dans l'optique de rendre effective l'intégration du Togo au PAPE, la Commission de l'UEMOA a adressé une requête de financement à la Délégation de l'Union Européenne pour un appui financier complémentaire sur le PIR 11ème FED.

En dehors des aires protégées classiques de l'Etat, on a enregistré ces trois dernières années (2010-2013) un engouement des communautés avec l'appui des ONG et de l'Etat à constituer des forêts communautaires dont la valeur en biodiversité est importante. Ces initiatives sont soutenues par le programme de micro financement du FEM, le comité UICN France et la FAO et ont permis de mettre en place et de renforcer la gestion d'une dizaine de forêts communautaires (*Ando-Kpomey, Alibi-1, Natchabouanga; Kemeni, Péssaré, Namab, etc.*) au Togo.

7.4.6. Lutte contre le trafic illégal des espèces sauvages

Les contrôles organisés par les services forestiers en collaboration avec les services de sécurité ont permis de saisir plusieurs objets en ivoire dans la Société «Rose ivoire» spécialisée dans la fabrication et la vente d'objets d'arts en ivoire. En effet, il a été saisi sur le territoire, 116 pointes d'ivoire en février 2011; 08 bracelets en ivoire en décembre 2012; 14 bracelets, 08 médailles, 02 bagues et une paire de boucles d'oreille en ivoire en janvier 2013; un objet en ivoire sculpté en forme de lion saisi en avril 2013 et 700,50 kg de pointes d'ivoire saisie à Lomé le 06 août 2013. En Janvier 2014 deux saisies ont été effectuée par les services de la sécurité et forestiers en

poste au Port Autonome de Lomé. La première prise de **1689,45 Kg d'ivoire** (Photo 10) chargés au fond du conteneur et la deuxième prise de 2126,3 kg d'ivoires (défenses entières et morceaux) cachés dans un conteneur chargé de 31 sacs dissimulés sous 142 grumes de tecks.



Photo 10 : Exposition des 1689,45kg d'ivoire saisi au Port autonome de Lomé le 23 janvier 2014

Les différentes saisies opérées par le Togo mettent en exergue la volonté manifeste du Gouvernement togolais à contribuer, non seulement à l'échelle régionale et internationale à la conservation de la diversité biologique, mais aussi à la sécurité quand on sait que le trafic d'ivoire est la 3^{ème} forme de criminalité.

7.4.7. Recherche

Dans le domaine de la recherche, il est important de signaler le travail effectué par les structures de recherche notamment les universitaires, les institutions de recherche et certains cadres des services publics et des ONG. Plusieurs thèses doctorales, mémoires, articles et autres publications ont été faite après l'élaboration du 4^e rapport national sur la CDB. Ainsi de nouvelles espèces animales et végétales ont été recensées au Togo ce qui a amélioré l'effectif des espèces connues à ce jour. En lien avec les changements climatiques; une recherche approfondie sur les impacts des changements climatiques sur certaines espèces en particulier les mammifères et les reptiles a été conduite avec l'appui de l'UICN dans plusieurs pays de la région et un atelier international a été organisé à Lomé pour partager les résultats de ces études avec plusieurs Experts d'autres pays et continents. Dans le domaine de l'agriculture, l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) a mis au point des variétés à cycle court et résistants au stress hydrique pour le riz, le maïs et sorgho et conduit des recherches d'amélioration génétique des ovins.

7.4.8. Pêche et l'agriculture

Le taux de couverture des besoins par la production agricole nationale se situait à 90%³ avant l'année 2008. Le Togo enregistre des taux de couverture structurellement

³ Statistiques de la DSID, 2012

positifs de plus de 105%, de 2009 jusqu'en 2013. Aussi, les excédents céréaliers, déduction faite des déficits en riz, s'élevaient pour l'année 2011, à 116 500 tonnes dont 81 500 tonnes pour le maïs. Cet accroissement des disponibilités alimentaires, cérésières a permis à l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire au Togo (ANSAT) de livrer 32 000 tonnes de maïs en 2012 aux pays déficitaires de la sous-région tels que le Niger, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali et le Libéria à travers le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Les effectifs des cheptels estimés pour l'année 2011, par la Direction de l'Élevage (DE) s'élèvent pour les bovins à 321 500 têtes, les caprins à 2 061 700 têtes, les ovins à 1 826 900 têtes, les porcins à 322 800 têtes et les volailles à 16 092 000 têtes. Les tendances d'évolution annuelles calculées sur la base d'une moyenne lissée des effectifs de 2009 à 2011, comparés à ceux de 2000 à 2002, donnent des taux d'accroissement moyen annuel par espèce ci-après: bovins (1,3%), caprins (5,5%), ovins (5,3%), porcins (1,5%) et volailles (7,9%). La production totale de viande et abats en 2011 est estimée à 35 900 tonnes contre 21 304 tonnes en 2000, soit un accroissement annuel de 5,3%. La production halieutique qui contribue à 3,6% au PIBA est déficitaire avec une couverture nationale située seulement à 50%. Au cours de dix dernières années (2001 à 2011), la production halieutique a cru très faiblement à un rythme moyen de 1,2% dont 1,5% pour la pêche maritime, et 15% pour la pisciculture.

7.4.9. Gouvernance locale et la décentralisation

L'élaboration et la mise en œuvre du Programme National de Consolidation de la Décentralisation (PNCD) constituent des avancées importantes pour le développement local et la responsabilisation des populations dans la gestion de leurs affaires locales. Les efforts menés ont permis d'approfondir le cadre juridique et institutionnel de mise en œuvre de la décentralisation à travers l'adoption des textes d'application de la loi sur la décentralisation notamment: (i) le décret portant organisation de la fonction de Gouverneur et de Préfet; (ii) le décret fixant modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT) et (iii) la loi portant création de quatorze (14) communes urbaines. Dans le cadre du renforcement des capacités des principaux acteurs de la décentralisation, la stratégie d'information, de formation et de mobilisation des acteurs, validée en juin 2009, a permis d'élaborer, de reproduire et de diffuser des outils pédagogiques et méthodologiques à l'intention de l' élu local, du citoyen, du responsable financier et du responsable technique. Des affiches d'information et de sensibilisation sur le processus de décentralisation ont été également élaborées. En outre, la formation des formateurs en planification et gestion décentralisée et fiscalité des collectivités territoriales et la tenue des «Assises de la décentralisation» ont permis le renforcement des capacités des cadres de l'administration déconcentrée en matière de décentralisation et de déconcentration.

7.4.10. Aménagement du territoire

De nombreuses actions ont été réalisées dans ce secteur. Il s'agit de :

- l'adoption en 2009 de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire ;
- l'installation des organes de mise en œuvre de la PONAT au niveau central ; régional et préfectoral de 2010 à 2011 ;
- la réalisation de l'analyse socio-économique dans les différents secteurs sur la période de 2000 à 2010 ;
- l'élaboration de la Loi-cadre sur l'aménagement du territoire en cours d'adoption par le gouvernement ;
- la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) en 2012 et la réalisation du géoréférencement des infrastructures et équipements socio-collectifs en 2013 ;
- l'élaboration du cadre méthodologique et des TDR pour l'élaboration du SNAT en 2013 ; et
- le renforcement de capacités des ressources humaines de la Direction générale d'Aménagement du Territoire.

7.4.11. Renforcement de la synergie nationale entre les conventions et accords internationaux

La synergie d'action entre les conventions de la génération de Rio et autres conventions à caractère environnemental est une question importante qui revient dans toutes rencontres internationales. Au Togo cette préoccupation est bien prise en compte dans la planification du développement. Le Togo présente plusieurs avantages car un seul ministère rassemble les points focaux de toutes les conventions relatives à l'environnement de même que le point focal opérationnel pour le FEM. En effet, le point focal de la diversité biologique est assuré par la direction de la faune et de la chasse; celui de la lutte contre la désertification est la direction des eaux et forêts et enfin celui des changements climatiques, de la convention de Stockholm et Bâle et de protocole de Kyoto et de Montréal est confié à la direction de l'environnement. Toutes ces trois directions sont sous le même Ministre et sont stratégiquement coordonnées par un seul Secrétaire Général. Cette disposition permet d'assurer une parfaite synergie des interventions au titre de ces différentes conventions.

A titre d'exemple, toute l'allocation STAR du FEM5 du Togo a été consacrée à un seul projet d'envergure nationale qui est *le projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres* (PGICT) avec la banque mondiale comme agence d'exécution. Cet projet a plusieurs composantes et essaye de mener sur le terrain, des action de biodiversité autour des aires protégées, de gestion durable des terres dégradées au titre de la lutte contre la désertification tout en prenant en compte les questions d'adaptation au changement climatique et de lutte contre les catastrophes naturelles dans une approche systémique.

La synergie d'action ne se limite pas au seul cadre du ministère de l'environnement. Plusieurs actions communautaires sont financées au titre des allocations du FEM pour appuyer les ONG et les communautés à la base. Le ministère de l'agriculture pilote un projet d'adaptation au changement climatique pour prendre en compte cette démentions dans ses interventions au titre de son programme national d'investissement pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (PNIASA).

De même, le ministère de l'énergie, celui de l'eau et celui de l'urbanisme bénéficient des financements du FEM négocié avec l'appui du ministère de l'environnement pour mener des actions de préservation de l'environnement.

7.4.12. Renforcement de la coopération sous-régionale et internationale en matière de gestion de la biodiversité et de lutte contre le trafic illégal des espèces de faune

Le renforcement de la coopération sous régionale dans le domaine de la biodiversité est important notamment avec les pays voisins comme le Burkina-Faso, le Bénin et le Ghana. Dans ce contexte les ministères en charge de l'environnement du Togo et du Bénin ont signé en 2012 un accord de coopération pour une meilleure gestion des ressources transfrontalières. Dans ce cadre, les deux pays se proposent d'inscrire le bassin du fleuve Mono qui constitue la frontière naturelle entre le Bénin et le Togo. Cette initiative soutenue par l'Allemagne fit l'objet d'un programme de coopération technique en cours de préparation pour inscrire le site au programme MAB de l'UNESCO.

Les échanges entre le Togo et le Ghana ont permis de comprendre et d'harmoniser les procédures de délivrance des autorisations. Des missions ont été effectuées également vers le Ghana afin de s'enquérir des conditions d'exportation des produits vers le Togo. Une liste des documents entrant dans le dossier de demande d'autorisation d'importation des produits forestiers ligneux a été donc établie et permet de s'assurer de la légalité des importations en provenance du Ghana. Cette démarche a permis d'harmoniser les procédures d'importation et de transit du bois et de maîtriser le volume de bois qui s'échange entre ces deux pays.

La collaboration des services du Ministère de l'environnement et des ressources forestières avec les organisations nationales et internationales participe à la lutte contre le trafic des spécimens de la faune et de la flore au Togo. Au niveau local, on peut citer le Groupe National de Travail pour la Gestion Durable des Forêts (GNT/GDF-Togo) et l'ONG Alliance Nationale des Consommateurs et l'Environnement (ANCE). Au niveau international, il s'agit d'INTERPOL ENVIRONNEMENTAL, de la Société LAGA, chargée de l'application des lois sur la faune sauvage (Wildlife Law Enforcement) au Cameroun et de l'ONG TRAFFIC (Trade Records Analysis on Flora and Fauna in Commerce), créé en 1976 groupant les membres de WWF et de l'UICN. TRAFFIC participe à la régulation du commerce d'espèces menacées et les trafics de la faune sauvage.

7.4.13. Intégration de la biodiversité dans les autres secteurs d'activités

Au Togo, l'outil principal utilisé pour intégrer la diversité biologique dans les projets de développement est sans doute l'évaluation des impacts environnementaux. En effet, depuis 2006 la réalisation des EIE était instituée à travers un décret (le décret n°2006-058 / PR du 05 juillet 2006) (Encadré 2). Cette disposition a été renforcée par la loi cadre de 2008 qui a rendu obligatoire les EIE, EES et Audits environnementaux (Encadré 3).

L'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) qui est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière a été mis en place et a pour missions entre autres la promotion et la mise en œuvre du système national des évaluations environnementales notamment les études d'impact, les évaluations environnementales stratégiques, les audits environnementaux. En 2010, l'ANGE a été opérationnalisée à partir de août 2011 et a pris le relais de la conduite des évaluations environnementales au Togo. Depuis lors, toutes les initiatives de développement susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement (eau, air, sol, faune et flore, etc.) fait l'objet d'une étude environnementale et sociale assortie d'un plan de gestion environnemental et social.

Encadré 3: Extrait de la loi cadre sur les études d'impact sur l'environnement

Article 38. Les activités, projets, programmes et plans de développement qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur les milieux naturel et humain, sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont soumis à une autorisation préalable du ministre chargé de l'environnement. Cette autorisation est accordée sur la base d'une étude d'impact appréciant les conséquences négatives ou positives sur l'environnement que peuvent générer les activités, projets, programmes et plans envisagés. Le rapport d'études d'impact est élaboré par le promoteur en tenant compte des effets cumulatifs à court, moyen et long terme dans le milieu avant toute prise de décision ou d'engagement important. Toute autorisation, approbation ou tout agrément pour la réalisation des projets publics, privés ou communautaires d'importance majeure est conditionnée par l'obtention préalable d'un certificat de conformité environnementale délivré par le ministre chargé de l'environnement après une évaluation favorable du rapport d'étude d'impact sur l'environnement soumis par le promoteur.

Article 40. Les activités susceptibles d'avoir des effets transfrontières nocifs sur l'environnement sont signalées sans délai par les autorités compétentes aux Etats concernés. Ces autorités engagent des consultations avec lesdits Etats en vue de trouver des solutions concertées.

Article 41. L'audit environnemental sert à apprécier, de manière périodique l'impact que tout ou partie de la production ou de l'existence d'une entreprise génère ou est susceptible, directement ou indirectement, de générer sur l'environnement. L'audit environnemental permet au ministre chargé de l'environnement de veiller au respect des normes et standards afin d'exiger des mesures correctives ou de prendre des sanctions dans le cas de non-respect délibéré ou de récidive.

Les secteurs d'activités dans lesquels les EIE ont été réalisées principalement sont les infrastructures (54,01%) suivi du secteur minier (20,44%) (Figure 11). L'importance des études d'impact sur l'environnement dans les secteurs infrastructures et mine

s'explique par la politique des grands travaux menée par le Gouvernement ces dernières années ainsi que l'ouverture de plusieurs carrières minières (phosphate, gravier, fer, marbre, etc.). Les infrastructures de transport (43%) sont les plus demandeurs de Certificat de Conformité Environnementale suivi des infrastructures industrielles pour l'installation des usines (30%). C'est surtout les routes qui ont des impacts assez important sur la diversité biologique surtout lorsque celle-ci traverse un aire protégée ou donne accès facile aux zones forestières.

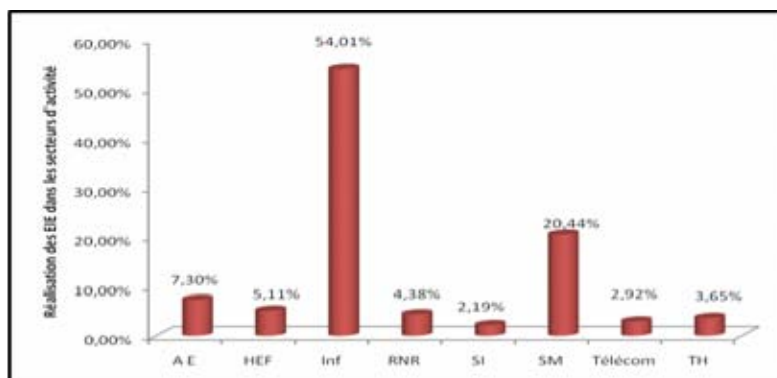


Figure 12 : Principaux secteurs dans lesquels les EIES sont réalisés

(Source: Rapport sur les statistiques DP/MERF, 2012)

Légende : *AE = Agriculture et élevage ; HEF = Hydrocarbures et énergie fossile ; Inf = Infrastructure ; RNR = Ressources naturelles renouvelables ; SI = Sans information ; SM = Secteur minier ; Télécom = Télécommunication et TH = Tourisme et Hôtellerie*

VIII- INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES STRATÉGIES, PLANS ET PROGRAMMES SECTORIEL ET INTERSECTORIEL

8.1. Principaux plans stratégiques et programmes sectoriels prenant en compte la biodiversité

La prise en compte des préoccupations environnementales en générale et de la diversité biologique en particulier dans les stratégies, plans et programmes constitue une avancée majeure au Togo depuis 2010. Cette intégration est une réalité dans les documents de planification au niveau national comme la stratégie de réduction de la pauvreté et la stratégie de développement durable. Au niveau de certains secteurs comme, l'eau et les ressources forestière on note une prise en compte de la diversité biologique dans les stratégies de ces secteurs. Dans les secteurs comme l'agriculture, les mines et énergie, les infrastructures il reste encore des efforts à mettre en œuvre.

8.2. Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi

Le gouvernement togolais par décret N°2013-057/PR du 29 août 2013 a adopté le document de stratégie de réduction de la pauvreté de deuxième génération intitulé

stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), pour la période 2013-2017. La prise en compte de la gestion durable de l'environnement et du cadre de vie dans la SCAPE est perceptible au niveau du chapitre 2 relatif à la stratégie de développement qui repose sur cinq (05) axes dont le cinquième est intitulé **«promotion d'un développement participatif, équilibré et durable»**. L'importance des écosystèmes terrestres et aquatiques y est mise en exergue par le passage suivant *«... les écosystèmes terrestres et aquatiques sont des systèmes multifonctionnels qui fournissent à la population des services vitaux (captation et rétention de l'eau, réserve de bonne terre, purification de l'air, régulation du climat, paysage naturel et lieu de détente, valeur religieuse.). On estime à 200 000 ha la superficie des forêts aménagées pour protéger essentiellement les eaux et les sols. Les galeries forestières contribuent à la protection des berges de certains cours d'eaux par endroit. Les flancs des montagnes du Togo sont couverts de forêts dont le rôle principal est la protection de ces écosystèmes fragiles contre les risques d'érosion et d'éboulement. Le Togo compte plusieurs aires protégées encore viables représentant environ 10% du territoire national et qui constituent de véritables sanctuaires de la biodiversité faunistique et floristique »*.

Plus spécifiquement la préservation de la diversité biologique est retenue comme une action prioritaire au niveau nationale. Les mesures contenues dans la SCAPE que le Gouvernement entend mettre en œuvre sont entre autres: (i) conserver, réhabiliter et gérer durablement les aires protégées, les mangroves et les zones humides, (ii) protéger les forêts, les cours d'eau, et les écosystèmes fragiles et lutter contre les feux de brousse (iii) conserver la biodiversité et promouvoir la biosécurité, (vi) favoriser l'implication de tous les acteurs à la gestion de l'environnement.

8.3. Analyse de la prise en compte du financement de la biodiversité dans la SCAPE

S'il est vrai que la diversité biologique fait partie des priorités de la SCAPE, les ressources budgétaires allouées à la gestion de l'environnement en général et à la diversité biologique en particulier restent très faibles selon les différents scénarios de croissance envisagés. En effet, le coût des investissements pour la SCAPE s'élève en moyenne à 329 milliards FCFA (41,6%) par an et les charges de fonctionnement sont estimées en moyenne à 458,1 milliards de FCFA par an. Le financement annuel de la diversité biologique au titre du plan d'action prioritaire (PAP) de la SCAPE révèle une projection sur les cinq ans d'un financement annuel moyen d'un millions de dollars (la préservation de l'environnement et des forêts représente en effet, 0,7% du budget global de l'Etat) qui se ferait essentiellement grâce aux ressources extérieures obtenues sous forme de dons à hauteur de 80%, l'Etat contribuant à 20%. Il est évident qu'un financement annuel moyen d'un million de dollars constituerait plus que le triple des financements effectivement obtenus pendant la période du quatrième rapport sur la CDB (2005-2009). Toutefois, au vu des défis et de l'urgence des actions en matière de diversité

biologiques, il est important de renforcer la mobilisation des ressources pour assurer une bonne mise en œuvre de la SPANB actualisée en 2014.

8.4. Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)

Le Togo a élaboré en 2011 sa Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) qui propose des orientations stratégiques communes à tous les acteurs de la nation, publics et privés et de la société civile, en vue de les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui ont fait l'objet d'un large consensus. La vision d'un Togo durable retenue dans la SNDD est de *«bâtir une société sur la base d'un développement économique et social harmonieux, dans le respect culturel et supportable pour l'environnement d'ici 2030. Une société où la durabilité économique, écologique et sociale, la solidarité, les droits humains, la démocratie, la bonne gouvernance sont les baromètres de son développement.»* L'objectif général de la SNDD est d'assurer au Togo un développement viable aux points de vue économique, écologique, culturel et social qui garantisse des conditions et un cadre de vie acceptables pour les générations présentes et futures. Quatre axes stratégiques sont identifiés dans la SNDD: (i) Consolidation de la relance économique et promotion des modes de production et de consommation durables, (ii) Redynamisation du développement des secteurs sociaux et promotion des principes d'équité sociale, (iii) Amélioration de la gouvernance environnementale et gestion durable des ressources naturelles, (iv) Education et compétences pour le développement durable.

La SNDD est un cadre stratégique qui permet une bonne intégration de l'environnement et le social dans les différents secteurs de l'économie. A ce titre, elle a retenu parmi les principes directeurs du développement durable, la préservation de la biodiversité: il est mentionné que *«la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens»*.

Plusieurs secteurs ayant un lien direct avec la préservation de l'environnement en général et la diversité biologique en particulier sont ciblés par la SNDD pour assurer la promotion des Modes de Consommation et de Production Durable (MCPD). Il s'agit notamment des secteurs tels que : l'agriculture, l'énergie, l'industrie et les mines, les infrastructures et le transport, la communication, le tourisme, le commerce international, l'eau, la santé et la nutrition, etc. Les questions spécifiques relatives à la biodiversité sont développées dans l'axe stratégique 3 de la SNDD notamment au chapitre intitulé *gestion durable des écosystèmes et de la diversité biologique* et résumé dans l'encadré suivant.

8.5. Programme national d'investissements pour l'environnement et les ressources naturelles (PNIERN)

Le PNIERN est un cadre stratégique d'investissement qui permet l'alignement et l'harmonisation des interventions des partenaires et acteurs dans le domaine de l'environnement et des forêts. Il répond au besoin de gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles en vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la croissance économique du pays et à la réduction de la pauvreté.

La vision du Togo est qu'« à l'horizon 2050, un environnement sain est créé ; les bonnes pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles sont maîtrisées par les populations permettant ainsi d'atténuer les effets des changements climatiques et les risques de catastrophes naturelles pour faire du Togo un pays à forte croissance contribuant à améliorer le cadre de vie des populations et à réduire la pauvreté».

Le PNIERN a retenu six sous-programmes pour lesquels des priorités d'investissement ont été définies à partir des études diagnostiques et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Deux des six sous-programmes intègrent les questions de diversité biologique (Encadré 4).

Encadré 4: Extrait du PNIERN

Sous-programme 1: Renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques de GERN: l'objectif de ce sous-programme est de créer un cadre favorable à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Les priorités d'investissements pour l'atteinte des résultats de ce sous-programme sont: (i) opérationnalisation du cadre institutionnel, (ii) amélioration du cadre législatif, réglementaire et politique (iii) renforcement des capacités financières techniques et économiques en matière.

Sous-programme 2: Soutien à la mise en œuvre et à l'amplification des bonnes pratiques de GERN en milieu rural et au renforcement des services de recherche / conseils et des services commerciaux: ce sous-programme vise la mise en œuvre sur le terrain des meilleures pratiques de gestion des ressources naturelles éprouvées dans les zones prioritaires et à étendre le couvert forestier national. Les priorités portent sur la réalisation des actions à même de faciliter l'amplification des bonnes pratiques et renforcer les services de recherche et conseils et les services commerciaux, les plus rentables, facilement accessibles et dont l'impact potentiel est le plus élevé. Il s'agit des priorités suivantes:

- réalisation d'un diagnostic approfondi écosystémique et technique;
- gestion durable des écosystèmes forestiers et intensification du reboisement à des fins multiples;
- réduction de la pression humaine sur les ressources forestières et promotion des énergies renouvelables;
- promotion et développement des pratiques de conservation de l'eau et du sol et amélioration de la fertilité des sols;

- conservation et mise en valeur de la diversité biologique et partage équitable des revenus issus de la biodiversité ;
- sécurisation du foncier rural;
- gestion efficace des feux de végétation;
- aménagement et mise en valeur des bas-fonds et soutien au développement de l'aquaculture durable;
- lutte contre les plantes aquatiques et terrestres envahissantes;
- aménagement et gestion des aires pastorales et promotion de la culture des plantes fourragères;
- renforcement des services commerciaux, de recherche et conseils;
- soutien à la recherche appliquée afin de développer de nouvelles techniques et améliorer celles existantes et de capitaliser les connaissances tant scientifiques que les savoirs locaux en matière de conservation de la biodiversité.

8.6. Secteurs à faible prise en compte de la diversité biologique

Ces secteurs sont :

- **Agriculture:** le Togo est le premier pays de l'Afrique de l'ouest et le deuxième sur le continent⁴, qui s'est inscrit dans la mise en œuvre de l'agenda du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à Maputo en 2003 et décliné au niveau sous régional à travers la politique régionale agricole de l'Afrique de l'ouest (ECOWAP). Il a dans ce cadre élaboré le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) qui constitue le principal outil pour l'alignement et l'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers (PTF). Le PNIASA ambitionne de faciliter la réalisation d'une croissance d'au moins 6% pour le secteur et est structuré en cinq sous-programmes dont la logique d'intervention se veut réaliste. Les priorités sont définies en simulant une stratégie qui réalise une croissance additionnelle de 1% dans le sous-secteur particulier des cultures vivrières qui tire le plus la croissance.

A l'analyse de ce document stratégique de planification du secteur agricole, la diversité biologique n'est pas assez mise en exergue. Seul dans le sous-programme 5 relatif à la recherche, notamment au niveau de la composante n°1 intitulée «*développement des technologies améliorées*», on peut noter la perspective du développement de nouveaux matériels génétiques des espèces végétales, animales et halieutiques comme actions spécifique liée à la préservation de la diversité biologique. Une composante du sous-programme 1 qui est intitulée «*sécurisation foncière et gestion durable des ressources naturelles*» adresse les défis liés à l'appui aux producteurs dans la gestion durable des ressources naturelles, de l'environnement et leur impact sur les activités économiques; l'appui aux actions collectives de gestion concertée des ressources naturelles au niveau du terroir.

⁴Le RWANDA est le 1^{er} pays à avoir adopté son pacte PDDAA en mars 2007

Il est important que dans le cadre de l'actualisation du PNIASA qui à pour horizon temporel l'année 2015, que les acteurs clés de préservation de la biodiversité au Togo puisse faire un bon plaidoyer pour intégrer davantage cette question dans la planification stratégique du secteur agricole. Le sous-secteur de la pêche par exemple constitue une bonne niche pour développer les préoccupations liées à la diversité biologique au sein du ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche.

- **Secteur de l'eau et assainissement** : le plan d'action d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et la stratégie de gestion intégrée des ressources en eau ont été fusionnés pour donner un seul plan stratégique appelé Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA). Des mesures spécifiques favorisant le processus de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comme un ensemble cohérent du développement durable, de l'accroissement du bien-être, de l'équité sociale et de la protection environnementale sont en cours de mises en place. Cette approche dite intégrée doit associer l'utilisation de l'eau et celle du sol, en étudiant les scénarios possibles de développement des activités humaines, sur la totalité d'un bassin versant ou d'un système aquifère. La prise en compte de la biodiversité est traduite dans le PANSEA par la gestion intégrée des trois bassins hydrologique avec un accent sur le bassin de la volta qui regroupe six Etats : Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo.
- **Energie**: le secteur de l'énergie ne dispose pas d'un document de stratégie en tant que tel. Un projet de politique nationale en matière d'énergie assortie d'un plan d'action est élaboré en 2011. La question de la préservation de la diversité biologique mérite d'être regardée avec une attention particulière surtout au niveau des actions du sous-secteur hydro-électricité. La biodiversité des écosystèmes aquatiques est d'une grande importance au niveau des barrages hydro-électriques.
- **Mine et infrastructure**: le secteur minier n'est pas assez développé au Togo. Toutefois le pays exploite le phosphate, le calcaire et le fer à une échelle industrielle. Cette exploitation met en danger certains écosystèmes terrestres et côtiers. L'exploitation du fer en particulier se fait dans la zone des montagnes de Bassar où une fougère endémique a été découverte. Il est de ce fait important de veiller à la préservation de la diversité biologique dans les sites d'exploitation des mines et dans les zones d'installation des infrastructures routières et autres.

8.7. Intégration de la diversité biologique dans les mécanismes d'aménagement du territoire

Dans le contexte actuel de son développement, le Togo connaît un déséquilibre lié à la répartition spatiale des populations, des ressources naturelles et des activités économiques. De la planification régionale à la planification sectorielle, le Togo n'a

pas pu réduire de façon significative les disparités régionales et les déséquilibres spatiaux et structurels pour un développement harmonieux et durable.

L'une des priorités actuelles de l'Etat togolais en matière d'aménagement du territoire est de parvenir à un développement équilibré. Pour relever ce défi, des orientations générales et sectorielles s'imposent à l'aménagement du territoire. De ces orientations générales, découlent des orientations sectorielles qui tournent autour de trois axes fondamentaux : *la gestion de l'environnement, le développement économique et l'intégration sociale*. C'est au niveau de l'orientation sectorielle en matière de gestion de l'environnement que l'on retrouve les préoccupations relative à la diversité biologique (Encadré 6).

Il est important de souligner que la politique d'aménagement du territoire du point de vue stratégique, donne une importance à la question de la préservation des écosystèmes et des aires protégées. La politique prévoit (théoriquement) la mise en place des instruments techniques de planification notamment :

- **Schémas national d'aménagement du territoire (SNAT)** qui est un outil visant l'orientation des localisations et le contrôle de l'occupation du sol à travers les actions de l'administration publique, des collectivités locales, des organisations de la société civile et des acteurs privés.
- **Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT)** qui devraient servir de cadre spatial cohérent de référence et donner des précisions et concrétiser les options à intégrer dans le schéma national d'aménagement du territoire.
- **Schémas Locaux d'Aménagement du Territoire (SLAT)**, au niveau préfectoral et communal contribuent à la promotion du développement participatif par la redynamisation des comités locaux de développement et de l'aménagement du territoire ainsi que la poursuite du renforcement de la collaboration entre le Gouvernement, les collectivités locales, les organisations de la société civile et les acteurs privés.
- **Atlas du Développement Régional qui fait** la synthèse des informations par région. Chaque thème est illustré par des planches cartographiques qui donnent une vision de la situation et des problèmes dans leur diversité au niveau de chaque région. Le dernier atlas date des années 80 et doit être actualisés.

Encadré 7: Extrait de la politique d'aménagement du territoire du Togo sur les orientations sectorielles en matière de gestion de l'environnement:

- améliorer la gouvernance nationale de gestion de l'environnement;
- mettre en cohérence les politiques, les plans, les programmes de développement et la politique environnementale;
- promouvoir une éthique environnementale par la conscientisation des populations en particulier les communautés à la base sur les problèmes environnementaux;
- protéger les ressources naturelles;
- réhabiliter les ressources naturelles dégradées (aires protégées et des zones d'exploitation minière);
- restaurer les ressources naturelles fortement compromises.

Bien que le document de politique d'aménagement du territoire prévoit des instruments nécessaires pour une bonne spatialisation du territoire et une intégration des préoccupations relative aux ressources naturelles, force est de constater qu'aucun de tous ces instruments n'est encore mis en place ce qui limite l'intégration opérationnelle de la diversité biologique dans les plans d'aménagement du territoire.

PARTIE III : PROGRES ACCOMPLIS EN VUE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS A LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET CONTRIBUTIONS APORTEES AUX CIBLES 2015 DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

IX- Analyse des progrès accomplis

En vue de mesurer le progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et contributions apportées aux cibles 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement, des tableaux ont été réalisés. Dans chacun des tableaux relatifs aux deux objectifs, indicateurs ou objectifs nationaux ont été listés dans la troisième colonne. Les progrès accomplis ou les mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de la convention ont été listés dans la quatrième colonne. La colonne 5 permet de lister les structures responsables de la mise en œuvre des progrès accomplis ou les mesures qui ont été prises dans le cadre de la mise œuvre des OMD.

D'une façon générale, il ressort des travaux actuels que les aspects de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique sont progressivement intégrés dans les stratégies et plans d'actions nationales sectorielles et intersectorielles élaborés et mis en œuvre avec la participation de tous les acteurs. Il en est ainsi de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), dont l'un des piliers est consacré à la gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement. Afin de renforcer le cadre national de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'Etat a pris l'option : (i) d'intégrer la dimension environnementale dans les politiques, stratégies, plans et programmes de développement à travers l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable ; (ii) d'améliorer le cadre juridique et institutionnel de gestion de l'environnement et des ressources forestières ; (ii) de renforcer les capacités juridiques, institutionnelles, techniques et financières de gestion de l'environnement des différents secteurs d'activités et catégories d'acteurs du développement ; et (iii) de développer la conscience écologique des populations.

La réduction de la pression sur les ressources naturelles suppose une rationalisation de leur exploitation au travers d'outils et techniques appropriés à la promotion d'un développement économique et social durable. A cet effet, de nombreuses initiatives sont en cours notamment les projets relatifs à la gestion des aires protégées, à la restauration des terres et à la gestion des catastrophes. La réussite de ces projets devront aider à la conservation et la valorisation de la biodiversité, (ii) la lutte contre la désertification et la dégradation des sols, (iii) l'atténuation des émissions de gaz à effets de serre et autres sources de pollution ; (iv) la promotion de la foresterie privée et communautaire ; (v) l'augmentation du couvert végétal par le reboisement et l'aménagement et la restauration des forêts naturelles. Une plate-forme nationale de prévention et de gestion des catastrophes a été mise en place dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité et du cadre de vie, il est envisagé de promouvoir : (i) une gestion écologiquement rationnelle des différentes catégories de déchets ; (ii) une gestion rationnelle des produits chimiques ; (iii) la préservation du cadre de vie des populations urbaines et rurales contre toutes les formes de pollutions et nuisances (y compris la pollution en mer) ; (iv) l'aménagement des abords des lagunes en espaces de loisirs ; et (v) la création d'espace vert dans les centres urbains et semi-urbains.

La Stratégie Nationale de Développement à long terme basée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptée en 2007 et de laquelle découle la SCAPE dont l'objectif est d'accélérer la croissance pour réduire la pauvreté, les inégalités et créer des emplois, avec des effets multiplicateurs sur le niveau des revenus, la qualité de vie des togolais et la vitesse de réalisation des OMD. Les SCAPE consacre l'approche intégrée de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique. Aussi, sont prises en compte la CITES, la Convention sur les espèces migratrices (CMS), la Convention Ramsar sur les zones humides et la Convention sur le patrimoine mondial, les conventions de Rio (CCNUCC, la Convention sur la lutte contre la désertification UNCCD).

Il y apparaît une volonté manifeste de l'Etat et ses partenaires nationaux à prendre en compte les objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans les politiques, stratégies, plans et programmes nationaux (**Figure 13**). Les objectifs mieux évoqués dans les documents officiels sont les objectifs 1, 2, 4, 5, 7, 10, 14 et 15, relatifs à :

- la conservation de la biodiversité;
- l'utilisation durable des ressources biologiques;
- le partage équitable des avantages et bénéfices dans la gestion de la biodiversité;
- l'éducation et la sensibilisation du public;
- la formation et la recherche;
- la prévention des risques biotechnologiques modernes;
- les études d'impact et la réduction des effets nocifs des projets de développement sur diversité biologique;
- la lutte contre les phénomènes du changement climatique ;
- la coopération et les échanges d'informations.

On s'aperçoit ainsi que les objectifs nationaux ont déjà intégré les besoins de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de mesures générales de conservation et d'utilisation durable *in situ* et *ex situ* de la biodiversité, les besoins de renforcement des capacités en matière de suivi de la diversité biologique, les besoins de renforcement des capacités sur la méthodologie d'évaluation et d'atténuation de

menaces spécifiques pesant sur les composantes de la diversité biologique et les besoins de renforcement des capacités sur l'accès aux ressources et le partage des avantages découlant de leur utilisation.

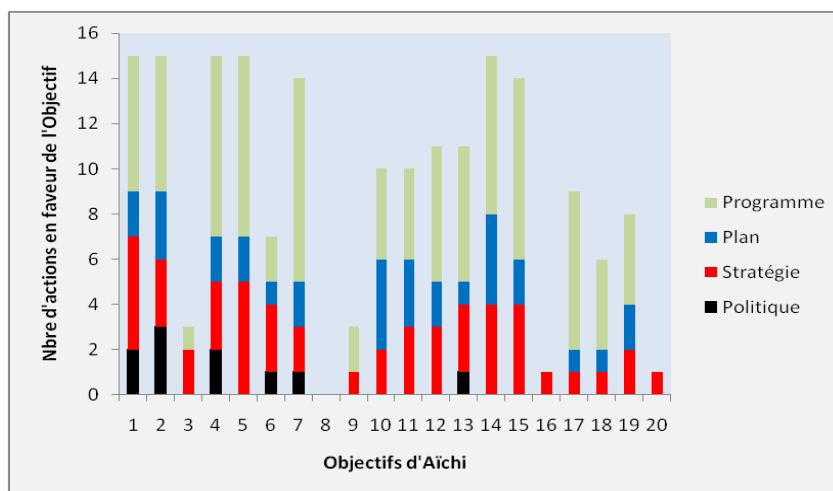


Figure 13 : Niveau de prise en compte des objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans les politiques, stratégies, plans et programmes du Togo⁵

L'élaboration de la stratégie et plan d'action pour la biodiversité de deuxième génération pour la période 2011-2020 est une avancée majeure dans la réalisation du plan stratégique relatif à la biodiversité. Ce document de SPANB 2011-2020 est un instrument de politique général du pays qui est assorti d'un plan d'action pour réaliser à l'horizon 2020 les vingt objectifs nationaux définis conformément au plan stratégique de la convention sur la diversité biologique.

⁵ Ce graphique présente toutes les actions entreprises ou planifiées dans les documents officiels du Togo, relatives à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Tableau 11 : Progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs d'Aïchi déclinés en objectifs nationaux de conservation de la biodiversité

Buts stratégiques	Objectifs nationaux	Progrès accomplis	Structure responsable
<p>A: Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement de la société</p>	<p>Objectif 1. Développer une approche intégrée de sensibilisation pour que d'ici à 2020, 50% de la population togolaise soient mobilisées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité</p>	<p>Institution et organisation d'une caravane de l'environnement et de développement durable depuis 2013 sur toute l'étendue du territoire</p>	<p>MERF et MDBEJA</p>
		<p>Foire internationale sur la biodiversité organisée à Lomé en 2013</p>	<p>Fermes d'élevage d'animaux sauvages et MERF, Université de Lomé, Institutions de recherche et ONG</p>
		<p>Elaboration de la stratégie nationale d'Information, d'éducation et de communication (IEC) sur l'environnement au Togo (2011 à 2012)</p>	<p>MERF/PRCGE</p>
	<p>Objectif 2. Faire de la biodiversité d'ici à 2018 une priorité que les décideurs et les parties prenantes intègrent aux stratégies, plans, programmes nationaux, sectoriels, et locaux de développement et de lutte contre la pauvreté, en incorporant les valeurs de la biodiversité dans les comptes nationaux</p>	<p>Elaboration de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) (2013-2017) intégrant les questions relatives à l'utilisation rationnelle et valorisation de la biodiversité notamment l'axe stratégique 1: Développement des secteurs à fort potentiel de croissance (protection et de développement des forêts, conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et protection des écosystèmes particuliers) et l'axe stratégique 5: la promotion d'un développement participatif, équilibré et durable (la lutte contre les changements climatiques, les pollutions et les nuisances, la prévention des catastrophes naturelles et la lutte contre l'érosion côtière).</p>	<p>Gouvernement togolais/ MPDAT</p>
	<p>Objectif 3. Elaborer d'ici à 2017 un schéma national d'aménagement du territoire, précisant les zones</p>	<p>Elaboration et adoption de la politique nationale d'aménagement du territoire en 2009 dont les principales orientations sont : (i) l'élaboration et la mise en œuvre de programmes intégrés d'aménagement du</p>	<p>Ministère de la planification, du développement et de</p>

Buts stratégiques	Objectifs nationaux	Progrès accomplis	Structure responsable
	consacrées aux établissements humains, à l'agriculture, l'aquaculture, la sylviculture et la conservation de la diversité biologique, etc.	<p>territoire pour un développement équilibré et durable, (ii) la décentralisation de l'administration publique, (iii) l'évaluation du degré d'application de la législation foncière et domaniale afin de dégager les causes de blocage ; (iv) - l'identification de zones socio-économiques homogènes pour faciliter le développement des activités de production en fonction des ressources du milieu, (v) la mise en œuvre d'une politique rationnelle de réhabilitation et d'entretien des équipements socio-collectifs et économiques, (vi) la promotion du développement à la base pour une meilleure coordination des actions de développement local fondé sur la participation des populations au processus de développement tant au niveau de la conception qu'au niveau de l'exécution et du contrôle des programmes (vii) la maîtrise de l'urbanisation galopante et l'amélioration de l'habitat urbain et rural en vue d'une meilleure répartition de la population pour la mise en valeur des potentialités et des ressources.</p> <p>Le processus d'élaboration du schéma d'aménagement du territoire est en cours (Mise en place d'un SIG, géoréférencement des infrastructures et équipements socio-collectifs, élaboration de l'approche méthodologique)</p>	l'aménagement du territoire
	Objectif 4. Réduire à l'horizon 2020, le rythme de dégradation et de fragmentation des habitats naturels à 2%	Sécurisation et restauration de 50% des 578 000 ha d'aires protégées représentant 10% du territoire national	MERF
		Le programme National d'Actions Décentralisées de gestion de l'Environnement (PNADE) (2009-2014) financé par l'Union Européenne a renforcé la gouvernance locale des ressources naturelles dans huit préfectures du Togo	MERF/ANGE

Buts stratégiques	Objectifs nationaux	Progrès accomplis	Structure responsable
		Projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées (AP) du Togo dont l'objectif est de renforcer la gestion du système d'aires protégées du Togo afin d'améliorer sa contribution à la conservation de la biodiversité en appliquant des approches efficaces de réhabilitation et de gestion des AP (financement GEF 2012-2017)	MERF/DFC
		Projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres (PGICT) (2012-2016). Il se propose de développer sous forme d'un plan multifocal, des activités de prévention des catastrophes et de gestion durable des terres en combinant plusieurs objectifs stratégiques du FEM, du FPMA et du cadre d'action de Hyogo au travers des programmes de GFDRR y compris le programme de réduction des risques de catastrophes naturelles de l'Union Européenne(financement de la Banque Mondiale)	MERF/SG/Plateforme de catastrophes
		Programme de Microfinancements du fonds pour l'environnement mondial (PMF/FEM). Il vise à développer les capacités locales et à soutenir les efforts des communautés à la base pour réduire la pauvreté, par la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, la lutte contre les changements climatiques, la protection des eaux internationales, la lutte contre la dégradation des terres et la lutte contre les produits chimiques dangereux (2009 à ce jour)	PNUD/MERF
		Le projet de création de la réserve de biosphère Togodo-Adjamé va consacrer la gestion transfrontalière des ressources naturelles entre le Togo et le Bénin et renforcer de facto la gestion des aires protégées de Togodo Nord et Sud (en cours de démarrage)	MERF/GIZ
		Des initiatives de création et d'aménagement des forêts communautaires ont été entreprises par les populations locales avec l'appui des organisations de la société civile. Il s'agit des forêts communautaires d'Alibi I, de Natchambonga, ando-kpomey, Pessaré et Bago. Le processus de création deux zones de conservation villageoises autour du parc national de l'Oti-Kéran est en cours.	MERF/ONG/FFEM,

Buts stratégiques	Objectifs nationaux	Progrès accomplis	Structure responsable
		Implication du secteur privé dans la gestion des aires protégées à travers la concession de la Réserve de faune de Djamde à la société Togo-Faune et du parc national FazaoMalfakassa à la Fondation Franz Weber	MERF
B: Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable	Objectif 5. Développer des innovations afin que d'ici à 2020, 50% des agriculteurs togolais adoptent des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement	Projet « Adaptation de la production agricole aux changements climatiques au Togo » (ADAPT). L'objectif principal du projet est de réduire l'impact du changement climatique sur les groupes vulnérables ruraux, ainsi que sur les ressources naturelles essentielles pour soutenir la production agricole et accroître la sécurité alimentaire.	MAEP/MERF/FIDA
		Politique Nationale de Développement Agricole du Togo (PNDAT) 2013-2022 : Elle pour objectif de stimuler une croissance soutenue du secteur agricole et d'améliorer les revenus des producteurs d'au moins 6% par an, nécessaires pour soutenir une réduction annuelle de la pauvreté rurale de 5% au moins et à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire.	MAEP
		Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA). Il définit des priorités basées sur les filières les plus porteuses de croissance. Ces priorités sont entre autre les spéculations vivrières (céréales, tubercules et les légumineuses), les produits de rente exportés (coton, café et cacao), l'élevage et la pêche.	MAEP
	Objectif 6. Maîtriser les feux de végétation par la mise en œuvre d'ici 2018, des mesures inscrites dans la stratégie nationale de gestion des feux de végétation de sorte à réduire les superficies brûlées à 10 000 km ² chaque année (le tiers de la superficie nationale est actuellement brûlé chaque année)	Institution d'une campagne de sensibilisation annuelle des populations sur les meilleures pratiques de gestion des feux de végétation.	MERF
	Elaboration de la stratégie nationale de gestion des feux de végétation en 2012	MERF	

Buts stratégiques	Objectifs nationaux	Progrès accomplis	Structure responsable
	<p>Objectif 7. D'ici à 2020, 7 des 13 aires protégées prioritaires sont dotées des plans d'aménagement qui présentent d'importants intérêts pour la conservation de la biodiversité</p>	<p>Le Projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées (AP) du Togo prévoit l'élaboration des plans d'aménagements de pour 7 AP du Togo</p>	<p>MERF/DFC</p>
		<p>Projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres (PGICT) prévoit l'élaboration du plan d'aménagement de quatre aires protégées dont le Parc national de Togodo, la Réserve de faune Galangashie, d'Amou-Mono et d'Abdoulaye.</p>	<p>MERF/SG/Plateforme de catastrophes</p>
		<p>Le plan d'aménagement et de gestion de la Réserve de faune de Djamde est élaboré et le processus d'élaboration du plan d'aménagement du parc national FazaoMalfakassa est enclenché</p>	<p>Fondation Franz Weber et Togo Faune</p>
	<p>Objectif 8. Renforcer les cadres juridique et, institutionnel, et la gouvernance d'ici à 2018 afin de créer un environnement favorable à la lutte effective contre l'érosion de la biodiversité</p>	<p>Opérationnalisation de l'agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) à travers le décret N°2009-090/PR du 22 octobre 2009.</p>	<p>MERF</p>
		<p>Adoption d'une déclaration de la politique forestière par décret N°2011-002/PR du 05 janvier 2011.</p>	<p>MERF</p>
		<p>Adoption du décret N°2011-016/PR portant organisation et fonctionnement de la commission nationale du développement durable du 21 janvier 2011.</p>	<p>MERF</p>
		<p>Définition des modalités de mise en œuvre de l'audit environnemental à travers le décret N°2011-041/PR.</p>	<p>MERF</p>
		<p>la Loi cadre sur l'Aménagement du Territoire en cours d'adoption par le gouvernement.</p>	<p>MPDAT</p>

Buts stratégiques	Objectifs nationaux	Progrès accomplis	Structure responsable
	Objectif 9. Développer d'ici à 2018, les connaissances suffisantes sur les espèces exotiques envahissantes en vue de mettre au point des technologies appropriées pour les contrôler	Un projet d'inventaire des espèces exotiques envahissantes est en cours d'élaboration par le Togo	MERF/DFC/Université de Lomé
		Quelques recherches réalisées	Université de Lomé
	Objectif 10. Développer d'ici à 2018 la recherche afin d'améliorer, partager et diffuser les connaissances sur la biodiversité	Projet d'inventaire national forestier en cours	MERF/GIZ
		A l'université de Lomé, les travaux de recherche ont permis d'améliorer les connaissances sur la diversité biologique, cependant de nombreux domaines et de nombreux groupe taxonomiques restent à couvrir	Université de Lomé
		L'ONG AGBO-ZEGUE avec l'appui de la LCT organise le suivi des populations des tortues marines et des Cétacés au Togo.	MERF/LCT/ONG AGBO-ZEGUE
		Une proposition d'inscription des zones clés de la biodiversité (KBA) est en cours	DFC/ONG AGBO-ZEGUE/IUCN/CEPF
	Objectif 11. Réaliser l'inventaire des ressources halieutiques comestibles (stocks de poissons et des crustacés) afin que d'ici à 2016 des plans et des mesures de récolte contrôlée soient mis en place	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) dans son sous-programme production halieutique prévoit d'améliorer la couverture des besoins nationaux en produits halieutiques à travers deux sous-programmes. Il s'agit d'une part du développement de la pisciculture et du développement de la pêche continentale et maritime d'autre part.	MAEP
Objectif 12. Réduire significativement d'ici à 2018 l'érosion génétique de la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et des parents sauvages, des espèces à valeur socio-économique ou culturelle			

Buts stratégiques	Objectifs nationaux	Progrès accomplis	Structure responsable
C: Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et les diversités génétiques	Objectif 13. Etablir d'ici à 2018, le statut de conservation des espèces de faune et de flore terrestres, aquatiques et semi-aquatiques afin d'élaborer des plans d'utilisation durable et de conservation spécifique	Le projet d'évaluation du statut de conservation des espèces de faune et de flore terrestres, aquatiques et semi-aquatiques est en cours d'élaboration.	MERF/Université de Lomé
		L'ONG AGBO-ZEGUE a organisé avec l'IUCN un atelier d'évaluation de statut IUCN des espèces des tortues terrestres et d'eau douce d'Afrique au Sud du Sahara au Togo (21 au 23 août 2013)	ONG AGBO-ZEGUE/IUCN
	Objectif 14. Engager d'ici à 2018 des actions, en vue de la création d'une aire marine protégée (AMP) reliant le réseau régional d'aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest	Une étude récente a permis de proposer à l'initiative de la CBD, une aire marine d'importance écologique et biologique au Togo. La zone ainsi considérée sera indicatrice pour la création d'une AMP au Togo.	MERF/DFC/ONG AGBO-ZEGUE
		Le projet de création d'une réserve de biosphère Togodo-Adjamé sur le Mono est en cours d'élaboration. L'étendue géographique de ce projet n'est pas encore définie. La prise en compte de la partie marine pour ce projet sera très intéressante pour la conservation de la biodiversité marine et côtière entre le Togo et le Bénin, mais également permettra d'assurer le fonctionnement de cet écosystème.	MERF/GIZ-Togo
	Objectif 15. Etablir d'ici à 2018, une cartographie de l'ensemble des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins importantes pour la conservation de la diversité biologique afin de garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques	Projet Land cover and Land Use volet «ETUDE SAHEL PHASE II» avec l'appui du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) en collaboration avec l'USAID, la Coopération Néerlandaise, Suisse, Française et allemande a évalué les tendances globales de dégradation des écosystèmes de 1975, 1990 et 2010.	ANGE/MERF/USAID
		Une carte des zones humides du Togo a été élaborée dans le cadre du processus d'actualisation de la SPANB en 2013	DFC/MERF

Buts stratégiques	Objectifs nationaux	Progrès accomplis	Structure responsable
	<p>Objectif 16. Mettre en place d'ici à 2018 un système de référence MRV (Mesure, Rapportage et Vérification) afin de renforcer la résilience des écosystèmes et de la biodiversité contre les changements climatiques</p>	<p>Le Togo vient d'être admis en fin 2013 au Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF). Dans le cadre de ce programme, un inventaire forestier national, soutenu par la GIZ est en cours et va contribuer à la mise en place d'un système MRV.</p>	<p>MERF/BANQUE MONDIALE/GIZ</p>
<p>D: Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes</p>	<p>Objectif 17. Initier des mécanismes de partage équitable des avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles après la ratification d'ici à 2015 du Protocole de Nagoya</p>	<p>Le processus de ratification du Protocole de Nagoya est en cours et des études diagnostics du cadre juridique et institutionnel y afférents sont en cours de réalisation de même que la stratégie de mise en œuvre du protocole</p>	<p>DFC/MERF</p>
<p>E: Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités</p>	<p>Objectif 18. Accroître l'expertise nationale d'ici 2020, y compris la prise en compte des pratiques traditionnelles</p>		
	<p>Objectif 19. Développer d'ici à 2020 la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations scolaires et universitaires</p>		
	<p>Objectif 20. Rendre opérationnel d'ici à 2015, un comité national de biodiversité regroupant les principaux acteurs intervenant dans l'utilisation et la gestion de la biodiversité</p>	<p>Il est prévu la redynamisation du comité national de biodiversité dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDD et de la SPANB 2011-2020</p>	

Tableau 12 : Contribution à la réalisation des OMD à partir des mesures prises pour mettre en œuvre la CDB

Objectif	Cibles	Mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de la convention
<p>OMD 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim</p>	<p>Cible 1.A: Diminuer de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes dont les revenus s'élèvent à moins d'un dollar par jour</p>	<p>Promotion des activités génératrices de revenus (apiculture, pisciculture et élevages spéciaux) à travers les projets et programmes de gestion et de conservation de la biodiversité (PGICT et FEM/PNUD)</p>
		<p>Politique nationale de développement agricole du Togo (PNDAT) qui a pour objectif général de stimuler une croissance soutenue du secteur agricole et d'améliorer les revenus des producteurs pour soutenir une réduction de la pauvreté rurale et l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p>
		<p>Politique nationale de développement à la base dont les objectifs sont d'accroître les revenus des populations à la base et, au besoin, de déployer des filets sociaux de protection et de promouvoir de la réduction des déséquilibres régionaux</p>
	<p>Cible 1.B : Donner un emploi à temps plein et productif et un travail décent à tous, y compris aux femmes et aux jeunes</p>	<p>Le programme de développement communautaire (PDC) a permis de créer près de 9000 emplois en 2011 à travers l'utilisation de l'approche « Haute Intensité en Main d'œuvre » dans le cadre des activités de gestion durable des forêts. L'allocation croissante des ressources de l'Etat au profit des institutions en charge de l'environnement et de l'agriculture dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations. A titre d'exemples, la part du budget de l'Etat dans le secteur de l'environnement est passée de 128 millions de FCFA en 2000 à 612 millions de FCFA en 2010</p>

Objectif	Cibles	Mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de la convention
		<p>Les programmes d'Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche (AIDE), le Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes (FAIEJ), et le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) mis en place par le gouvernement s'inscrivent l'amélioration de l'employabilité des jeunes.</p> <p>le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) s'est fixé comme objectif « d'accroître le revenu des exploitations agricoles et de contribuer à l'amélioration de la balance commerciale et des conditions de vie des ruraux dans des conditions de développement durable avec une attention particulière sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables ».</p>
OMD2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Cible 2.A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens de terminer un cycle complet d'études	Le plan sectoriel de l'éducation met l'accent sur l'amélioration de la gestion et de la gouvernance à tous les niveaux et dans tous les secteurs y compris les ressources naturelles et la biodiversité.
OMD3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 3.A : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	La Politique Nationale de l'Équité et de l'Égalité de Genre (PNEEG) et son plan d'action se focaliseront, à moyen et long termes, sur la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement du Togo.
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans	Cible 4.A : réduire de deux tiers, entre 1990-2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	Le projet PURISE
OMD5 : Améliorer la santé maternelle	Cible 5.A : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	En milieu rural, les populations ont souvent recours aux plantes médicinales pour leurs soins. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNDS 2012-2015, ces populations sont sensibilisées sur les risques liés à l'utilisation excessive

Objectif	Cibles	Mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de la convention
		de ces plantes à cause des effets indésirables notamment les effets abortifs de ces plantes. Tout ceci contribue à la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale
	Cible 5.B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015	Aucun lien avec le SPANB
OMD6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Cible 6.A : D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	Les campagnes de sensibilisation sur la gestion durable de la biodiversité abordent l'utilisation de la méthode contraceptive et de préservatifs qui sont liés au Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS).
	Cible 6.B : D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/Sida	La préservation de l'environnement et des ressources naturelles va de paire avec les traitements contre le VIH/SIDA. le Programme national de lutte contre le sida (PNLS) met un accent particulier sur l'amélioration de la situation nutritionnelle de la population.
	Cible 6.C : D'ici à 2015, avoir contenu le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle	Le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) et le Programme national de lutte contre la tuberculose (PNLT) mettent un accent sur l'aménagement des zones humides urbaines et périurbaines et la lutte contre des espèces exotiques envahissantes. Un environnement sain contribue la lutte contre ces fléaux.
OMD 7 : Assurer un environnement durable	Cible 7.A : Intégrer les principes du développement durable	Tous les grands projets sont soumis aux évaluations environnementales selon le décret N°2011-041/PR définissant les modalités de mise en œuvre de l'audit environnemental du 21 mars 2011.
		Adoption du décret N°2011-016/PR portant organisation et fonctionnement de la commission nationale du développement durable du 21 janvier 2011.

Objectif	Cibles	Mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de la convention
	Cible 7.B : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici 2010, une diminution significative du taux de perte	<p data-bbox="1137 276 2042 419">Renforcement de l'appui technique et financier des acteurs non étatiques notamment les organisations non gouvernementales et les comités de développement à la base dans les initiatives locales de gestion des ressources naturelles.</p> <p data-bbox="1137 443 2042 691">Adhésion du Togo en 2013 au Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) dont l'objectif est de développer et mettre en place un système national de suivi des émissions et des absorptions de Gaz à Effet de Serre (GES) associées au déboisement et à la dégradation des forêts, au renforcement des stocks de carbone forestier, à la conservation et à la gestion durable des forêts et aux aspects liés à la gouvernance, aux bénéfices et à leur distribution.</p> <p data-bbox="1137 715 2042 826">Renforcement du cadre réglementaire et de la coopération avec les pays voisins en matière d'exploitation et de commercialisation des produits forestiers en vue de lutter efficacement contre l'exploitation illégale du bois</p> <p data-bbox="1137 850 2042 922">Promotion de la création et l'aménagement des forêts communautaires et sacrées</p>

Objectif	Cibles	Mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de la convention
		<p>Au plan opérationnel, deux grands projets sont en cours d'exécution. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ du projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres (PGICT) (2012-2016) qui se propose de développer sous forme d'un plan multifocal, des activités de prévention des catastrophes et de gestion durable des terres en combinant plusieurs objectifs stratégiques du FEM, du FPMA et du cadre d'action de Hyogo au travers des programmes de GFDRR y compris le programme de réduction des risques de catastrophes naturelles de l'Union Européenne (financement de la Banque Mondiale). ➤ du projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées (AP) du Togo dont l'objectif est de renforcer la gestion du système d'aires protégées du Togo afin d'améliorer sa contribution à la conservation de la biodiversité en appliquant des approches efficaces de réhabilitation et de gestion des AP (financement GEF 2012-2017)
	<p>Cible 7.C Réduire de moitié d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base</p>	<p>Politique Nationale de l'Eau (PNE) adoptée par le Gouvernement en Août 2010 dont l'objectif général est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, afin que celle-ci ne devienne un facteur limitant du développement socioéconomique</p> <p>Plan d'action national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (PANSEA) qui est un plan d'investissement dont l'objectif est d'orienter les actions du gouvernement et ces partenaires techniques et financiers dans le secteur. Il a été adopté en 2011 et constitue la traduction opérationnelle des Orientations Stratégiques retenues dans le domaine de l'eau et de l'assainissement pour l'axe 3 « Développement du capital humain, protection sociale et emploi » de la SCAPE.</p>

Objectif	Cibles	Mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de la convention
		La politique sous sectorielle de l'assainissement collectif validé en novembre 2012 qui comporte des orientations stratégiques en matière juridique, institutionnelle, socio-économique, technologique, financière, formation, et information, éducation Communication (IEC).
	Cible 7.D : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	La Stratégie Nationale du Logement (SNL) qui se veut une politique de facilitation des activités du secteur basée sur la mobilisation intégrale du plein potentiel et des ressources de tous les acteurs publics et privés du secteur. Ses principaux axes stratégiques sont la réorganisation du secteur du logement, l'amélioration du parc immobilier national et la mobilisation et l'allocation judicieuse des ressources financières.
OMD8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Cible 8.A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire	Le Togo dispose d'un accès facilité au marché des pays européens grâce à la convention de Cotonou. Ses produits bénéficient également d'un accès relativement facile aux pays de la CEDEAO et de l'UEMOA, dont il est membre. En dehors de ces partenariats, le Togo a souscrit également aux accords préférentiels notamment avec le Japon et les Etats unis à travers l'African Growth and Opportunity Act (AGO). Le Togo est également membre de l'OMC.
	Cible 8.B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés	La Politique nationale de l'aide au développement vise cinq (5) objectifs : accroître l'efficacité de l'aide conformément aux principes d'engagement des donateurs dans les Etats fragiles et orphelins de l'aide ; annoncer les modalités d'aide préférées par l'Etat togolais, définir les rôles et responsabilités des acteurs impliqués, définir un cycle de planification/budgétisation de l'aide et définir les mécanismes de coordination, de gestion et de suivi-évaluation des flux d'aide que le pays reçoit de ses donateurs.
	Cible 8D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international	Adhésion du Togo à la Déclaration de Paris et sa participation à tous les forums sur l'aide publique au développement. Il s'est également engagé à mettre en œuvre les recommandations du New Deal, à atteindre les objectifs

Objectif	Cibles	Mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de la convention
	propres à rendre l'endettement viable à long terme	<p>du programme d'Action d'Istanbul, à prendre en compte les objectifs du consensus de Tunis, à promouvoir une diplomatie active au service du développement , à mobiliser la diaspora au service du développement et à mettre en œuvre la politique nationale de l'aide publique au développement.</p> <p>Elaboration d'un plan stratégique pour la mobilisation de la diaspora en 2012 et permet d'optimiser la contribution de la diaspora au développement économique et social du Togo</p>
	Cible 8 F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	Le Togo ambitionne d'intégrer la société de l'information en devenant une vitrine dans la sous-région en matière de TIC à l'horizon 2015. L'objectif visé par le Gouvernement est d'insuffler une nouvelle dynamique pour le secteur et attirer l'investissement aussi bien public que privé nécessaire pour réaliser les nombreux défis et faire des TIC un moteur du développement socioéconomique.

X- Enseignements tirés de la mise en œuvre de la convention de la diversité biologique au Togo

10.1. Cadre politique, juridique et institutionnel (gouvernance nationale)

10.1.1. Cadre politique et juridique

Sur le plan national, plusieurs documents de politique et de stratégie intégrant les questions de gestion et d'utilisation durables de la biodiversité ont été élaborés ces quatre dernières années. Il s'agit entre autres de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) (2013-2017) qui prend en compte les questions relatives à l'utilisation rationnelle et valorisation de la biodiversité (axe 1 et 5), de la Déclaration de Politique forestière (DPF) en 2011 fondée sur les principes de responsabilisation des acteurs dans la gestion des ressources forestières et de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire en 2012 qui vise à assurer un équilibre entre les besoins de conservation de la biodiversité, l'agriculture et les habitations humaines. Pour prendre en compte les questions émergentes liées à la gestion l'environnement, la politique nationale de l'environnement adoptée en 1998 est en cours d'actualisation. Plusieurs documents stratégies spécifiques à différentes thématiques de la gestion de la biodiversité ont été élaborés ces dernières années néanmoins beaucoup d'efforts financiers restent faire en vue de leur mise en œuvre.

La politique forestière du Togo et la politique nationale de développement agricole du Togo (PNDAT) (2013-2022) en cours d'élaboration ont pris en compte les aspects de conservation et de gestion durables de la biodiversité.

Malgré l'adoption récente de la loi-cadre sur l'environnement et du code forestier en 2008 plusieurs textes réglementaires prévus tardent à voir le jour. Seul, le décret N° portant exportations a été adopté en vue de réduire l'exploitation et la commercialisation illégales du bois. Par ailleurs, plusieurs aires protégées ne sont considérées classées que de fait car aucun texte ne consacre juridiquement leur existence. Plusieurs efforts restent à faire en matière des mécanismes et régimes de partage des bénéfices tirés de l'exploitation de la biodiversité. Néanmoins, le processus d'adoption du protocole de Nagoya en cours pourrait y remédier.

10.1.2. Cadre institutionnel

Au plan national, le cadre institutionnel de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité a été profondément modifié. Une série de décrets a été adopté pour l'ensemble des départements ministériels. Il s'agit notamment du décret n° 2011-178/PR du 07 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels, du décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres et du décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels. Aux termes de ces décrets, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières est

réorganisé en services centraux et extérieurs coordonnés par un secrétariat général. Les services centraux comprennent quatre directions dont deux directions opérationnelles (la direction de l'environnement et la direction des ressources forestières) et deux directions d'appui (la direction des études et de la planification (DEP) et la direction des affaires administratives et financières (DAAF). Les services déconcentrés du MERF comprennent les directions régionales et préfectorales de l'environnement et des ressources forestières. Cette réforme a renforcé l'efficacité d'intervention des structures en charge de la gestion des ressources naturelles et la biodiversité.

De nombreuses ONG et associations s'intéressent de plus en plus à la gestion de l'environnement. On note des regroupements notamment le Consortium des ONG et associations en matière d'environnement (COMET), le Réseau des Organisations de la Société Civile Togolaise sur les Changements Climatiques et l'Energie au Togo (ROCCET). En dehors de ces regroupements d'acteurs, il existe un Groupe National de Travail (GNT) pour la gestion durable des forêts qui constitue un cadre permanent d'échange et de concertation sur la gestion durable des forêts.

Au niveau local, les comités de développement à la base s'impliquent davantage dans la gestion de la biodiversité avec l'appui financier du fonds pour l'environnement mondial (FEM). Récemment le projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres (PGICT) a opté pour l'approche partenariale avec les comités de développement à la base dans la gestion de leurs ressources en vue de renforcer leurs capacités techniques en la matière. La plupart de ces organisations bénéficient de l'accompagnement technique du ministère de l'environnement et des Universités du Togo. Ce renforcement de la gouvernance locale se traduit par la création et l'aménagement des forêts communautaires et l'amélioration de la gestion des forêts sacrées.

10.1.3. Cadre opérationnel (programmes et projets)

De nombreuses initiatives de gestion et de conservation de la biodiversité ont été développées par les différentes parties prenantes. L'approche intégrée conciliant conservation et valorisation de la biodiversité est de plus en plus adoptée par les programmes et projets. Le processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité est en progression malgré le faible niveau de décentralisation en termes d'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales. Le niveau de prise de conscience de l'importance de la conservation de la biodiversité est de plus en plus élevé auprès des populations qui s'explique par les progrès réalisés dans la gestion décentralisée et communautaire de la biodiversité avec l'appui des ONG et OSC.

Le programme de micro financement du FEM qui a débuté en 2010 vise essentiellement à renforcer les capacités des ONG et associations dans le cadre des petites initiatives de conservation de la biodiversité, de lutte contre la désertification et les changements climatiques. Environ 50 organisations à la base (ONG, Associations et autres) bénéficient des subventions d'une valeur maximale de 50 000 dollars US suite à des appels à proposition ouverts à toutes les ONG et

organisations de la société civile. Ce programme a permis de renforcer la gouvernance locale des ressources naturelles à l'échelle de canton et de village. Le projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGCIT) ayant opté pour des actions communautaires de gestion durable des terres et de réduction des risques de catastrophe peut aussi consolider ces bases.

Une attention particulière de plus en plus accordée aux aires protégées. C'est dans ce que le projet de Renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées a été initié. Il a pour objectif de renforcer la gestion des aires protégées prioritaires du Togo afin d'améliorer leur contribution à la conservation de la diversité biologique en appliquant des approches efficaces de réhabilitation.

D'une façon globale, la dégradation des ressources biologiques s'amointrit progressivement au niveau des zones où des efforts d'investissements en matière de conservation sont réalisés. En effet, l'étude régionale sur l'évaluation ex-post des impacts des investissements dans la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) au Sahel au cours des 30 dernières années baptisée «Etude Sahel» montre qu'il y a une reprise de végétation dans la préfecture de Tchamba (centre du Togo) et la préfecture de Kpendjal (nord du Togo). Par contre, la zone forestière de Sodo dans la préfecture d'Amou est caractérisée par une forte dégradation continue des ressources forestières corrélant avec le faible taux d'initiatives de gestion des ressources. Les préfectures de Tchamba et de Kpendjal sont qualifiées de hotspots positifs et celle d'Amou de hotspot négatif.

CONCLUSION

Ce cinquième rapport national du Togo sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique couvre la période 2009 à 2014 et vise à fournir des informations sur l'état d'application de cette Convention internationale. A travers les informations collectées auprès des différents acteurs, il apparaît qu'il existe une forte dépendance des populations vis-à-vis de la biodiversité. L'analyse des différentes formes d'utilisation de la biodiversité permet de déduire qu'elle fournit des biens et services immenses nécessaires pour le bien-être social et économique. Ainsi, l'importance socioéconomique de la biodiversité pour le Togo s'apprécie au moyen de la contribution des différents écosystèmes à l'amélioration des conditions de vie et de pauvreté des populations, par leur quote-part dans l'essor économique du pays. La biodiversité dispose également d'une valeur socio-culturelle très importante aux yeux des populations.

Malgré son importance, la dégradation de la biodiversité est sans cesse croissante. Ainsi, les principaux dangers qui menacent la préservation de la biodiversité au Togo sont de différents ordres à savoir : les pressions anthropiques, la dégradation des écosystèmes, la prolifération des espèces exotiques envahissantes, l'exploitation abusive des ressources végétales, le manque de mécanisme de suivi des espèces de la faune, le non-respect des engagements et des obligations en matière de protection de l'environnement, etc. Ces menaces font également que certaines espèces de faune et de flore du Togo sont devenues vulnérables, en danger, en danger critique ou quasiment menacées. Cette situation induit des conséquences socioéconomiques et culturelles très importantes sur les populations notamment l'exposition aux différentes catastrophes (inondations, feux de végétations).

Pour faire face à ces menaces qui pèsent sur la diversité biologique, vingt objectifs nationaux ont été fixés pour l'horizon 2020 au moyen des consultations nationales. Ces objectifs nationaux mettent l'accent sur le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles, la sécurisation du dispositif national de conservation et le partage équitable des ressources issues de la biodiversité afin de relever les défis mondiaux du nouveau plan stratégique 2011-2020. De l'évaluation de la SPANB 2003, il ressort un niveau relativement faible de mise en œuvre des actions qui avaient été identifiées.

Ces trois dernières années, de nombreuses initiatives de gestion et de conservation de la biodiversité ont été développées par les différentes parties prenantes. L'approche intégrée conciliant conservation et valorisation de la biodiversité est de plus en plus adoptée par les programmes et projets. Le processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité est en progression malgré le faible niveau de décentralisation en termes d'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales. D'une façon globale, la dégradation des ressources biologiques s'amointrit progressivement au niveau des zones où des efforts d'investissements en matière de conservation sont réalisés.

Références

- Abalo-Loko, G. 2012. Diversité des Laboulbéniales (champignons ascomycètes) du Togo ». Option: Biologie de Développement. Univ de Lomé.
- Abotsi, K. E. 2013. Diversité des Pteridaceae du Togo. Master en Sciences de l'Univers Environnement Ecologie, spécialité Systématique, Evolution, Paléobiodiversité, Université Pierre et Marie Curie-Museum National d'Histoire Naturelle, France, 30 p + Annexes.
- ACP FISH, 2011. Formulation d'un document de politique sectorielle sur la pêche et l'aquaculture et préparation d'un plan d'aménagement des pêcheries du lac de barrage de Nangbeto, Togo. UE, SOFRECO, 25p.
- Adjonou K, 2011. Structure et indicateurs biologiques de gestion durable des reliques de forêts sèches du Togo. *Thèse de doctorat*, Université de Lomé-Togo. 119 p.
- Adjonou K., Bellefontaine R., Kokou K., 2009. Les forêts claires du Parc National Oti-Kéran au Nord-Togo: structure, dynamique et impacts des modifications climatiques récentes; *Sécheresse*, 1 (5): 1-10.
- Adjossou, K. 2009. Diversité, structure et dynamique de la végétation dans les fragments de forêts humides du Togo: les enjeux pour la conservation de la biodiversité. Th. Doct., Université de Lomé, Togo, 194 p.
- Agbalegno, K. 2012. Évaluation des potentialités thérapeutiques de *Lentinus tuberregium* Option: Biologie de Développement. Univ de Lomé
- Agody-Aacha, K. M. 2012. Contribution à l'étude des plantes utilisées dans le traitement traditionnel des agressions animales dans la région centrale au Togo, Mem DEA, Univ de Lomé.
- Akodéwou A. 2012. Conservation et utilisation durable des ressources Génétiques : cas de *Sorindeia warneckeii* ENGL dans la région maritime au Togo, Mém. DEA, Univ Lomé, 45 p.
- Akpabie, A. A. 2011a. Rapport de l'étude socio-économique et environnementale. *Projet TCP/TOG/3203(D)*. MERF/FAO.
- Akpoto K., 2011. Impacts de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre sur la gestion durable des forêts tropicales humides du Togo. Mémoire DEA Université de Lomé, 50 p.
- Aléza K., 2010. *Structure et aspects socio-économiques des parcs agroforestiers à Vitellaria paradoxa* Gaertn. F. dans la plaine de l'Ôti. Mém. DEA., Univ. Lomé, 51 p.
- Amegan, K. M. G. 2012. Contribution au recensement des plantes antianémiques : cas de la région maritime du Togo, Th Doc Pharmacie, Univ. Lomé, 83 p.
- Atakpama W., 2010. Etude de formations à *sterculia setigera* DEL. Dans la zone écologique I du Togo : aspects structural et socio-économique, Mém. DEA, Univ Lomé, 55 p.
- Atato A., Wala K., Batawila K., Lamien N, Akpagana K. 2011. Edible Wild Fruit Highly Consumed during Food Shortage Period in Togo: State of Knowledge and Conservation Status, *Journal of Life Sciences* (5) 1046-1057
- Atato A., Wala K., Batawila K., Woegan YA., Akpagana K. 2010. Diversité des fruits ligneux spontanés du Togo, *Fruit, Vegetable and Cereal Science and Biotechnology*, Global science book 4 (1) 1-9.
- Atsri K. H., 2009. Impact de la production du charbon de bois sur les formations végétales au Togo. Mémoire de DEA, Université de Lomé, 77 p + annexes.
- Badanaro F., Amevo K., Lamboni C., Amouzou K. (2013). Edible larva of *Cirina forda* (Westwood, 1849) (Lepidoptera: Saturniidae) in the life of Moba people in

- savanna region of North Togo: from collector to consumer. *Asian J. Applied Sc.* (In press).
- Badjana H. M., 2010. *Perceptions locales des changements climatiques et mesures d'adaptation dans la plaine de l'Ôti*. Mém. DEA., Univ. Lomé, 75 p
- Bamazi M., 2010. *Diversité des poissons dans la rivière Ôti au Togo*. Mém. DEA., Univ. Lomé, 62 p.
- Boukpepsi, T., Kokou, K., Tchamiè, T.K., 2006. Diversité floristique et écologique des bois sacrés du centre-Togo. *Rev. Sc. Env.* 2: 82-112.
- Campbell G. and Radley P., 2005. *Primate and Bird Diversity in the Fazao-Malfakassa National Park, Togo*. University Drive, Canada and Oshkosh, Wisconsin, USA, 52p.
- CEB, 2013. Etude d'impact environnemental et social et plan d'indemnisation et réinstallation; Rapport EIES du projet de barrage d'Adjarala. Land Ressources, 349p.
- Dimobé K., Wala K., Batawila K., Akpagana K. Analyse spatiale des différentes formes de pressions anthropiques dans la réserve de faune de l'Oti-Mandouri (Togo), *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-serie 14.
- Diwediga B., Hounkpe K., Wala K., Batawila K., Tatoni T. et Akpagana K., 2012. Agriculture de contre saison sur les berges de l'Oti et ses affluents. *African Crop Science Journal*, Vol. 20, Issue Supplement s2, pp. 613-624
- Donzé, C. 2012. Capacité de stockage du carbone dans les plantations de Teck du Togo: Quantification et observation de la capacité de stockage du carbone dans les différentes régions et comparaison des différentes méthodes de calculs existantes. Mém. Bachelor, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), Zollikofen (Suisse). 77 p + Annexes.
- Etse, 2012. Biodiversité et potentialités écotouristiques des mares de la plaine de l'oti. Mém. de DEA, Université de Lomé, Togo, 64 p.
- FAO, 2009. Préparation du Cadre National des Priorités à Moyen Terme (CNPMT) pour le Togo (2010-2015): Secteur des ressources naturelles renouvelables (terre, eau et forêt), Rapport final, 21 p.
- Fondation Franz Weber (FFW), 2013. Inventaire faunique et forestier, Etudes écologiques et cartographiques du Parc National de Fazao-Malfakassa. Rapport Provisoire. 68 p + Annexes
- Fontodji K. J., 2007. Impact de la production du charbon de bois sur les propriétés du sol et la biodiversité au Togo. Mém. de DEA, Université de Lomé, Togo, 70 p.
- Fontodji K.J., Atsri H., Adjonou K., Radji A.R., Kokutse A.D., Nuto Y. and Kokou K., 2011. Impact of Charcoal Production on Biodiversity in Togo (West Africa) in López-Pujol J., *The Importance of Biological Interactions in the Study of Biodiversity*, ISBN 978-953-307-751-2.
- Gatonnou K. M., 2010. Etude socio-économique de la production du charbon de bois au Togo et impacts des politiques environnementales. Mémoire de DEA, Université de Lomé, 70 p + annexes.
- GIEC, 2003.- Recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie. IGES, 594 p.
- Gomina M., Amevoin K., Nuto Y., Sanbena B.B., Anani Kotoklo E., et Glitho I. A. 2012. Diversité Spécifique des Mouches des Fruits (Diptera: Tephritidae) Dans Deux Zones Ecologiques au Togo. *European Journal of Scientific Research* 72 (3): 423-439.

- Guelly K. A., 2006. Inventaire de quelques Champignons Comestibles du Plateau Akposso; rapport, 44 p. Laboratoire de Botanique et Écologie Végétale, Univ. Lomé-Togo.
- Guelly K. A., Dourma M., Wala K., 2008. Diversité des Macromycètes inféodés aux substrats ligneux au Togo : cas du Campus Universitaire de Lomé. *Cinquièmes Journées Scientifiques Internationales de l'Université de Lomé*. Octobre 2008
- Guionnet, T., 2000. La forêt sacrée de Godjin. Biodiversité et intérêt socio-culturels. Mémoire de l'École Nationale de Formation des Ingénieurs Forestiers (ENGREF-Nancy), 50p.
- Gunn KS., 2011. Rites traditionnels et plantes : étude ethnobotanique dans la région Maritime
- HELIO International, 2011. Traitement de l'information pour des politiques énergétiques favorisant l'écodéveloppement (TIPEE) au Togo, Québec, Canada, 55 p.
- Houekou Y. 2012. Evaluation des activités antimicrobiennes de quelques plantes de la flore Togolaise utilisées en médecine traditionnelle dans le traitement des diarrhées infantiles
- Houkpè K. 2013. impacts des fluctuations climatiques et des activités anthropiques sur les écosystèmes de la plaine de l'Oti, Th. Univ. Lomé, 142p.
- Kamou H. 2012. Diversité des macromycètes comestibles de Fazao (préfecture de Sotouboua) Mém. de DEA. Option: Biologie de Développement. Univ de Lomé. 83 p.
- Kanda M., Djaneye-Boundjou G., Wala K., Gnandi K., Batawila K., Sanni A., & Akpagana K. 2012. Assessment of pesticide residues and trace elements 11 contamination in market gardens of Togo. *Afr. J. Environ. Sci. Technol.*, 6 (10): 380390. DOI: 10.5897/AJEST11.215; ISSN 1996-0786; Academic Journals.
- Kokou A. 2012. Contribution à l'évaluation des propriétés pharmacologiques de *entada africana* Guill. Et Perr. (Mimosaceae), *Parinari curatellifolia* Benth ex. (Chrysobalanaceae) et de *Balanites aegyptica* Linn. Delile (Balanitaceae), trois espèces de la pharmacopée Togolaise.
- Kokou K., Caballé G. et Akpagana K. 1999. Analyse floristique des îlots forestiers du sud du Togo: dynamique et relations avec les végétations périphériques. *Revue d'écologie (Terre et vie)*, vol 54, pp: 301-313.
- Kokou K., Nuto Y., Atsri H., 2009. Assessment of Charcoal Production and impact of Environmental Policies, in Limited Forest Resources Countries: The case of Togo, West Africa. *Discovery and Innovation* Vol. 21 n° ½.
- Kokou, K., 2002. Connaissance et mise en œuvre des pratiques locales de gestion forestière durable. Rapport RIAT, Paris France, 98 p.
- Kokou, K., Adjossou, K., Hamberger, K., 2005. Les forêts sacrées de l'aire *Ouatchi* au sud-est du Togo et les contraintes actuelles des modes de gestion locale des ressources forestières. *Revue électronique VertigO*, Vol. 6 n°3.
- Kokou, K., Sokpon, N., 2006. Les forêts sacrées du couloir du Dahomey. *Bois et Forêts des Tropiques* 288 (2), 15-23.
- Kpeli, P.M., 2006. Impact des feux de brousse sur la biodiversité des bois sacrés en pays Kabiye (Nord-Togo). Mémoire de l'Institut National de Formation Agricole de Tové, 40 p.
- Maba D., 2010. - Inventaire des Lactarus dans la réserve de la faune d'Aledjo. Mém. de DEA. Option: Biologie de Développement. Univ de Lomé. 56 p.

- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), 1996. Premier rapport national sur la diversité biologique. Lomé Togo
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), 2000. Troisième rapport national sur la diversité biologique ; Lomé Togo.
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), 2002. Monographie nationale sur la diversité biologique. MERF-Togo ; 170p.
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), 2003. Stratégie de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique. MERF-Togo: 1-171.
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), 2014. Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité du Togo : SPANB 2010-2020. Rapport provisoire, 113 p + Annexes.
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) 2009. Quatrième rapport national de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique, UNDP/GEF, 73 p.
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) et PNUD, 2010. Elaboration du plan d'aménagement participatif de la forêt classée de Missahoé (Sud-Togo), Lomé-Togo, 146 p + Annexes.
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), 2013. Inventaire faunique et forestier, études écologiques et cartographiques du parc national de fazao-malfakassa. Rapport provisoire, 108p.
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) et FAO, 2011. Plan d'action forestier national du Togo - phase 1 (PAFN1-Togo 20011-20019), Projet TCP/TOG/3203(D), Lomé, Togo, Version complète, 110 p + Annexes.
- Ministère de l'Équipement, de Mines, de l'Énergie et des Postes et Télécommunications (MEMEPT), 2002. Analyse, stratégie et programme d'action du sous-secteur des énergies traditionnelles. Rapport national.
- Nadjombe, P. 2012. Diversité des macromycètes ectomycorhiziens de Kparatao (Préfecture de Bassar) Option: Biologie de Développement. Univ de Lomé
- Naughton-Treves, L., Kammen, D.M., Chapman, C. 2007. Burning biodiversity: Woody biomass use by commercial and subsistence groups in western Uganda's forests. *Biological conservation*, 134: 232-241.
- Paugy, D., Lévêque, C. et G. G. Teugels (eds), 2003. - Poissons d'eaux saumâtres de l'Afrique de l'Ouest. Tome 1. 457 p. Edit.IRD.
- Pérézi, T.M., 2002- *Les pratiques locales de conservation de la biodiversité: cas des bois sacrés de la préfecture de la Kozah (Nord-Togo)*. Mém. DEA biologie de développement, option biologie végétale appliquée, Univ. Lomé, 64 p.
- Polo-Akpisso A., 2010. Contribution à la gestion durable du Parc Ôti-Kéran : végétation, faune et pressions anthropiques. Mém. DEA., Univ. Lomé, 68 p
- RT/BM/PNUD, 2010. Evaluation des dommages, pertes et besoins de reconstruction post catastrophes des inondations de 2010 au Togo. Rapport final, 39 p.
- Salami-Cadoux M. L. 1992. Evaluation et suivi des répercussions de l'aménagement hydro-électrique de Nangbéto (Togo) sur les ressources halieutiques et sur les maladies parasitaires des populations humaines et animales. Rapport de fin de projet, Université du Bénin (Togo), 140p.
- Samarou M., 2010. Importance socio-economique de la filiere des produits forestiers non ligneux au Togo: Cas du miel dans la Région Centrale. Master, Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, E.N.G.R.E.F de Montpellier, 77p.

- Tagba, 2013. Comparaison des rendements des meules de carbonisation utilisées au Togo et amélioration de la performance de la meule Casamançaise. Mém. DEA, Université de Lomé Togo, 50 p + Annexes.
- Tchassanti 2012. Impacts de l'exploitation artisanale de l'or sur les ressources naturelles à Kéméni, Mém. DEA, Univ. Lomé
- Thiam, A.T., 1991. Etude de marché des produits forestiers ligneux au Togo. Projet PNUD/FAO.
- Titikpina N., 2012. Contribution à l'évaluation des propriétés anti-microbiennes de *Pterocarpus erinaceus* Poir (Faboiidae) *Daniellia Oliveri* (Rolfe) Huntch et Dalz (Caesalpinoïdeae) et *Anchomanes difformis* (Blume) Enger (Araceae), utilisées en médecine traditionnelle dans la préfecture de Tchamba (Togo), Th. Doc de Pharmacie, Univ. Lomé, 87p.
- UICN, 2013. Red list 2013: threatened species across the regions of the world. <http://www.theguardian.com/news/datablog/2013/nov/26/iucn-red-list-threatened-species-by-country-statistics>
- USGS EROS, USAID, CILSS, MERF, 2013. Suivi des tendances de l'occupation/utilisation des terres au Togo pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. Rapport, 12 p.
- Yapi A., Sessi K., 1999. Etude Economique du Secteur Forestier et de Faisabilité pour la Création d'un Fonds National Forestier au Togo, FAO.

Annexe 1. Liste des espèces nouvelles pour la flore du Togo

N°	Espèces	Familles	TB	Chie
1	<i>Adenia guineensis</i>	Passifloraceae	Lmp	GC
2	<i>Afrosersalisia afzelii</i>	Sapotaceae	MP	GC
3	<i>Afzelia bracteata</i>	Caesalpiniaceae	mP	GCW
4	<i>Allophyllus talbotii</i>	Sapindaceae	Lmp	GC
5	<i>Berlinia tomentella</i>	Caesalpiniaceae	mP	GCW
6	<i>Boehmeria macrophylla</i>	Ulmaceae	mp	Paleo
7	<i>Caloncoba wilwitschii</i>	Flacourtiaceae	mP	GC
8	<i>Campylospermum vogelii</i>	Ochnaceae	np	GCW
9	<i>Capparis polymorpha</i>	Capparaceae	Lmp	AT
10	<i>Celtis adolfi-friderici</i>	Ulmaceae	MP	GC
11	<i>Chytrantus macrobotrys</i>	Sapindaceae	mp	GC
12	<i>Clerodendrum sassandrense</i>	Verbenaceae	Lnp	GC
13	<i>Crotonogyne chevalieri</i>	Euphorbiaceae	mp	GC
14	<i>Cuviera acutiflora</i>	Rubiaceae	mp	GC
15	<i>Dalbergia adami</i>	Papilionaceae	Lmp	GC
16	<i>Davalia vogeli</i>	Davalliaceae	ép	GC
17	<i>Dichapetalum filicaule</i>	Dichapetalaceae	mp	GCW
18	<i>Dioscoreophyllum volkensis</i>	Menispermaceae	Lmp	GC
19	<i>Diospyros viridicans</i>	Ebenaceae	mP	GC
20	<i>Dracaena ovata</i>	Agavaceae	np	GC
21	<i>Drypetes aframensis</i>	Euphorbiaceae	mp	GC
22	<i>Drypetes afzeli</i>	Euphorbiaceae	mp	GCW
23	<i>Drypetes klanei</i>	Euphorbiaceae	mp	GC
24	<i>Entandrophragma angolense</i>	Meliaceae	MP	GC
25	<i>Erythrina vogelii</i>	Papilionaceae	mP	GC

26	<i>Erythroxylum mannii</i> .	Erythroxylaceae	mp	GC
27	<i>Eugenia calophylloides</i>	Myrtaceae	mp	GCW
28	<i>Ficus scott-elliotii</i>	Moraceae	mP	GC
29	<i>Ficus tessellata</i>	Moraceae	mp	GC
30	<i>Flacourtia vogelii</i>	Flacourtiaceae	mp	SZ
31	<i>Garcinia acuminata</i>	Guttiferae	mp	AT
32	<i>Guarea cedrata</i>	Meliaceae	MP	GC
33	<i>Gymnostemon zaizou</i>	Simaroubaceae	MP	GC
34	<i>Hannoa klaineana</i>	Simaroubaceae	mP	GC
35	<i>Homalium aubrevillei</i>	Flacourtiaceae	mp	GCW
36	<i>Hugonia obtusifolia</i>	Linaceae	Lmp	AT
37	<i>Hunteria ghanaensis</i>	Apocynaceae	mp	GCW
38	<i>Irvingia robur</i> .	Irvingiaceae	mP	GC
39	<i>Isolona cooperi</i>	Annonaceae	np	GCW
40	<i>Kolobopetalum leonense</i>	Menispermaceae	Lmp	GC
41	<i>Lagenaria guinensis</i>	Cucurbitaceae	Lmp	GCW
42	<i>Lovoa trichilioides</i>	Meliaceae	mP	GC
43	<i>Mammea africana</i>	Guttiferae	MP	GC
44	<i>Nauclea diderrichii</i>	Rubiaceae	MP	GC
45	<i>Nervilia kotschyi</i>	Orchidaceae	gé	AT
46	<i>Nesogordonia papaverifolia</i>	Sterculiaceae	MP	GC
47	<i>Pachira oleaginea</i>	Bombacaceae	mP	I
48	<i>Pancovia pedicellaris</i>	Sapindaceae	mp	GC
49	<i>Parinari chrysophylla</i>	Chrysobalanaceae	mP	GC
50	<i>Parkia bicolor</i>	Mimosaceae	MP	GC
51	<i>Pavetta mollissima</i>	Rubiaceae	mp	GCW
52	<i>Pterygota bequaertii</i>	Sterculiaceae	MP	GC
53	<i>Pyrenacantha vogeliana</i>	Icacinaceae	Lmp	Gc
54	<i>Rhaphidophora africana</i>	Araceae	Lmp	GC

55	<i>Rhodognaphalon brevicuspe</i>	Bombacaceae	MP	GC
56	<i>Rinorea illicifolia</i>	Violaceae	np	AM
57	<i>Rinorea yaundensis</i>	Violaceae	mp	GC
58	<i>Rothmannia hispida</i>	Rubiaceae	mp	GC
59	<i>Sterculia rhinopetala</i>	Sterculiaceae	MP	GC
60	<i>Strombosia grandifolia.</i>	Olacaceae	MP	GG
61	<i>Strychnos nigriflora</i>	Loganiaceae	LmP	GC
62	<i>Syzygium ovariense</i>	Myrtaceae	mP	GC
63	<i>Tarenna pavettoides</i>	Rubiaceae	mp	GC
64	<i>Tetracera affinis</i>	Dilleniaceae	LmP	GCW
65	<i>Tiliacora leonensis</i>	Menispermaceae	Lmp	GCW
66	<i>Tricalysia reflexa</i>	Rubiaceae	mp	GC
67	<i>Trichilia megalantha</i>	Meliaceae	mP	GC
68	<i>Trichilia tessmannii</i>	Meliaceae	mP	GC
69	<i>Vahadenia Caillei</i>	Apocynaceae	LmP	GCW
70	<i>Vangueriopsis discolor</i>	Rubiaceae	mp	GCW
71	<i>Xylopi villosa</i>	Annonaceae	mP	GC
72	<i>Xylopiastrum taiense</i>	Annonaceae	MP	GC

Source: Adjossou, 2009

Annexe 2 : Liste des espèces à statut IUCN et à statut Togo (2013)

Espèces	Classes	Statut IUCN (2013)	Statut au Togo (2013)*
<i>Synodontis filamentosus</i>	Poissons	Vulnérable	Vulnérable
<i>Synodontis ocellifer</i>	Poissons	Vulnérable	Vulnérable
<i>Synodontis sorex</i>	Poissons	Vulnérable	Vulnérable
<i>Synodontis velifer</i>	Poissons	Vulnérable	Vulnérable
<i>Pristis pristis</i>	Poissons	En danger critique	En danger critique
<i>Pristis pectinata</i>	Poissons	En danger critique	En danger critique
<i>Hyperolius torrentis</i>	Amphibiens	En danger	En danger critique
<i>Conraua derooi</i>	Amphibiens	En danger critique	En danger critique
		Données	
<i>Arthroleptis brevipes</i>	Amphibiens	manquantes	En danger critique
		Préoccupation	
<i>Aubria subsigillata</i>	Amphibiens	mineur	En danger critique
<i>Amietophrynus togoensis</i>	Amphibiens	Quasiment menacé	En danger critique
		Préoccupation	
<i>Hyperolius sylvaticus</i>	Amphibiens	mineur	Vulnérable
<i>Cyclanorbis elegans</i>	Reptiles	En danger	En danger critique
<i>Kinixys erosa</i>	Reptiles	En danger	En danger critique
<i>Kinixys homeana</i>	Reptiles	En danger critique	En danger critique
<i>Eretmochelys imbricata</i>	Reptiles	En danger critique	En danger critique
<i>Dermochelys coriacea</i>	Reptiles	Vulnérable	Vulnérable
<i>Lepidochelys olivacea</i>	Reptiles	Vulnérable	Vulnérable
<i>Kinixus nogueyi</i>	Reptiles	Vulnérable	Vulnérable
<i>Cyclanorbis senegalensis</i>	Reptiles	Vulnérable	Vulnérable

<i>Trionyx triunguis</i>	Reptiles	Vulnérable	En danger
<i>Chelonia mydas</i>	Reptiles	En danger	En danger
<i>Osteolaemus tetraspis</i>	Reptiles	Vulnérable	En danger critique
<i>Mecistops cataphractus</i>	Reptiles	Vulnérable	En danger critique
		Préoccupation	
<i>Python sebae</i>	Reptiles	mineur	Vulnérable
<i>Gyps africanus</i>	Oiseaux	En danger	En danger critique
<i>Gyps rueppellii</i>	Oiseaux	En danger	En danger critique
<i>Necrosyrtes monachus</i>	Oiseaux	En danger	En danger critique
<i>Neophron percnopterus</i>	Oiseaux	En danger	En danger critique
<i>Balearica pavonina</i>	Oiseaux	Vulnérable	En danger critique
<i>Bycanistes cylindricus</i>	Oiseaux	Vulnérable	Vulnérable
<i>Ceratogymna elata</i>	Oiseaux	Vulnérable	Vulnérable
<i>Morus capensis</i>	Oiseaux	Vulnérable	Vulnérable
<i>Psittacus erithacus</i>	Oiseaux	Vulnérable	En danger critique
<i>Sagittarius serpentarius</i>	Oiseaux	Vulnérable	En danger critique
<i>Torgos tracheliotos</i>	Oiseaux	Vulnérable	En danger critique
<i>Trigonoceps occipitalis</i>	Oiseaux	Vulnérable	En danger critique
<i>Acinonyx jubatus</i>	Mammifères	Vulnérable	En danger critique
<i>Cercopithecus erythrogaster</i>	Mammifères	Vulnérable	En danger critique
<i>Colobus vellerosus</i>	Mammifères	Vulnérable	En danger critique
<i>Hippopotamus amphibius</i>	Mammifères	Vulnérable	Vulnérable
<i>Loxodonta africana</i>	Mammifères	Vulnérable	Vulnérable
<i>Trichechus senegalensis</i>	Mammifères	Vulnérable	En danger critique
<i>Lycaon pictus</i>	Mammifères	En danger	En danger critique

<i>Pan troglodytes</i>	Mammifères	En danger	En danger critique
		Préoccupation	
<i>Tragelaphus spekii</i>	Mammifères	mineur	En danger critique
<i>Panthera pardus</i>	Mammifères	Quasiment menacé	En danger critique
<i>Panthera leo</i>	Mammifères	Vulnérable	En danger critique

* Une espèce de préoccupation mineur ou à données manquantes pour l'IUCN peut être vulnérable ou danger pour le Togo

Annexe 3 : liste des institutions et personnes ayant participé à l'élaboration du cinquième rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique

La supervision de l'élaboration du cinquième rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique est placée sous le Ministère de l'environnement et des ressources forestières :

- **M. JOHNSON André Kouassi Ablom**; Ministre de l'environnement et des ressources forestières ;
- **M. TOKORO Adignon** ; Directeur de cabinet, Ministère de l'environnement et des ressources forestières ;
- **M. ESSIOMLE Kossivi U.** ; Secrétaire Général du ministère de l'environnement et des ressources forestières.

Equipe du projet d'actualisation de la stratégie et plan d'action pour la biodiversité (SPANB) et d'élaboration du 5^{ème} rapport national sur la diversité biologique (5RN) :

- **M. OKOUMASSOU Kotchikpa**, Directeur de la faune et de la chasse, Point focal de la convention sur la diversité biologique, chef de projet ;
- **M. SAMAROU Moussa**, Coordonnateur national du processus SPANB et 5RN ;
- **M. ANATE Afate**, Assistant administratif et financier.

Equipe d'experts chargée de l'élaboration du cinquième rapport national sur la diversité biologique :

- **Dr. AMEVOIN Komina**; Maître de Conférences, Entomologiste ; Laboratoire d'Entomologie Appliquée ; Département de Zoologie et de Biologie Animale à la Faculté des Sciences-Université de Lomé ;
- **Dr. BATAWILA Komlan** ; Professeur Titulaire ; Biologiste/Environnementaliste ; Laboratoire de Botanique et Ecologie Végétale ; Faculté des Sciences-Université de Lomé;
- **M. DJIWA Oyétoundé** ; Ingénieur Agronome, Spécialiste en Gestion durable des forêts, Direction de la Planification du Ministère de l'Environnement et des ressources forestières ;
- **Dr. ADJONOU Kossi** ; Assistant, Ecologue-Forestier, Laboratoire de Botanique et Ecologie Végétale la Faculté des Sciences-Université de Lomé ;
- **M. ATRSI Komina Honam** ; Ecologue à la Direction de la faune et de la chasse ;
- **Dr. Segniagbeto Gabriel Hoinsoude**; Maître-Assistant, Zoologiste Département de zoologie et de biologie animale ; Faculté des Sciences-Université de Lomé.

Personne ressource :

Dr. OURO-DJERI Essowê, Ingénieur des Eaux et Forêts, Ministère de l'environnement et des ressources forestières.

Comité technique de pilotage du projet d'actualisation de la stratégie et plan d'action pour la biodiversité (SPANB) et d'élaboration du 5^{ème} rapport national sur la diversité biologique (5RN) :

Nom et prénoms	Institution	Contact (tél. & mail)
GUIDI Ayawa Meduwodi	MPDAT/DGAT	22214168 Guidivic03@yahoo.fr
OKOUMASSOU Kotchikpa	Directeur de la Faune et de la Chasse pi	22214029/90125405 okoumassoukotchikpa@yahoo.fr
ADJEI-TOURE ISSOBOU	DE/MERF	90357550/90024843 Derman63@yahoo.fr
ATSRI Honam	DFC/ MERF	90324274 atsrihonam@yahoo.fr
Dr. AMEVOIN Komina	FDS-Département de Zoologie/UL	90187320 kamevoïn@yahoo.fr
ISSIFOU Aboudoumisamilou	DEF/MERF	90183284 issifoudre@yahoo.fr
SOVI Koku	Direction du budget/MEF	22210316 sovikol@yahoo.fr
COZI Adom Essowazina	PGICT/MERF	22620224 coziadom@gmail.com
M'BAO Bataskom	MEZFIT	22420853 bataskom@yahoo.fr
SAMAROU Moussa	DFC/MERF-Coordonnateur SPANB	90348856 mosamarou@yahoo.fr
Dr. ADJONOU kossi	Assistant Consultant	90244301 kossiadjonou@hotmail.com
ATUTONU Amah	DFC/MERF	90143977 lydiatutonu@yahoo.fr
Dr. BATAWILA komlan	FDS-Département de Botanique/UL	90122668 batawilakomlan@yahoo.com
AKPAMOU Kokouvi G.	Coord. PRCGE/MERF	90931762 kakpamou@yahoo.fr
TAMAKLOE koffi	Patronat -Togo	90181037 efui19@yahoo.fr
YAKPEY Comlan N.	Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT)	90218052 eyakpey@yahoo.fr
Dr. SEGNIAGBETO Hoinsoudé	FDS-Département de Zoologie/UL	90099659 h_segniagbeto@yahoo.fr ou gsegniagbeto@gmail.com
AWOUGNON Comlan	PFO FEM Assistant	90134504 ericawougnon@yahoo.fr
ATAKPAH-KASSEGNE Edoh	ST-DSRP/MPDAT	91527388 atakpah@gmail.com
ALASSANI Ennardja	MAEP/DPPSE	90289433 Adamou48@yahoo.fr
DJIWA Oyétoundé	Direction de la planification MERF	90 09 35 51 oedjiwa@hotmail.fr